

# République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité - Justice



## Office National de la Statistique (ONS)



## Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2013



## Bureau Central du Recensement (BCR)

### Volume 1 :

## Répartition spatiale, structure par sexe et par âge et état matrimonial

*avril, 2015*



# TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	8
SYNTHESE DES RESULTATS .....	9
Chapitre 1 : Répartition spatiale de la population .....	16
INTRODUCTION .....	16
I.1. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DE LA MAURITANIE .....	17
I.2. APERÇU HISTORIQUE DE MAURITANIE .....	17
I.3. CONTEXTE ECONOMIQUE .....	19
I.4. CONTEXTE ADMINISTRATIF .....	19
I.5. CONCEPTS ET DEFINITIONS .....	20
I.6. ANALYSE DES DONNEES .....	23
I.6.1. Volume de la population .....	23
I.6.2. Population par type de ménage .....	24
I.6.3. Evolution de la population par milieu de résidence.....	25
I.6.4. Répartition de la population totale par wilaya .....	26
I.6.5. Poids démographique des wilayas .....	28
I.6.6. Répartition de la population totale par Wilaya et sexe .....	28
I.6.7. Evolution de la population par wilaya et le taux de croissance .....	31
I.6.8. Densités de la population en 2013.....	33
I.6.9. Evolution de la densité de la population.....	34
I.6.10. Les principales villes .....	35
CONCLUSION .....	37
RECOMMANDATIONS.....	38
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	39
ANNEXES.....	40
Chapitre 2 : Structure par sexe et par âge de la population .....	47
INTRODUCTION .....	47
II.3.1. Structure par grands groupes d'âges de la population totale.....	52
II.3.2. Structure par grands groupes d'âges selon le milieu de résidence.....	53
II.3.3. Structure par grands groupes d'âges selon la wilaya .....	54
II.3.4. Évolution de la structure par grands groupes d'âges et le dividende démographique	56
II.4.1. Structure par groupes d'âges quinquennaux .....	58
II.4.2. Évolution de la structure par sexe et par âge .....	59
II.4.3. Structure par sexe et âge de la population selon la wilaya.....	61
II.4.4. Age moyen et âge médian.....	61
II.5.1. Comparaison des structures par groupes d'âges quinquennaux.....	63
II.5.2. Population totale en 2013.....	64

II.5.3.	Population par milieu de résidence.....	65
II.5.4.	Pyramides des âges selon la wilaya.....	68
II.7.1.	Rapports de masculinité par groupes d'âges de la population en 2013 .....	73
II.7.2.	Rapports de masculinité de la population selon la wilaya .....	75
II.7.3.	Évolution des rapports de masculinité de 1988 à 2013 .....	76
CONCLUSION .....		78
RECOMMANDATIONS.....		79
BIBLIOGRAPHIE.....		80
ANNEXES.....		81
Chapitre 3 : Etat matrimonial et nuptialité .....		103
INTRODUCTION .....		103
III.1. CONTEXTE DE L'ETUDE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES .....		104
1.3.1	Définitions des concepts .....	107
1.3.2	Présentation des indicateurs et méthodes de calcul.....	107
1.3.3	Sources et utilisation des données de nuptialité .....	110
1.4.1	Age moyen au premier mariage.....	111
1.4.2	Divorce et choix du mari.....	112
III.2. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION .....		112
III.2.1.	Vue d'ensemble.....	113
III.2.2.	Structure matrimoniale selon l'âge et le milieu de résidence .....	114
III.2.3.	Evolution de l'état matrimonial.....	118
III.2.4.	Etat matrimonial et caractéristiques sociodémographiques .....	119
III.2.5.	Répartition de la population selon le régime matrimonial .....	122
III.2.6.	Pratique de la polygamie.....	124
III.2.7.	Ecart d'âges entre les conjoints .....	126
III.3. MOBILITE CONJUGALE.....		127
III.4. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS ET MARIAGES PRECOCES .....		129
III.5. NUPTIALITÉ DES CÉLIBATAIRES .....		132
CONCLUSION .....		135
BIBLIOGRAPHIE.....		138
ANNEXES.....		139
Tableau 6 : Ecart moyen d'âge entre les époux selon quelques caractéristiques.....		144

# LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

## Chapitre 1 : Répartition spatiale de la population

<i>Tableau 1. 1 : Répartition de la population totale selon la situation de résidence et le milieu en 2013 .....</i>	<i>23</i>
<b><i>Tableau 1. 2 : Structure de la population par milieu de résidence en 2013 (en%) .....</i></b>	<b><i>24</i></b>
<i>Tableau 1.A. 1 : Répartition de la population totale par Moughataa selon le sexe en 2013 ..</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 1.A. 2 : Evolution de la population selon la Moughataa de 1888, 2000 et 2013.....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 1.A. 3 : Evolution des taux de croissance de la Population selon la Moughataa.....</i>	<i>44</i>

## Chapitre 2 : Structure par sexe et par âge de la population

<i>Tableau 2. 1 : Répartition de la population totale par grands groupes d'âges selon le sexe en 2013.....</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 2. 2 : Répartition (en %) de la population totale par grands groupes d'âges selon le milieu de résidence en 2013.....</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 2. 3 : Répartition de la population total par grands groupes d'âges selon la wilaya de résidence en 2013 (en %).....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 2. 4 : Evolution de la population totale par grands groupes d'âges en1988, 2000 et 2013 selon le sexe.....</i>	<i>56</i>
<i>Tableau 2. 5 : Répartition de la population totale par groupes d'âges quinquennaux selon le sexe en 2013 (en %) .....</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 2. 6 : Evolution de la population totale par groupes d'âges quinquennaux de 1988, 2000 et 2013 en (%).....</i>	<i>60</i>
<i>Tableau 2. 7 : Age moyen et âge médian de la population par milieu de résidence en 2013 (en ans).....</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 2. 8 : Population des groupes d'âges opérationnels en Mauritanie en 2013 .....</i>	<i>71</i>
<i>Tableau A. 2 1 : Répartition de la population selon la wilaya, le sexe et le milieu de résidence en 2013 .....</i>	<i>81</i>
<i>Tableau A. 2 2 : Répartition de la population par âge selon la wilaya en 2013 .....</i>	<i>82</i>
<i>Tableau A. 2 3 : Répartition de la population total par âge et par sexe en 2013.....</i>	<i>83</i>

<i>Tableau A. 2 4 : Répartition de la population de la wilaya de Hodh Echargi par âge et par sexe en 2013</i> .....	84
<i>Tableau A. 2 5 : Répartition de la population de la wilaya de Hodh El Garbi par âge et par sexe en 2013</i> .....	85
<i>Tableau A. 2 6 : Répartition de la population de la wilaya de l'Assaba par âge et par sexe en 2013</i> .....	86
<i>Tableau A. 2 7 : Répartition de la population de la wilaya du Gorgol par âge et par sexe en 2013</i> .....	87
<i>Tableau A. 2 8 : Répartition de la population de la wilaya du Brakna par âge et par sexe en 2013</i> .....	88
<i>Tableau A. 2 9 : Répartition de la population de la Wilaya du Trarza par âge et par sexe en 2013</i> .....	89
<i>Tableau A. 2 10 : Répartition de la population de la wilaya de l'Adrar par âge et par sexe en 2013</i> .....	90
<i>Tableau A. 2 11 : Répartition de la population de la wilaya de Dakhlet Nouadhibou par âge et par sexe en 2013</i> .....	91
<i>Tableau A. 2 12 : Répartition de la population de la wilaya du Tagant par âge et par sexe en 2013</i> .....	92
<i>Tableau A. 2 13 : Répartition de la population de la wilaya du Guidimagha par âge et par sexe en 2013</i> .....	93
<i>Tableau A. 2 14 : Répartition de la population de la wilaya de Tris Zemour par âge et par sexe en 2013</i> .....	94
<i>Tableau A. 2 15 : Répartition de la population de la wilaya d'Inchiri par âge et par sexe, Inchiri en 2013</i> .....	95
<i>Tableau A. 2 16 : Répartition de la population de Nouakchott par âge et par sexe en 2013.</i>	96
<i>Tableau A. 2 17 : Répartition de la population de la wilaya de Nouakchott Nord par âge et par sexe en 2013</i> .....	97
<i>Tableau A. 2 18 : Répartition de la population de la wilaya de Nouakchott Ouest par âge et par sexe en 2013</i> .....	98
<i>Tableau A. 2 19 : Répartition de la population de la wilaya de Nouakchott Sud par âge et par sexe en 2013</i> .....	99
<i>Graphique 2. 1 Rapport « personnes adultes en âge de travailler par enfant »</i> .....	57

<i>Graphique 2.2 Superposition des pyramides des populations résidentes en Mauritanie en 1977, 2000 et 2013 par sexe et groupes d'âges quinquennaux.</i> .....	63
<i>Graphique 2. 3 Pyramide des groupes d'âges quinquennaux de l'ensemble de la population en 2013</i> .....	64
<i>Graphique 2. 4 Pyramide des groupes âges quinquennaux du milieu urbain en 2013</i> .....	66
<i>Graphique 2.5 Pyramide des groupes âges quinquennaux du milieu rural en 2013</i> .....	67
<i>Graphique 2.6 Pyramide des groupes d'âges quinquennaux du milieu nomade en 2013</i> .....	68
<i>Graphique 2.7 Rapport de masculinité selon le milieu de résidence en 2013</i> .....	74
<i>Graphique 2.8 Rapports de masculinité selon la wilaya en 2013</i> .....	76
<i>Graphique 2.9 Courbe des rapports de masculinité par groupe d'âges en 1988, 2000 et 2013</i> .....	77
<i>Graphique 2. 10 les pyramides des wilayas en 2013</i> .....	99

### **Chapitre 3 : Etat matrimonial et nuptialité**

<i>Tableau 1 : Etat matrimonial de la population selon le sexe</i> .....	113
<i>Tableau 2 : Structure matrimoniale selon l'âge et le milieu de résidence</i> .....	114
<i>Tableau 3 : Evolution de l'état matrimonial selon le sexe de 1988 à 2013</i> .....	118
<i>Tableau 4 : Etat matrimonial de la population selon le sexe et le niveau d'instruction</i> .....	120
<i>Tableau 6 : Répartition des mariés par groupe d'âge selon l'option matrimoniale</i> .....	122
<i>Tableau 7 : Proportion d'hommes ou de femmes polygames parmi les hommes ou femmes mariés par Wilaya</i> .....	125
<i>Tableau 8 : Etat matrimonial des adolescents selon l'âge</i> .....	130
<i>Tableau 9 : Répartition de la population de 10-19 ans par état matrimonial selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (en %)</i> .....	130
<i>Tableau 10 : Table de nuptialité du moment</i> .....	134

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

ONS : Office National de la Statistique

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture



# SYNTHESE DES RESULTATS

## Répartition spatiale de la population

Les quatre Recensements Généraux de la Population réalisés par la Mauritanie en 1977, 1988, 2000 et 2013 ont permis de connaître le volume de la population et son évolution de 1977 à 2013. A l'instar des trois premiers recensements, les résultats du RGPH 2013 permettront d'intégrer la variable population dans les stratégies de développement du Gouvernement.

L'analyse de la répartition spatiale de la population qui constitue le premier volet des analyses thématiques du RGPH 2013 et objet du présent rapport a permis de mettre en exergue les éléments qui suivent :

- En 2013, l'effectif total de la population mauritanienne s'élève à 3.537.368 personnes résidant habituellement sur le territoire national. Les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes parmi les résidents. Les hommes représentent 1.743.074 individus (soit 49,3%) et les femmes 1.794.294 (soit 50,7%), d'où un rapport de masculinité de 97 hommes pour 100 femmes.
- La population mauritanienne est en grande majorité sédentaire. La population sédentaire se chiffre en effet à 3.471.040 habitants dont 1.710.103 (soit 48,3%) résident en milieu urbain et 1.760 937 (soit 49,8%) en milieu rural. Les nomades ne représentent que 1,9% de la population soit 66.328 personnes. La zone de Nouakchott reçoit plus du quart (27,1%) de la population résidente à l'échelle nationale. Les wilayas Hodh Charghi (12,2%), du Gorgol (9,5%), de l'Assaba (9,2%), du Brakna (8,8%) du Hodh El Gharbi (8,3%), du Trarza (7,7%) et du Guidimagha (7,5%) viennent respectivement après Nouakchott et leur poids démographique est non négligeable. Les wilayas de Dakhlet Nouadhibou (3,5%), Tagant (2,3%), Adrar (1,8%), Tiris zemmour (1,5%) et Inchiri (0,6%) constituent les zones les moins peuplées du pays.
- Comparativement aux recensements précédents, la Mauritanie connaît un dédoublement de sa population en 25 ans. Entre 1988 et 2013, la population est en effet passée de 1.864.236 à 3.537.368 habitants, après avoir été de 2.508.159 en 2000,

soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,8%. Une accentuation du phénomène de l'urbanisation est notée au cours des années observées du fait de l'ampleur de l'exode rural, consécutif à la dégradation des conditions climatiques.

- La répartition spatiale de la population résidente a permis de constater que les ménages ordinaires constituent la quasi-totalité de la population résidente, soit 3.517.944 personnes représentant 99,5% de la population totale. Quant à l'effectif des ménages collectifs, soit 19.424 personnes, il ne représente que 0,5% de la population totale, ce qui se traduit par une faible présence de « vie groupée » sans autorité parentale dans le contexte de la Mauritanie.
- La population résidente a été recensée auprès de 574.872 ménages ordinaires et 806 ménages collectifs. Globalement, la taille moyenne des ménages se situe autour de 6 personnes.
- En 2013, population résidente en Mauritanie s'élève à 3.537.368 habitants sur un territoire de 1.030.000 km<sup>2</sup>, d'où une densité globale de la population de 3,4 habitants au kilomètre carré. Avec cette densité, la Mauritanie apparaît comme l'un des pays les moins densément peuplés d'Afrique. Cette moyenne nationale cache des disparités régionales non négligeables. Les wilayas situées dans la région du fleuve présentent les plus fortes densités après la zone Nouakchott. Il s'agit des wilayas du Guidimagha et Gorgol qui affichent une situation exceptionnelle, avec une densité respective de 25,9 habitants par km<sup>2</sup> et 24,7 habitants par km<sup>2</sup>. le Brakna et Assaba ont une densité beaucoup moins élevée (9,2 et 8,9 habitants/km<sup>2</sup> respectivement), tandis que les wilayas situées en zone désertique (Tiris zemour, Inchiri, Tagant, Adrar) sont les moins densément peuplées, avec une densité inférieure à 1 habitant/km<sup>2</sup>.
- La répartition de la population des wilayas de plus de 32.000 habitants permet d'identifier six villes principales (Nouakchott, Kiffa, Kaédi, Rosso, Nouadhibou et Zouerate), qui regroupent 73,1% de la population urbaine en 2013. A elle seule, la ville de Nouakchott représente 56,0% du total de la population urbaine tandis qu'elle représente 76,6% de la population des villes principales répertoriées.

## **Structure par sexe et par âge de la population**

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013 (RGPH 2013) indiquent que la population mauritanienne en 2013 est de 3.537.368 habitants dont 1.794.294 de sexe féminin soit une proportion de 50,7 %. Cette population féminine est encore plus importante en milieu rural (51,4%) qu'en milieu urbain.

La population mauritanienne se caractérise par sa jeunesse : plus de 30,0% de la population a moins de 10 ans, tandis que les moins de 15 ans représentent 44,2%, la tranche 15-59 ans représente 50,2% et la population de 60 ans et plus seulement 5,6%. L'âge moyen est de 22 ans pour l'ensemble du pays avec de faibles disparités entre le milieu rural et le milieu urbain.

Cette jeunesse de la population est reflétée par la pyramide des âges qui est très large à la base et se rétrécit rapidement vers un sommet effilé aux âges élevés, ce qui traduit un grand nombre d'enfants et de jeunes gens et la faible proportion de personnes âgées. La pyramide du milieu rural et nomade s'apparente à la pyramide de l'ensemble du pays. Elle a une base plus évasée que celle du milieu urbain dénotant une migration des personnes en âge de travailler vers le milieu urbain.

L'analyse des données du recensement montrent aussi l'importance du poids des groupes d'âges opérationnels. Les enfants ayant l'âge scolaire représentent 16,2% de la population totale et ceux âgés de moins de 18 ans représentent la moitié de la population mauritanienne. Avec 46,4% de la population féminine totale, les femmes en âge de procréer constituent aussi un groupe particulièrement important dans la population du pays.

La population féminine prédomine avec un rapport de masculinité de 97,2 au niveau national et de 90,8 au niveau rural à tous les âges. En revanche, les hommes prédominent en milieu urbain et en milieu nomade avec des rapports de masculinité, respectivement de 103,5 et de 115,6.

## **Etat matrimonial et nuptialité**

Cette étude a pour objectif de décrire la situation individuelle de la population âgée de 10 ans et plus au moment du dénombrement par rapport au mariage et de dégager les phénomènes quantitatifs relatifs aux unions conjugales.

L'étude de l'état matrimonial devait permettre de cerner si à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf, divorcé, etc. Elle permet aussi l'analyse de chaque sous-population définie par son état matrimonial (par exemple la sous-population des mariés) suivant certaines caractéristiques telles que la polygamie. Quant à la nuptialité, elle permet de connaître la probabilité pour un individu de se marier ou de rompre son mariage (par divorce ou veuvage). Autrement dit, il s'agit de l'analyse de la fréquence des états relatifs aux mariages et aux ruptures d'union (divorce, veuvage).

Du point de vue culturel, la situation matrimoniale en Mauritanie est caractérisée par un taux de divorce élevé et surtout une forte mobilité conjugale chez la communauté Arabe notamment. Dans les communautés négro-africaines, la principale caractéristique en termes de nuptialité est la polygamie et la limitation du taux de divorce.

Dans l'ensemble, en cas de rupture d'union, la pratique sociale en Mauritanie encourage le remariage des hommes et des femmes en particulier si celui-ci intervient à un âge relativement moins élevé. Mais ces coutumes traditionnelles de nuptialité ont évolué avec la modernisation, le contact avec d'autres cultures, la scolarisation et tout récemment, la crise économique.

Par ailleurs, l'urbanisation, la scolarisation et l'industrialisation, et malgré l'amélioration du statut de la femme, la polygamie demeure encore une pratique répandue dans certains milieux. Elle répond parfois à l'entrée tardive en union des femmes scolarisées et l'ajournement du mariage en particulier, par les jeunes hommes sans emploi ou ayant un emploi précaire. Les femmes entrent alors souvent en union avec un homme déjà marié. Parfois, les conditions économiques de la femme dictent le besoin de se marier avec un homme parfois beaucoup plus âgé mais ayant des moyens de mettre la famille de sa femme dans des conditions meilleures.

Du point de vue juridique, la première Déclaration de Politique de Population (DPP) en Mauritanie a été adoptée en juin 1995 et est restée en vigueur jusqu'à sa réactualisation en janvier 2005 puis en 2010. Huit objectifs ont été définis et chaque objectif est réalisé à travers des stratégies. La DDP stipule dans son objectif 3 qu'il faut « mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien être de la femme et de l'enfant ». Dans ce cadre, le sous-objectif 3 prévoit d'assurer un suivi régulier de l'application et de la diffusion du code du statut personnel.

Aussi, le code du statut personnel est le document légal de référence en ce qui concerne la réglementation de la vie des couples, la protection de la famille, les droits et les devoirs des conjoints. Il est un ensemble de principes et d'accords légaux inspirés des valeurs sociales, culturelles et économiques. Ce code stipule à son article 231 que « la famille fondée sur le mariage constitue la cellule de base de la société ».

Le RGPH 2013 a fourni les données nécessaires à la description de l'état matrimonial de la population mauritanienne de plus de 10 ans et à l'analyse de la nuptialité. Le questionnaire ménage comprend quatre questions fondamentales à partir desquelles on peut décrire la situation de la population mauritanienne âgée de 10 ans selon l'état matrimonial au moment de la collecte des données pour rendre compte du poids des célibataires, des mariés, des veufs ou des divorcés pour chaque sexe considéré.

Des recoupements et croisements avec d'autres variables ont conduit à dégager la variation spatiale, sociodémographique et économique de la nuptialité.

Parmi l'ensemble de la population de 10 ans et plus, il apparaît que 45% sont célibataires contre 44% environ de mariés, 7% de divorcés avec un taux de veuvage de 3,7%.

Le pourcentage des femmes mariées est plus élevé que celui des hommes mariés. Bien qu'élevé, le taux de célibataire l'est moins chez les femmes comparativement aux hommes.

La comparaison de la structure matrimoniale par âge et sexe permet de constater un taux de célibat très élevé aux jeunes âges corrélativement à un taux de mariés faible. Cependant, il faut aussi remarquer des différences selon le sexe.

A l'opposé le taux mariage croît plus vite chez les femmes en comparaison aux hommes jusqu'à atteindre 35-39 ans. Le pourcentage de femmes mariées commence ensuite à diminuer.

Concernant la population des veufs, il apparaît que le veuvage commence à être apparent chez les femmes à partir du groupe d'âge 40-44 ans et chez les hommes plus tardivement à partir de 60-64 ans.

Il ressort que le taux de célibat a légèrement augmenté au cours de la période 1988 - 2013. Pour ce qui est du mariage, on observe une évolution en sens inverse ; c'est-à-dire une diminution du taux de mariage, plus accentuée au cours de la seconde période (2000 à 2013).

Aussi, on peut observer que le divorce n'a pas une corrélation claire avec le niveau d'instruction. En revanche, le veuvage est plus accentué parmi la population non instruite.

En ce qui concerne l'état matrimonial en rapport avec la situation d'activité de la population, on remarque une proportion de mariés plus forte parmi les personnes occupées et les trois quarts de la population qui travaille sont mariés ou l'ont déjà été contre 37% parmi les chômeurs et 49% parmi les inactifs.

Le taux de polygamie est de 9,9% dans l'ensemble avec d'importantes variations entre hommes et femmes : 5,6% chez les hommes et 13,6% parmi les femmes. Il varie aussi sensiblement selon la wilaya en passant d'un taux faible au Tagant à un taux très élevé au Guidimagha.

L'incidence de la polygamie est de 1,1 femme par homme marié dans l'ensemble, mais elle est très différente d'une wilaya à l'autre : elle se situe à son niveau le plus faible au Tagant et dans l'Adrar.

L'intensité de la polygamie est de 2,2 femmes par homme polygame dans l'ensemble mais elle est la plus faible et en Inchiri et à son maximum de 2,2 au Trarza.

En prenant en compte les variations de l'incidence et de l'intensité selon le milieu de résidence, on remarque des taux similaires en milieu urbain et rural avec une différence par rapport au

milieu nomade : une incidence plus faible et une intensité plus forte en comparaison avec les autres milieux au niveau des milieux urbain et rural contrairement au milieu nomade.

En ce qui concerne l'état matrimonial des adolescents, le pourcentage de personnes mariées avant d'atteindre 20 ans est de 10% environ. Il augmente avec l'âge progressivement pour atteindre 29% environ à l'âge de 20 ans. Il demeure élevé chez les moins de 18 ans.

Par ailleurs, concernant les jeunes femmes mariées selon l'âge, les données indiquent une croissance rapide du pourcentage de mariage surtout à partir de 14 ans.

Enfin, il faut noter au niveau de la nuptialité des célibataires que l'âge au premier mariage des hommes est de 32,1 ans contre 26,3 ans chez les femmes. L'intensité de la nuptialité des célibataires est de 0,961 chez les hommes contre 0,959 chez les femmes.



# Chapitre 1 : Répartition spatiale de la population

---

## INTRODUCTION

Depuis le milieu des années 90, les questions de population ont commencé à occuper une place explicite dans la stratégie de développement de la Mauritanie. Le pays a en effet participé à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), tenue au Caire (Egypte) en septembre 1994 et aux différentes conférences qui s'en sont suivies.

Suite à ces différents agendas de développement, le Gouvernement a adopté, en juin 1995, sa première Déclaration de Politique de Population (DPP), laquelle a été réactualisée à deux reprises (2010 et 2012), pour tenir compte des évolutions du contexte national et de l'environnement mondial.

C'est ainsi que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) élaboré par la Mauritanie pour la période 2001-2015 et qui constitue la référence pour le développement économique et social du pays, tient compte de mesures importantes d'ordre institutionnel et juridique ayant trait à la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes sectoriels qui visent à atteindre les objectifs de la CIPD<sup>1</sup> ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'analyse de la répartition spatiale de la population, objet du présent chapitre, est donc d'une utilité particulière dans la mise en œuvre de cette vision stratégique en ce sens qu'elle apporte une réponse à l'un des objectifs majeurs du CSLP III, en matière de politique de population, à savoir : « assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs ».

L'atteinte de cet objectif stratégique devrait passer, entre autres, par la collecte d'informations statistiques fiables et actualisées sur les indicateurs de population prenant en compte la dimension régionale. La réalisation de l'opération du RGPH 2013 rentre dans ce cadre.

---

<sup>1</sup> La CIPD se fixe huit (8) objectifs généraux, repris dans la DPP dans le contexte de la Mauritanie : (i) Favoriser une répartition spatiale optimale de la population d'ici 2015 ; (ii) Accorder plus de place au suivi de la situation des immigrés, assurer un meilleur accueil aux revenants et un suivi rigoureux de la migration internationale ;(iii) Mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien être de la femme et de l'enfant ; (iv) Assurer la santé de la population et le bien-être des populations d'ici 2015 ; (v) Généraliser l'éducation et la formation d'ici 2015 ; (vi) Protéger les groupes vulnérables ; (vii) Protéger l'environnement ; (viii) Développer la recherche sur la population



Dans ce chapitre, sera abordée essentiellement la distribution spatiale de la population après un aperçu sur le contexte historique, économique et administratif du pays. De même, les concepts utilisés seront définis.

## **I.1. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DE LA MAURITANIE**

La République Islamique de Mauritanie est située en Afrique de l'ouest entre le 15<sup>ème</sup> et le 27<sup>ème</sup> degré de latitude nord et le 5<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> degré de longitude ouest, avec une superficie de 1.030.000 km<sup>2</sup> environ. Elle est limitée au Nord-ouest par le Sahara Occidental, au Nord-est par l'Algérie, à l'Est et au Sud-est par le Mali, au Sud-ouest par le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Son littoral s'étend sur plus de 700 Km.

Au centre et au Nord du pays, le relief est constitué par les massifs montagneux de l'Assaba, du Tagant et de l'Adrar qui culminent à 400 et 500 m. Les parties les plus hautes sont, en général, constituées de roches dures qui forment des falaises abruptes. À l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal, appelée « Chemama », large de 10 à 25 km, le reste du pays est constitué en grande partie d'alignements dunaires, tels ceux de la grande région de sable qui s'étend à l'Est du Tagant et de l'Adrar. Par ailleurs, la Mauritanie possède un cours d'eau permanent, le fleuve Sénégal.

Du point de vue climatique, le pays est caractérisé par un climat généralement chaud et sec, saharien au Nord et sahélien au Sud. Il est doux en bordure de l'Océan Atlantique et connaît dans certaines wilayas du pays quatre mois de saison de pluies (de juin à septembre).

## **I.2. APERÇU HISTORIQUE DE MAURITANIE**

Avant l'Hégire, les populations de l'Afrique du nord ont joué un rôle actif dans la protection du Sahara et ce à travers des convois, qui sécurisent les échanges commerciaux dans ce vaste désert compris entre l'Afrique du Nord et le Soudan. Dans ce contexte, à l'âge de Pierre et grâce à son emplacement entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, la Mauritanie a constitué un site fondamental de rencontre des peuples africains. La plupart des historiens confirment que la Mauritanie était occupée par des citoyens qui ont laissé des traces riches et diversifiées mais aussi qu'elle était fondée par des groupes de tribus Sanhaja et des groupes d'Afrique noire. Après

l'arrivée de l'Islam dans ce pays les tribus Sanhaja ont construit l'état fort ELMOURABITOUNE, dont son rayonnement culturel, avant d'atteindre l'Europe a balayé l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Ainsi, au début du neuvième siècle de l'Hégire les tribus Beni Hassan Arabes qui venaient du nord se sont installées et ont progressivement irradié la langue des Sanhadja qui ont agréablement admis l'Arabe pour raison qu'elle est la langue incubatrice de la religion islamique. En conséquence il s'est produit une importante interaction entre ces groupes de laquelle il a résulté la formation des plusieurs EMIRATS dans les différents zones du pays. Tandis que les groupes des communautés africaines présentes dans ces zones se sont adhérees à la civilisation islamique. Ainsi, parmi ceux-ci se citent d'éminents érudits, cheikhs et des prédicateurs qui ont honorablement contribué à l'expansion et à l'enseignement de la religion, Comme ils étaient chefs des moudjahidines qui ont ardemment pris les armes pour la défense de la religion et de la patrie. A l'ère coloniale, la Mauritanie faisait partie de la colonie de l'Afrique occidentale française, où la capitale de la colonie est à Saint-Louis au Sénégal et à 1960 quand il a obtenu son indépendance avec un groupe de pays en Afrique de l'Ouest et immédiatement après l'indépendance, la Mauritanie a intégré les organisations internationales et régionales (Organisation des Nations Unies, Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Internationale pour le Travail et membre fondateur de l'Organisation de l'Union Africaine en (1963)). Durant les premières années d'indépendance, la majorité de la population vivait dans le milieu nomade; L'enquête démographique de 1965 a estimé que plus de 75% de la population sont des nomades. Toutefois, la fin des années soixante, une vague de désertification et de sécheresse a poussé la population à s'installer dans les centres urbains, ce qui a radicalement transformé le mode de vie des populations, où les nomade. Ces nomades représentaient plus de 12% selon le recensement 1988 ne représentent actuellement que moins de 2 % de la population totale selon le recensement de 2013.

En 1991, une nouvelle constitution a été ratifiée par scrutin direct du peuple consacrant le multipartisme démocratique reconnaissant l'Islam comme unique religion de l'Etat et l'arabe comme langue officielle, avec sa reconnaissance de l'existence langues nationales (Poular, Soninké et wolof).

### **I.3. CONTEXTE ECONOMIQUE**

L'économie du pays est basée principalement sur l'exploitation minière (minerai de fer, plâtre, etc.) et sur la pêche. L'activité industrielle est concentrée dans les wilayas de Nouadhibou, la zone de Nouakchott, Inchiri et Tiris Zemmour. Cette situation a contribué au peuplement de ces wilayas par l'attraction de flux migratoires importants composés essentiellement d'hommes en âge d'activité à la recherche d'emploi. L'exploitation pétrolière est récente, les premiers gisements n'ayant été découverts qu'en 2001. Les activités agricoles et pastorales traditionnelles occupent la majeure partie de la population active et ont engendré deux modes de vie juxtaposés : en règle générale, les agriculteurs sont sédentaires tandis que les éleveurs sont nomades. Si l'agriculture concerne essentiellement les populations de la vallée, les activités pastorales, elles, sont pratiquées surtout par les nomades qui se déplacent à longueur d'année à la recherche des pâturages dans un mouvement de transhumance pouvant les conduire dans les pays limitrophes comme le Mali et le Sénégal. La politique économique est centrée sur la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dont le troisième Plan d'Actions couvre la période 2011-2015. La politique nationale de population adoptée en 1995 au lendemain de la CIPD, vise, entre autres objectifs, à assurer une répartition spatiale optimale de la population et un meilleur suivi du mouvement de la population. En dépit de son potentiel de développement, la Mauritanie, avec sa grande superficie et sa population de seulement 3,5 millions d'habitants, reste un pays immense et sous peuplé dont le développement fait face aux principales contraintes que constituent les aléas climatiques ainsi que la forte vulnérabilité liées aux fluctuations de la demande mondiale sur ses produits d'exportations, peu diversifiés et faiblement transformés.

### **I.4. CONTEXTE ADMINISTRATIF**

Sur le plan administratif, le pays est divisé en 13 wilayas<sup>2</sup>, 55 Moughataa (départements) et 218 communes. Chaque Wilaya est composée d'une ou de plusieurs Moughataa, qui en elles-mêmes sont composées d'une ou de plusieurs communes. Le pays compte aussi à la date du RGPH 2013 plus de 8000 localités sédentaires de taille variable. Parmi les principales villes on peut citer Nouakchott, la capitale politico-administrative, Nouadhibou la capitale économique qui abrite le deuxième port du pays, Zouératt, Rosso, Kaédi et Kiffa. La cartographie censitaire a pris en

---

<sup>2</sup> Au lendemain de la diffusion des résultats du RGPH, la wilaya de Nouakchott a été subdivisée en 3 wilayas.

considération ce découpage de manière à pouvoir déterminer l'effectif de la population des différentes unités administratives. La constitution, dernièrement amendée en juin 2006, prévoit entre autres, les institutions suivantes :

- ✓ Un pouvoir exécutif dirigé par un Président de la République qui est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Le mandat du Président de la République est renouvelable une seule fois ;
- ✓ Un parlement bicaméral composé de deux chambres représentatives : une Assemblée Nationale composée de députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct et un Sénat composé de sénateurs élus pour six ans au suffrage indirect par les conseillers municipaux dont le tiers est renouvelé tous les deux ans ;
- ✓ Un Conseil Constitutionnel ayant un mandat de neuf ans non renouvelable. Il veille à la régularité des élections présidentielles et législatives et examine les lois organiques avant leur promulgation ;
- ✓ Les institutions consultatives sont : Un Haut Conseil Islamique composé de membres désignés par le Président de la République. Il donne son avis sur les questions à propos desquelles il est saisi. Un Conseil Economique et Social qui donne son avis sur les projets de textes à caractère économique et social qui lui sont soumis.

## I.5. CONCEPTS ET DEFINITIONS

Pour une meilleure compréhension de la répartition spatiale de la population, certains concepts utilisés dans l'analyse, méritent d'être définis selon la méthodologie du RGPH 2013 et on peut en citer :

- ✓ **Le ménage ordinaire** : le ménage ordinaire est un groupe de personnes (ou une seule personne) apparentées ou nom, vivant ensemble dans le même logement ou concession, et satisfaisant ensemble leurs besoins économiques et sociaux essentiels (nourriture en particulier...). Ils reconnaissent en général l'autorité d'un chef de ménage.

- ✓ **Le ménage collectif** : est considéré comme ménage collectif tout groupe de personnes vivant dans un même établissement pour des raisons particulières: études, santé, voyages, casernes, etc., souvent, sans lien de parenté.
- ✓ **Localité** : est appelée localité tout lieu de peuplement composé au moins d'une seule habitation inamovible c'est à dire non conçue pour être déplacée. Elle peut être une maison en dur, une maison ou une case en banco, une baraque, un hangar etc. Elle doit disposer d'une appellation pour son identification.
- ✓ **Campement nomade**: c'est un ménage ou un groupe de ménages qui se déplacent et se sédentarisent ensemble, ayant souvent en commun le même patronyme, occupant souvent des habitations amovibles (tentes, huttes, Gueitoun, etc.) - même si celles-ci ne sont jamais déplacées et qui ne renferme pas un habitat inamovible.
- ✓ **La situation de résidence** : est considéré comme résident(e) toute personne vivant dans une localité, depuis six mois ou qui a l'intention d'y séjourner pendant au moins six mois. Quatre catégories ont été distinguées selon la situation de résidence en se basant sur la nuit de référence (la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans la localité ou campement de résidence du ménage).
- ✓ **Résident présent** : est considéré comme résident présent, tout individu qui, ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans la (localité ou campement) de résidence du ménage recensé qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement.
- ✓ **Résident absent** : le résident absent est une personne n'ayant pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans la (localité ou campement) de résidence du ménage recensé qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement. Toutefois la durée de l'absence doit être inférieure à six mois.
- ✓ **Visiteur sédentaire** : un visiteur sédentaire est une personne dont la localité de résidence où elle a été recensée est différente à celle où il réside habituellement, mais y a passé la nuit de référence, sa durée de séjour n'ayant pas encore atteint six (6) mois et n'a pas l'intention d'y rester pour plus de six mois.

- ✓ **Nomade** : toute personne qui n'est pas issue du milieu sédentaire.
- ✓ **Population de fait** : La population de fait ou population présente est constituée de personnes ayant passé la nuit de référence dans leurs localités de résidence habituelles et les visiteurs (Résidents Présents +Visiteurs)
- ✓ **La population de droit** : la population de droit ou population résidente, est constituée de personnes habituellement installées à l'intérieur du territoire national, qu'elles aient ou non passé la nuit de référence dans leurs localités respectives (Résidents Présents + Résidents Absents).
- ✓ **Population urbaine** : elle est composée de l'ensemble de la population vivant dans les chefs-lieux des Moughataa ainsi que dans toutes les localités de 5000 habitants ou plus.
- ✓ **Densité de la population**: elle mesure le degré de la concentration de la population sur la territoriale national. Elle est exprimée par le nombre d'habitants au kilomètre carré.
- ✓ **Répartition spatiale de la population** : il s'agit du mode de distribution de la population sur le territoire national, selon les entités administratives considérées dans le présent rapport comme étant les wilayas et les moughataa.
- ✓ **Rapport de masculinité** : il se calcule en rapportant l'effectif des hommes à celui des femmes. Il exprime ainsi le nombre d'hommes correspondant à 100 femmes dans une population déterminée.
- ✓ **Taux d'accroissement annuel intercensitaire** : ce taux exprime l'accroissement annuel moyen pour la période séparant deux recensements.
- ✓ **Proportion de la population urbaine** : Il est obtenu par le rapport de la population totale urbaine à la population totale du pays.

## I.6. ANALYSE DES DONNEES

L'analyse des données du présent chapitre se focalisera essentiellement sur le niveau global de peuplement du pays en présentant les effectifs globaux, les effectifs spécifiques de la population résidente, la population présente et l'évolution des effectifs durant les 2 périodes intercensitaires. Elle met également en évidence les disparités géographiques de peuplement, en déterminant le poids démographique des différentes wilayas et Moughataa, ainsi que les densités et les niveaux d'urbanisation. Néanmoins, il convient de préciser que l'analyse des données du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat portera exclusivement sur la population de droit, laquelle est habituellement installée sur le territoire national et qui sert de base pour toute planification de développement.

### I.6.1. Volume de la population

Le RGPH 2013 est basé sur une approche méthodologique qui traite la population mauritanienne suivant : (i) la situation de résidence permettant de faire la distinction entre la population de droit (résidents présents plus résidents absents) et la population de fait (résidents présents plus visiteurs) et (ii) le milieu de résidence qui met en exergue le positionnement de la population, qu'elle soit sédentaire (milieu urbain ou rural) ou tout simplement nomade.

Tableau 1. 1 : Répartition de la population totale selon la situation de résidence et le milieu en 2013

Situation de résidence	Milieu de Résidence				
	Urbain	Rural	Total	Nomade	National
(1) Résident Présent	1667837	1672421	3340258	64769	3405027
(2) Résident Absent	42266	88516	130782	1559	132341
(3) Visiteur	29955	24961	54916	445	55361
(4) Population de fait = (1)+(3)	1697792	1697382	3395174	65214	3460388
(5) Population de droit = (1)+(2)	1710103	1760937	3471040	66328	3537368

Source: RGPH 2013

Le Tableau 1.1 ci-dessus, qui décrit cette situation de résidence, montre que le volume de la population mauritanienne est de 3.537.368 personnes résident habituellement sur le territoire national, qu'elles soient présentes ou absentes au moment du recensement. Cette population



constitue par conséquent la population résidente ou de droit, dont la répartition montre que 98,1%, soit 3.471.040 personnes, vivent en milieu sédentaire (49,3% en milieu urbain contre 50,7 % en milieu rural), et 1,9%, soit 66.328 personnes vivent en milieu nomade. Les résidents absents représentent globalement 3,7% de la population recensée, ce qui dénote une faible mobilité de la population mauritanienne.

Quant à la population présente ou de fait, elle se chiffre à 3.460.388 personnes, soit 97,8% de la population résidente. Cela dénote que les visiteurs (1,6 % de la population recensée) sont moins nombreux que les résidents absents.

## I.6.2. Population par type de ménage

**Tableau 1. 2 : Structure de la population par milieu de résidence en 2013 (en%)**

La structure de la population résidente permet de distinguer deux types de ménage : ordinaire et collectif.

Type de ménage	Milieu de résidence			National
	Urbain	Rural	Nomade	
Ordinaire	48,0	49,6	1,9	99,5
Collectif	0,3	0,2	0,0	0,5
Ensemble	48,3	48,8	1,9	100,0

Source : RGPH 2013

L'analyse du tableau ci-contre et du tableau 1.2 ci-dessous montre qu'à l'échelle nationale, les ménages ordinaires, représentent la quasi-totalité de la population résidente. En effet, 99,5% de la population totale soit 3.517.944 personnes

vivent dans des ménages de type ordinaire répartis entre 48,0% en milieu urbain, 49,6 % en milieu rural et 1,9% en milieu nomade.

Type de ménage	Milieu de Résidence							
	Urbain		Rural		Nomade		Total	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Ordinaire	277428	1698224	284913	1753929	12531	65790	574872	3517944
Collective	419	11879	287	7007	100	538	806	19424
Ensemble	277847	1710103	285200	1760937	12631	66328	575678	3537368

Source: RGPH 2013

Quant à l'effectif de la population vivant dans les ménages collectifs, soit 19.424 personnes, il



représente 0,5% de la population totale, répartie entre 0,3% en milieu urbain, 0,2% en milieu rural et quasi inexistant en milieu nomade. Cet état de fait se traduit par une faible présence de « vie groupée » sans autorité parentale dans le contexte de la Mauritanie.

Selon le milieu de résidence, l'on note que 97,8% des ménages ordinaires sont sédentaires avec une répartition relativement équilibrée qu'ils soient en milieu urbain (48,3%) ou en milieu rural (49,5%), tandis que la résidence des ménages ordinaires en milieu nomade ne représente que 2,2% du total des ménages ordinaires. Quant aux ménages collectifs en milieu sédentaire, leur proportion est de 87,6% de l'ensemble des ménages collectifs, avec 52,0% en milieu urbain et 48,0% en milieu rural. En milieu nomade, le ratio est de 12,0% de l'ensemble des ménages collectifs.

La typologie sus évoquée montre par ailleurs que la population résidente a été recensée auprès de 574.872 ménages ordinaires pour un effectif de 3.517.944 personnes et 806 ménages collectifs pour un effectif de 19.424 personnes. Globalement, la taille moyenne des ménages se situe autour de 6 personnes.

### I.6.3. Evolution de la population par milieu de résidence

L'analyse du tableau 1.3 ci-dessous met en évidence un doublement de la population en 25 ans. Entre 1988 et 2013, la population est en effet passée de 1.864.236 à 3.537.368 habitants, après avoir été de 2.508.159 en 2000, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,77%.

Une accentuation du phénomène de l'urbanisation est notée au cours des années observées où la population urbaine a augmenté, en valeur absolue, de 755.481 personnes entre 2000 et 2013, contre 190.707 personnes entre 1988 et 2000. A contrario, la population rurale a évolué en valeur absolue de 550.291 à 335.563 personnes

Milieu de résidence	Population			
	1977	1988	2000	2013
Urbain	303819	763915	954622	1710103
Rural	547677	875083	1425374	1760937
Sédentaire	851496	1638998	2379996	3471040
Nomade	487334	225238	128163	66328
Ensemble	1338830	1864236	2508159	3537368
en %				
Urbain	22,7	41,0	38,1	48,3
Rural	40,9	46,9	56,8	49,8
Sédentaire	63,6	87,9	94,9	98,1
Nomade	36,4	12,1	5,1	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Sources: RGPH 2013, nos calculs				

respectivement entre les deux périodes. L'accroissement notable de la population urbaine a été le fait de l'ampleur de l'exode rural, consécutif à la dégradation des conditions climatiques.

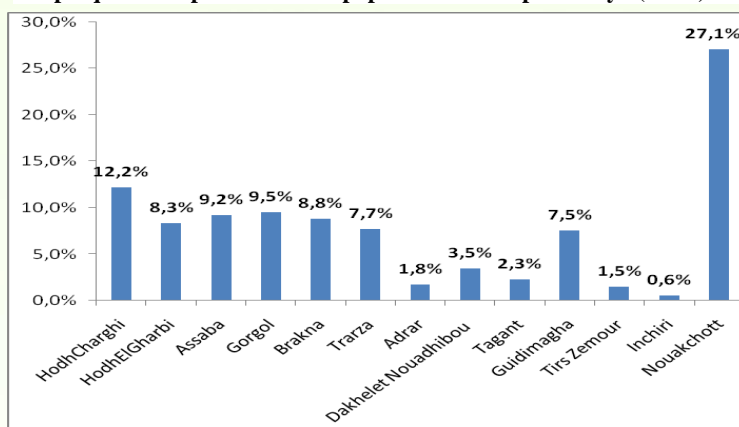
Dans l'ensemble, le milieu sédentaire constitué par les populations rurale et urbaine, reste marqué par la continuité du phénomène de la sédentarisation vers les centres urbains et les villes. La préférence de ce milieu par la population résulte de leur volonté de mieux améliorer leurs conditions de vie. Le taux de sédentarisation (urbain et rural) est ainsi passé de 87,9% en 1988 à 98,1% en 2013. Par contre, le milieu nomade a connu une baisse continue de son taux sur cette période pour se situer respectivement à 12,1% et 1,9%.

Toutefois, l'on note qu'en dépit d'une urbanisation très rapide, la Mauritanie devrait rester, pour quelque temps encore, un pays majoritairement rural. En effet, selon les projections de la Division de la Population des Nations Unies, la Mauritanie devrait devenir un pays majoritairement urbain vers 2025.

#### I.6.4. Répartition de la population totale par wilaya

Le graphique ci-contre fait ressortir des disparités importantes de peuplement des wilayas de la Mauritanie en 2013. Avec une population de 958.399 habitants (cf. tableau 1.4 ci-dessous), soit 27,1 % de la population du pays, la zone de Nouakchott est la plus peuplée, suivie de la wilaya du Hodh Charghi dont la taille de la population est de 12,2%.

Graphique 1 : Répartition de la population totale par wilaya (en %)



Source : RGPH 2013

A ces deux wilayas, s'en suivent celles dont la taille de la population se situe entre 9,5% et 7,5%. Par ordre de peuplement, il s'agit du Gorgol, de l'Assaba, du Brakna, du Hodh El Gharbi, du Trarza et du Guidimagma. Les wilayas les moins peuplées du pays et dont la taille est comprise entre 3,5% et 0,6% concernent respectivement Dakhlet Nouadhibou, le Tagant, l'Adrar, le Tiris Zemmour et l'Inchiri.

La population résidente dénombrée en 2000, comparée à celle de 2013 montre que cinq wilayas du pays constituent les pôles les plus attractifs, de par l'évolution positive enregistrée par la taille de leurs populations. Il s'agit de la zone de Nouakchott (+4,8 points), du Hodh Charghi (+1 point), du Gidimagha (+0,5 point) et de

Tableau 1.4: Répartition de la Population total par wilaya selon la situation de résidence

Wilaya	Situation de résidence			Population de droit	Population de fait
	Résident présent	Résident absent	visiteurs		
HodhCharghi	415 748	14 920	5 992	430 668	421 740
HodhElGharbi	280 390	13 719	5 070	294 109	285 460
Assaba	310 188	15 709	5 307	325 897	315 495
Gorgol	320 139	15 778	4 460	335 917	324 599
Brakna	299 257	13 020	4 039	312 277	303 296
Trarza	259 008	13 765	3 411	272 773	262 419
Adrar	59 570	3 088	2 063	62 658	61 633
Dakhelet Nouadhibou	119 778	4 001	1 748	123 779	121 526
Tagant	77 319	3 643	1 316	80 962	78 635
Guidimagha	252 522	14 507	3 017	267 029	255 539
Tirs Zemour	51 015	2 246	1 749	53 261	52 764
Inchiri	18 585	1 054	602	19 639	19 187
Nouakchott	941 508	16 891	16 586	958 399	958 094
Ensemble	3 405 027	132 341	55 360	3 537 368	3 460 387

Source: RGP 2013

Dakhlet Nouadhibou (+0,3 point) et de l'Inchiri (+0,1 point). Si les wilayas de Nouakchott et Nouadhibou renferment l'essentiel de l'activité économique, il n'en demeure pas moins que celles du Hodh Charghi, du Guidimagha et de l'Inchiri ont bénéficié d'une certaine attractivité liée notamment au développement d'infrastructures, offrant un meilleur accès aux opportunités d'emploi.

Pour les autres wilayas, l'on note que malgré une légère augmentation de l'effectif de leurs populations (sauf la wilaya de l'Adrar), elles enregistrent sur la période une baisse relative de la taille de leur population entre 2000 et 2013, avec un niveau plus prononcé au Trarza (-3 points), traduisant ainsi une migration vers les zones qui offrent plus d'opportunités économiques et sociales.

### I.6.5. Poids démographique des wilayas

Le tableau ci-contre fait ressortir des écarts importants de peuplement des wilayas du pays. Les wilayas de Nouakchott constituent, comme signalé précédemment la zone la plus peuplée du pays et couvre 27,1 % de la population totale. Le poids relatif des wilayas de l'Est (les deux Hodhs

Poids Démographique des Wilayas (en %)	
Wilaya de Nouakchott	27,1
Wilayas Est	29,7
Wilayas Fleuve	33,6
Wilayas Centre	9,6
Ensemble	100

Sources: RGPH, nos calculs

et l'Assaba) et celles du fleuve (Guidimagha, Gorgol, Brakna et Trarza) combinées, est de 63,3% (Hodh Echarghi (12,2%), Gorgol (9,5%), Assaba (9,2%), Brakna (8,8%), Hodh El Gharbi (8,3%), Trarza (7,7%) et Guidimagha (7,5%)). Les wilayas du centre sont constituées des autres wilayas, et représentent 9,6% de la population totale et leur poids démographique varie entre 3,5% à Dakhlet Nouadhibou et 0,6% à Inchiri.

### I.6.6. Répartition de la population totale par Wilaya et sexe

L'analyse du tableau 1.5 ci-contre montre que pour l'ensemble du pays, la population résidente, inégalement répartie entre les deux sexes, présente un effectif relativement plus élevé chez les femmes. Le ratio est de 97 hommes

Tableau 1.5 : Poids démographique des Wilaya en 2013 (en %)						
Wilaya	Masculin	Féminin	Total	% de la population		
				Masculin	Féminin	Total
HodhEcharghi	205465	225203	430668	11,8	12,6	12,2
Hodh EL Gharbi	139780	154329	294109	8,0	8,6	8,3
Assaba	152296	173601	325897	8,7	9,7	9,2
Gorgol	162008	173909	335917	9,3	9,7	9,5
Brakna	146657	165620	312277	8,4	9,2	8,8
Trarza	130366	142407	272773	7,5	7,9	7,7
Adrar	30822	31836	62658	1,8	1,8	1,8
Dakhlet Nouadhibou	70614	53165	123779	4,1	3,0	3,5
Tagant	38121	42841	80962	2,2	2,4	2,3
Guidimagha	130531	136498	267029	7,5	7,6	7,5
Tiris Zemmour	29619	23642	53261	1,7	1,3	1,5
Inchiri	11910	7729	19639	0,7	0,4	0,6
Nouakchott	494885	463514	958399	28,4	25,8	27,1
<b>Ensemble</b>	<b>1743074</b>	<b>1794294</b>	<b>3537368</b>	100,0	100,0	100,0

Sources: RGPH 2013, nos calculs

pour 100 femmes, correspondant à 50,7 % de femmes et 49,3 % d'hommes. Deux (2) catégories de wilaya permettent d'affiner le niveau de l'analyse :

- **la première catégorie**, constituée des wilayas des deux Hodhs, Assaba, Brakna, Gorgol, Trarza, Adrar, Tagant et Guidimagha, compte un effectif global de 2.382.290 habitants correspondant à 67,3% de la population totale, dont 35,2% de femmes et 32,1% d'hommes, soit un ratio Homme/femme de 92. A l'évidence, cette première catégorie de

wilayas est le déterminant de la tendance globale, eu égard à la forte migration des hommes, tant sur le plan interne qu'externe.

- **la seconde catégorie** est constituée des wilayas de Dakhlet Nouadhibou, Tiris Zemmour, Inchiri et Nouakchott. L'effectif global de ces wilayas est de 1.155.078 habitants, correspondant à 32,7% de la population totale. Les femmes représentent 15,5% de cet effectif et les hommes 17,2%, d'où un ratio Homme/femme de 102. Ces wilayas renferment l'essentiel des activités administratives et industrielles et par conséquent, un vivier de concentration masculine, d'où une inversion de tendance par rapport à la description globale.

Vu sous l'angle des Moughataa (voir annexe 1), l'on note que dans la première catégorie de wilayas, une inversion de tendance est observée au niveau de certaines Moughataa où les hommes constituent la majorité de la population résidente. Dans la wilaya de Hodh El Charghi, le ratio Homme/femme est en effet plus élevé au niveau des Moughataa de Oualata (102) et Nbeikt Lahwach (109). Au Trarza, ce ratio est de 102 dans la Moughataa de Ouad Naga. En Adrar, il est respectivement de 101 et 102 au sein des Moughataa d'Oujeft et de Ouadane. Enfin, dans la wilaya du Tagant, la Moughataa de Tichitt présente un ratio Homme/femme de 104.

A contrario, toutes les Moughataa issues des wilayas de la seconde catégorie dont les hommes constituent la majorité de la population résidente ont respecté la tendance sauf pour la Moughataa de Toujounine où le ratio homme/femme est de 98.

**Encadré 1 : Focus sur la restructuration de la Wilaya de Nouakchott**

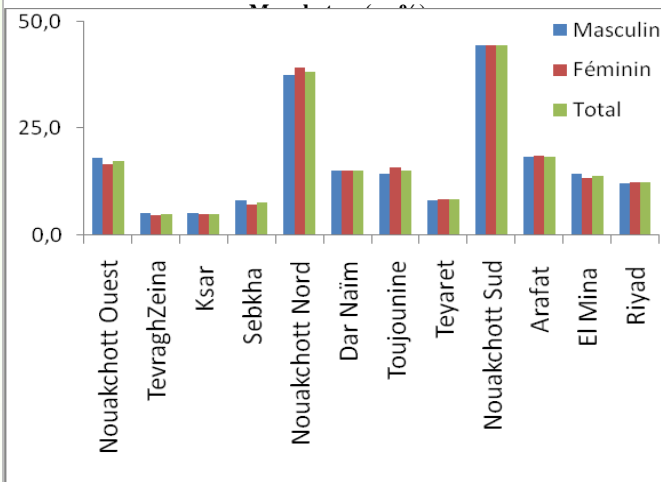
La wilaya de Nouakchott renferme aujourd'hui plus du quart de la population mauritanienne. Sa population a presque doublé en 13 ans, passant de 558.195 habitants en 2000 à 958.399 habitants en 2013, du fait d'un flux migratoire relativement élevé et d'une urbanisation accélérée. Fort de ce constat, les autorités ont décidé en novembre 2014 de découper la ville en trois wilayas (Nouakchott Ouest, Nouakchott Nord et Nouakchott Sud). Cette restructuration vise à

rapprocher les services de l'état du citoyen. La structure de la population de Nouakchott montre que la wilaya de Nouakchott sud renferme près de la moitié de la population, avec un effectif de 425.673 habitants représentant 44,4% de la population. Elle est suivie par la wilaya de Nouakchott Nord qui couvre une population de 366.912

Poids démographiques des Wilayas et Moughataa d Nouakchott en %	Population		
	Masculin	Féminin	Total
<b>Nouakchott Ouest</b>	<b>18,1</b>	<b>16,5</b>	<b>17,3</b>
TevraghZeina	5,0	4,6	4,8
Ksar	5,0	4,8	4,9
Sebkha	8,0	7,1	7,5
<b>Nouakchott Nord</b>	<b>37,5</b>	<b>39,1</b>	<b>38,3</b>
Dar Naïm	15,0	15,1	15,0
Toujounine	14,4	15,7	15,0
Teyaret	8,1	8,3	8,2
<b>Nouakchott Sud</b>	<b>44,5</b>	<b>44,4</b>	<b>44,4</b>
Arafat	18,2	18,5	18,4
El Mina	14,2	13,4	13,8
Riyad	12,0	12,4	12,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

habitants, soit 38,3% de la population. La wilaya de Nouakchott Ouest, quant à elle, compte un effectif de 165.814 personnes représentant 17,3% de la population. Il est noté une forte disparité

**Graphique 2 : Répartition de la population de Nouakchott par**



Source : RGPH 2013

quant au rythme de peuplement de la ville, tant au niveau des wilayas que des Moughataa. Pour une population de 175.969 habitants, la Moughataa d'Arafat (wilaya de Nouakchott sud) à elle seule est plus peuplée que l'ensemble de la wilaya de Nouakchott Ouest. Par ailleurs, l'on note que la population masculine est dominante au niveau des différentes wilayas. Le rapport de masculinité est plus perceptible au niveau de la wilaya de Nouakchott Est où il représente 117 hommes pour 100 femmes, suivie de la wilaya de Nouakchott sud où le rapport est de 107, puis de Nouakchott Nord qui couvre le rapport de masculinité le plus faible (102), eu égard à la tendance inverse décrite par la Moughataa de Toujounine qui compte 98 hommes pour 100 femmes. Au niveau global le Rapport de masculinité à Nouakchott est de 107 hommes pour 100 femmes.



### I.6.7. Evolution de la population par wilaya et le taux de croissance

Le tableau 1.6 ci-contre montre que la population résidente recensée en 2013 s'élève à 3.537.368 contre 1.864.236 habitants en 1988 et 2.508.159 habitants en 2000 soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,77 % au cours de la dernière période, ce qui correspond à un doublement de la population en 25 ans.

**Tableau 1.6 : Evolution de la population par wilaya et le taux de croissance**

Wilaya	Population			Taux d'accroissement		
	1988	2000	2013	1988-1977	2000-1988	2000-2013
Hodh Charghi	212 203	281 600	430 668	2,7	2,3	3,4
Hodh El Gharbi	159 296	212 156	294 109	2,3	2,3	2,6
Assaba	167 123	242 265	325 897	2,3	3,0	2,4
Gorgol	184 359	242 711	335 917	1,9	2,2	2,6
Brakna	192 157	247 006	312 277	2,1	2,0	1,9
Trarza	202 596	268 220	272 773	-0,6	2,3	0,1
Adrar	61 043	69 542	62 658	0,9	1,0	-0,8
Nouadhibou Dakhelet	63 030	79 516	123 779	8,7	1,9	3,6
Tagant	64 908	76 620	80 962	-1,3	1,3	0,4
Guidimagha	116 436	177 707	267 029	3,0	3,4	3,3
Zemour Tirs	33 147	41 121	53 261	3,4	1,7	2,1
Inchiri	14 613	11 500	19 639	-1,7	-1,9	4,3
Nouakchott	393 325	558 195	958 399	9,5	2,8	4,4
<b>Ensemble</b>	<b>1 864 236</b>	<b>2 508 159</b>	<b>3 537 368</b>	<b>2,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,77</b>

Source : RGPH 2013

Entre les périodes 1977-1988 et 1988-2000, le taux d'accroissement intercensitaire était respectivement de 2,9% et 2,4%. Si l'accroissement de la population a ralenti entre ces deux périodes, probablement imputable à une diminution relative de la fécondité, il a connu en revanche une hausse de 0,4 point durant la dernière période intercensitaire, avec toutefois un accroissement inégal observé aussi bien entre les wilayas que les Moughatata.

Au niveau régional, ce sont les wilayas des deux Hodh, du Gorgol de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris zemmour, de l'Inchiri et de Nouakchott qui ont enregistré une augmentation de leur taux d'accroissement intercensitaire. Le mouvement attractif des populations vers ce groupe de sept (7) wilayas qui représente dans son ensemble près de 63,0% du total de la population résidente en 2013, a essentiellement engendré l'augmentation du taux d'accroissement intercensitaire (2000-2013) au niveau national.

Les wilayas de l'Assaba, du Brakna du Trarza, de l'Adrar, du Tagant et du Guidimagha ont présenté la particularité d'avoir enregistré une diminution de leur taux d'accroissement intercensitaire liée à l'exode vers le groupe des 7 wilayas précitées.

Au niveau des Moughatata (voir annexe 3), l'accroissement de la population présente une répartition inégalitaire. Trois cas de figures permettent de mettre en exergue les disparités observées dont les flux migratoires inter-wilayas et inter-moughataas en constituent les principaux déterminants :

- les Moughataa dont le taux d'accroissement dépasse la moyenne nationale intercensitaire (2,8%) : cela concerne 13 Moughataa dont les taux varient entre 2,8% à Birmoghrein et 8,2% à Riyad. Dans cet intervalle, il y a lieu de noter certaines variations sensibles dans les Moughataa de Toujounine (7,6%), Bassiknou (7,3%), Dar Naim (6,9%), Arafat (4,4%), Akjoujt (4,3%), Teyaret (4,3%), Nouadhibou (3,6%), Selibaby (3,5%), Aleg (3,4%) et Tintane (3,4%) et Maghama (3,3%) ;
- les Moughataa dont le taux d'accroissement présente un signe d'augmentation de la population mais à des niveaux inférieurs ou égaux à la moyenne globale intercensitaire : il s'agit de 33 Moughataa dont les taux varient entre 0,5% (f'Derik) et 2,8% (Aioun), avec certaines variations sensibles observées dans les Moughataa de Kaédi (2,7%), Timbedra (2,7%), El Mina (2,7%), Néma (2,6%), Djiguenni (2,4%) et Mbout (2,2%) ;
- les sept (7) Moughataa dont le taux d'accroissement présente des signes de diminution de la population et dont les variations sont comprises entre -3,6% (Aoujeft) et -0,1% (Tidjikja) sont enregistrés dans les Moughataa de Ouad Naga et Boumdeide (-0,8% respectivement), Keurmacen (-0,6%), Tichitt (-0,5%), Tevragh Zeina (-0,3%)

Pour l'ensemble des Moughataa de cette dernière catégorie, la population dénombrée est passée de 172.153 habitants en 2000 à 156.933 habitants en 2013, soit un niveau de dépeuplement de



15.220 habitants équivalent à 0,4% du total de la population résidente en 2013. Les niveaux de dépeuplement ont été plus prononcés à Aoujeft (7.184 personnes) suivi de Oud Naga (2.556 personnes), de Kermacen (2.217 personnes) et Tevragh Zeina (1.756 personnes). Les autres Moughataa (Tichitt, Tidjikja et Boumdeid) ont eu des niveaux de dépeuplement compris entre 278 et 787 personnes.

### I.6.8. Densités de la population en 2013

La population mauritanienne demeure très inégalement répartie dans l'espace avec une densité moyenne au kilomètre carré de 3,4 habitants qui présente un minimum de 0,2 habitants au Tiris Zemmour et un maximum de 958,4 habitants à Nouakchott.

Il convient de rappeler que la densité d'une entité territoriale est exprimée par le nombre d'habitants au kilomètre carré. Celle-ci est donnée par le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'entité en km<sup>2</sup>. Cette densité concerne tout l'espace géographique du territoire du pays, malgré que 90% de ce territoire soient désertiques.

La Mauritanie apparaît comme l'un des pays les moins densément peuplés d'Afrique. Les wilayas situées dans la région du fleuve présentent les plus fortes densités après Nouakchott. Parmi ces wilayas, le Guidimagha et le Gorgol affichent une situation exceptionnelle, avec une densité respective de 25,9 habitants par km<sup>2</sup> et 24,7 habitants par km<sup>2</sup>. Le Brakna et l'Assaba ont

**Tableau 1.7 : Densité de la population selon la wilaya**

Wilaya	Population Total	Densité
Hodh Chargui	430668	2,4
Hodh El Gharbi	294109	5,5
Assaba	325897	8,9
Gorgol	335917	24,7
Brakna	312277	9,2
Trarza	272773	4
Adrar	62658	0,3
Dakhlett Nouadibou	123779	5,6
Tagant	80962	0,9
Guidimagha	267029	25,9
Tiris Zemmour	53261	0,2
Inchiri	19639	0,4
Nouakchott	958399	958,4
Total	3537368	3,4

Source: RGPH 2013

une densité beaucoup moins élevée (9,2 et 8,9 habitants/km<sup>2</sup> respectivement). Les deux premières wilayas présentent la particularité d'être les moins affectées par la sécheresse et la désertification, étant situées au sud dans la vallée du fleuve. Elles sont essentiellement agricoles. Bien que l'Assaba est située au centre et le Brakna riverain du fleuve, ces deux wilayas comportent aussi une partie saharienne qui limite leur capacité de peuplement contrairement au Guidimagha ou au Gorgol. Ceci leur donne toutefois la particularité d'être une zone à la fois agricole et pastorale.

Les wilayas situées en zone désertique (Tiris zemmour, Inchiri, Tagant, Adrar) sont les moins densément peuplées, avec une densité inférieure à 1 habitant/km<sup>2</sup>. Les wilayas du Tiris zemmour et de l'Adrar couvrent respectivement 25,6% et 20,1% du territoire national pour des densités de 0,2 et 0,3 habitants au Km<sup>2</sup>, d'où leur particularité d'être les zones les plus désertiques sur le plan national.

Un autre groupe de wilayas est formé des wilayas présentant une densité comprise entre 2 et 6 habitants/km<sup>2</sup>. Ce sont les wilayas de Dakhlet Nouadhibou (5,6 habitants/km<sup>2</sup>), Trarza (4,0 habitants/km<sup>2</sup>), Hodh El Gharbi (5,5 habitants/km<sup>2</sup>) et Hodh Echarghi (2,4 habitants/Km<sup>2</sup>). Bien qu'enregistrant la plus faible densité dans ce groupe, cette dernière wilaya couvre plus de 17% du territoire national.

### **I.6.9. Evolution de la densité de la population**

La comparaison des données sur les densités des trois recensements fait ressortir des variations assez prononcées dues à la croissance de la population et aux réformes administratives intervenues entre les différentes périodes.

Si l'on se réfère au tableau 1.8 ci-dessous, on trouve que l'accroissement de la concentration humaine sur les territoires du pays a conduit à une augmentation de la densité de la population. Cependant, cette augmentation réside dans l'ampleur de la variation enregistrée. Il est constaté une différence d'une wilaya à l'autre. Elle est plus accentuée et plus forte dans la wilaya de Nouakchott. Entre 1988 et 2000, la densité de cette wilaya a augmenté de plus de 117 points et de 559,7 points entre et 2000 et 2013. Cette situation dans la wilaya capitale du pays révèle toute l'attention à accorder à la maîtrise de la croissance démographique pour une meilleure planification du développement. En plus de la wilaya de Nouakchott, la densité de population de la wilaya de Guidimagha a connu une augmentation de 5,4 points entre 1988 et 2000, et 9,2

**Tableau 1.8 : Evolution des densités de la population des wilayas de 1988, 2000 et 2013**

Wilaya	1988		2000		2013	
	Effectif	Densité	Effectif	Densité	Effectif	Densité
Hodh Chargui	212203	1,2	281600	1,5	430668	2,4
Hodh El Gharbi	159296	3	212156	4,3	294109	5,5
Assaba	167123	4,6	242265	6,8	325897	8,9
Gorgol	184359	13,6	242711	17,9	335917	24,7
Brakna	192157	5,8	247006	7,5	312277	9,2
Trarza	202596	3	268220	3,9	272773	4
Adrar	61043	0,3	69542	0,3	62658	0,3
Dakhlett Nouadibou	63030	2,8	79516	3,5	123779	5,6
Tagant	64908	0,7	76620	0,8	80962	0,9
Guidimagha	116436	11,3	177707	16,7	267029	25,9
Tiris Zemmour	33147	0,1	41121	0,2	53261	0,2
Inchiri	14613	0,3	11500	0,3	19639	0,4
Nouakchott	393325	280,9	558195	398,7	958399	958,4
Total	236 1 864	1,8	2508159	2,4	3537368	3,4

Source: RGPH 2013

points entre 2000 et 2013, suivi par la wilaya du Gorgol (4,3 points) entre 1988 et 2000, et 6.8 points entre 2000 et 2013. Au niveau de l'évolution de la proportion des densités entre les trois recensements, on note dans le reste des wilayas, des proportions très faibles, en particulier celles du nord en raison de l'immensité géographique de l'espace et

surtout au Tiris Zemmour, qui est une extension du désert frontalier avec l'Algérie.

#### I.6.10. Les principales villes

Il convient de rappeler que le milieu urbain a été défini lors du recensement général de la population et de l'habitat de 2013, comme l'ensemble des localités de 5.000 habitants ou

**Tableau 1.9 : Répartition de la population des villes principales selon le**

Wilaya	Ville	Masculin	Féminin	Total
(3) Assaba	Kiffa	23 475	26 732	50 207
(4) Gorgol	Kaédi	22 358	23 181	45 539
(6) Trarza	Rosso	16 991	16 586	33 577
(8) Dakhlett Nouadibou	Nouadhibou	67 275	50 892	118 167
(11) Tiris Zemmour	Zoueiratt	24 966	19 683	44 649
(13) Nouakchott	Nouakchott	494 885	463 514	958 399
Ensemble		649 950	600 588	1 250 538

Source: RGPH 2013

plus ainsi que tous les chefs-lieux des Moughataas. Sur la base de cette définition, il apparaît six villes dont l'effectif de chacune dépasse les 33.000 habitants. Le tableau 1.9 ci-contre récapitule l'importance démographique de ces six principales villes qui regroupent 73,1% de la population urbaine en 2013. Nouakchott à elle seule abrite 76,6% de la population de ces villes, et 56,0% de l'ensemble de la population urbaine. Les populations des deux plus grandes villes du pays (Nouakchott et Nouadhibou) représentent 86,1 % de la population de ces villes, suivies par Kiffa, la capitale de l'Assaba, avec 50.207 habitants soit 4,0% de la population de ces villes. Les trois

autres villes regroupent chacune 3,6% (respectivement pour Kaédi et Zouerate) et 2,7% (Rosso) de la population totale de six villes.

## CONCLUSION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013, indique que l'effectif de la population totale en Mauritanie, se chiffre à 3.537.368 habitants dont 1.743.074 hommes (49,3%) et 1.794.294 femmes (50,7%). La population résidente est en majorité sédentaire avec 98,1% (48,3% urbain et 49,8% rural) de la population contre 1,9% de nomades.

Au RGPH 2000 on a enregistré 2.508.159 habitants ; en comparaison avec le recensement de 2013, il se dégage un taux d'accroissement annuel moyen de 2,77% durant la période intercensitaire contre 2,4% entre 1988 et 2000. Cette augmentation de la croissance résulterait d'une fécondité qui tarde à baisser et une mortalité certes élevée mais en baisse constante. Si ce taux se maintient, la population doublera dans 25 ans ; c'est-à-dire que la Mauritanie comptera environ 7 millions d'habitants pour les 25 prochaines années.

La population totale résidente en 2013 vivant dans les ménages ordinaires, nous donne une taille moyenne de 6,1 personnes par ménage. La part de la population nomade dans la population totale du pays est presque négligeable, à peine 1,9%. Elle est en baisse par rapport à la situation de 2000 où elle représentait 5,1%, ce qui traduit une accentuation du phénomène de sédentarisation.

La population est très inégalement répartie tant entre les wilayas qu'entre les moughataas. Les disparités spatiales de la population concernent aussi la distribution entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, le niveau d'urbanisation du pays est de 48,3%, et aussi la grande majorité de la population urbaine est concentrée dans la ville de Nouakchott avec 56,0% de la population totale urbaine et elle constitue le seul centre urbain dépassant 150.000 habitants.

La densité de la population est de 3,4 habitants au Km<sup>2</sup> pour l'ensemble du pays. Au niveau de la wilaya, l'inégale répartition de la population se traduit par des variations importantes des densités de population allant de 958 habitants au Km<sup>2</sup> à Nouakchott à 0,2 habitants au Km<sup>2</sup> dans la wilaya de Tiris Zemmour.

## RECOMMANDATIONS

Les conclusions tirées de l'analyse de la répartition spatiale de la population à partir du RGPH 2013 et comparativement aux recensements précédents appellent la formulation de quelques recommandations importantes :

- ✓ En rapport avec l'accélération du taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire de la population qui est passé de 2,4% entre 1988 et 2000 à 2,77% entre 2000 et 2013, les pouvoirs publics doivent poursuivre et renforcer les actions en vue d'une meilleure maîtrise de la croissance démographique et sa distribution optimale sur le territoire national. Il s'agira donc de poursuivre, à travers les stratégies de développement du Gouvernement, les programmes de regroupements de localités en vue d'un aménagement harmonieux du territoire. Aussi les programmes sociaux (éducation, santé, infrastructures socio-économiques, etc.) doivent être intensifiés pour faciliter l'accès des populations aux services de base et limiter ainsi l'exode massif des populations ;
  
- ✓ Les résultats du RGPH 2013 dénotent que les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes, le rapport de masculinité étant de 97 hommes pour 100 femmes dans le contexte de la Mauritanie. A cet égard, la promotion du genre à travers la participation des femmes aux efforts de développement doit être renforcée. Cela suppose que certaines contraintes liées notamment au manque d'éducation surtout en zone rurale, à l'exposition aux risques de mortalité maternelle en cas de grossesse, à la précarité des revenus, etc. soient allégées ;
  
- ✓ L'analyse de la structure des villes répertoriées dans le présent rapport montre une forte concentration des populations qui y résident. Pour pallier ce phénomène, les efforts menés par le Gouvernement pour la création de nouvelles villes devront être renforcés en vue de limiter la forte concentration des populations dans ces villes répertoriés. Pour rappel, la ville de Nouakchott renferme à elle seule 76,6% de la population de ces villes, et 56,0% de l'ensemble de la population urbaine du pays.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ONS (1988), Analyse du RGPH, Volume IV, Nouakchott, Mauritanie.
- ONS (1993), Annuaire démographique, Nouakchott, Mauritanie.
- ONS (2000), Résultats prioritaires de RGPH, Nouakchott, Mauritanie.
- ONS (2000-01), Rapport de l'enquête démographique et de santé, Nouakchott, Mauritanie.
- MAED(2012), Déclaration de Politique de Population, Nouakchott, Mauritanie.
- MAED(2014), Rapport National sur la mise en œuvre de la CIPD après 2014, Nouakchott, Mauritanie.
- MAED(2014), Rapport National sur la mise en œuvre de la CIPD après 2014, Nouakchott, Mauritanie.
- MAED(2014), Rapport National sur la mise en œuvre de la CIPD après 2014, Nouakchott, Mauritanie.
- Troisième plan d'action du CSLP (2011-2015)
- MAED(2014), Rapport de mise en Œuvre du troisième plan d'action du CSLP
- Comment bénéficier du dividende démographique ? contribution à l'Analyse de la situation en Mauritanie ? Etude coordonnée par Initiatives Conseil International, Burkina Faso sur financement de l'AFD en Janvier 2011

## ANNEXES

Tableau 1.A. 1 : Répartition de la population totale par Moughataa selon le sexe en 2013

Moughataa	Population		
	Masculin	Féminin	Total
<b>HodhEcharghi</b>	<b>205465</b>	<b>225203</b>	<b>430668</b>
Amourj	43808	50751	94559
Basseknou	43052	45380	88432
jiguenniD	27891	31723	59614
Néma	41657	45391	87048
Oualata	6592	6494	13086
Tembedra	37845	41224	79069
Nbeiket l'ahwach	4620	4240	8860
<b>Hodh EL Gharbi</b>	<b>139780</b>	<b>154329</b>	<b>294109</b>
Aioun	31062	34175	65237
Koubenni	44152	48537	92689
Tamchekett	18491	20523	39014
Tintane	46075	51094	97169
<b>Assaba</b>	<b>152296</b>	<b>173601</b>	<b>325897</b>
Barkeiwel	36210	43691	79901
Boumdeide	3860	4057	7917
Guerou	20666	24203	44869
Kankoussa	39783	42713	82496
Kiffa	51777	58937	110714
<b>Gorgol</b>	<b>162008</b>	<b>173909</b>	<b>335917</b>
Kaédi	58835	62891	121726
Maghama	33576	34888	68464
M'boud	49635	52868	102503
Mounguel	19962	23262	43224
<b>Brakna</b>	<b>146657</b>	<b>165620</b>	<b>312277</b>
Aleg	47693	53819	101512
Bababé	17797	19454	37251



Boghé	35011	37231	72242
Maghtalahjar	26284	31388	57672
M'bagne	19872	23728	43600
<b>Trarza</b>	<b>130366</b>	<b>142407</b>	<b>272773</b>
Boutillimit	30227	32966	63193
Keurmacen	12028	14732	26760
Mederdra	14498	15943	30441
Ouad Naga	12100	11598	23698
R'kiz	32991	37964	70955
Rosso	28522	29204	57726
<b>Adrar</b>	<b>30822</b>	<b>31836</b>	<b>62658</b>
Aoujeft	6516	6481	12997
Atar	18971	19906	38877
nguittiChi	3328	3482	6810
Ouadan	2007	1967	3974
<b>Dakhlet Nouadhibou</b>	<b>70614</b>	<b>53165</b>	<b>123779</b>
Noudhibou	68952	52170	121122
Chami	1662	995	2657
<b>Tagant</b>	<b>38121</b>	<b>42841</b>	<b>80962</b>
Moudjeria	19527	22211	41738
Tichitt	2212	2137	4349
Tidjikja	16382	18493	34875
<b>Guidimagha</b>	<b>130531</b>	<b>136498</b>	<b>267029</b>
OuldYengé	33299	35042	68341
Sélybabi	97232	101456	198688
<b>Tiris Zemmour</b>	<b>29619</b>	<b>23642</b>	<b>53261</b>
Birmougrein	2108	1789	3897
F'dérik	2545	2170	4715
Zouératt	24966	19683	44649
<b>Inchiri</b>	<b>11910</b>	<b>7729</b>	<b>19639</b>
Akjoujt	11910	7729	19639

<b>Nouakchott</b>	<b>494885</b>	<b>463514</b>	<b>958399</b>
Teyaret	40293	38535	78828
Ksar	24895	22337	47232
Tevragh Zeina	24902	21435	46337
Toujounine	71173	72868	144041
Sebkha	39539	32706	72245
El Mina	70406	62268	132674
Dar Naïm	74056	69987	144043
Arafat	90020	85949	175969
Riyad	59601	57429	117030
<b>Ensemble</b>	<b>1743074</b>	<b>1794294</b>	<b>3537368</b>

Source : RGPH 2013

**Tableau 1.A. 2 : Evolution de la population selon la Moughataa de 1888, 2000 et 2013**

<b>Moughataa</b>	<b>Population</b>		
	<b>1988</b>	<b>2000</b>	<b>2013</b>
Amourj	48894	70089	94559
Basseknou	22374	35734	88432
Djiguenni	34464	44100	59614
Néma	48697	63377	87048
Oualata	6926	11779	13086
Tembedra	51848	56521	79069
Nbeik't Lahwach	--	--	8860
Aioun	35156	46273	65237
Koubenni	47666	71440	92689
Tamchekett	24038	30760	39014
Tintane	52436	63683	97169
Barkeiwel	37171	62238	79901
Boumdeide	8390	8704	7917
Guerou	24866	31480	44869
Kankoussa	38084	63064	82496

Kiffa	58612	76779	110714
Kaédi	73985	86836	121726
Maghama	31520	45501	68464
M'boud	58650	77816	102503
Mounguel	20204	32558	43224
Aleg	54954	66262	101512
Bababé	21058	33672	37251
Boghé	49822	63123	72242
Maghtalahjar	35957	47288	57672
M'bagne	30366	36661	43600
Boutillimit	40953	56560	63193
Keurmacen	21250	28977	26760
Mederdra	27202	30424	30441
Ouad Naga	15836	26254	23698
R'kiz	44854	70451	70955
Rosso	52501	55554	57726
Aoujeft	16217	20181	12997
Atar	35317	38962	38877
Chinguitti	6327	6704	6810
Ouadan	3186	3695	3974
Noudhibou	63030	79516	121122
Chami	--	--	2657
Moudjeria	27995	36676	41738
Tichitt	3117	4627	4349
Tidjikja	33796	35317	34875
OuldYengé	32834	49396	68341
Sélybabi	83602	128311	198688
Birmougrein	2152	2761	3897
F'dérik	4426	4431	4715
Zouératt	26569	33929	44649
Akjoujt	14613	11500	19639

Teyaret	35971	46351	78828
Ksar	715033	43531	47232
TevraghZeina	26586	48093	46337
Toujounine	74510	56064	144041
Sebkha	69538	63474	72245
El Mina	115033	95011	132674
Dar Naïm	-----	61089	144043
Arafat	-----	102169	175969
Riyad	-----	42413	117030
<b>Nouakchott</b>	393325	558195	958399
<b>Ensemble</b>	1864236	2508159	3537368

Source : RGPH 2013

Tableau 1.A. 3 : Evolution des taux de croissance de la Population selon la Moughataa

Moughataa	Taux d'accroissement de la Population		
	1977-1988	2000-1988	2013-2000
<b>Hodh Echarghi</b>	2,68	2,3	3,43
Amourj	5,33	2,9	2,41
Basseknou	1,92	3,8	7,31
Djiguenni	3,9	1,9	2,43
Néma	1,2	<b>2,1</b>	2,56
Oualata	-7,28	4,3	0,85
Tembedra	4,86	0,1	2,71
Nbeik't Lahwach			
<b>Hodh El Garbi</b>	2,2	2,3	2,63
Aioun	0,49	2,2	2,77
Koubenni	4,74	3,3	2,1
hekettTamc	-3,46	1,9	1,92
Tintane	6,08	1,6	3,41
<b>Assaba</b>	2,28	3	2,39
Barkeiwel	1,42	4,2	2,01

Boumdeide	-3,48	0,3	-0,76
Guerou	3,78	1,9	2,86
Kankoussa	3,12	4,1	2,17
Kiffa	3,06	2,2	2,95
<b>Gorgol</b>	1,86	2,2	2,62
Kaédi	2,59	1,3	2,72
Maghama	2,03	2,9	3,3
dM'bou	1,7	2,2	2,22
Mounguel	-0,11	3,9	2,29
<b>Brakna</b>	2,11	2	1,89
Aleg	2,23	1,5	3,44
Bababé	1,96	3,8	0,81
Boghé	2,98	1,9	1,09
Maghtalahjar	0,47	2,2	1,6
M'bagne	2,98	1,5	1,4
<b>Trarza</b>	-0,57	2,3	0,14
Boutillimit	-2,7	2,6	0,89
Keurmacen	-0,13	2,5	-0,64
raMederd	-3,97	0,9	0
Ouad Naga	1,93	4,1	-0,83
R'kiz	-0,3	3,7	0,06
Rosso	3,26	0,5	0,31
<b>Adrar</b>	0,86	0,4	-0,84
Aoujeft	0,56	1,7	-3,55
Atar	143	0,8	-0,02
Chinguitti	-4	0,5	0,13
Ouadan	--	0,2	0,59
<b>Dakhlet Nouadhibou</b>	8,71	1,8	3,57
Noudhibou	9,11	1,8	3,57
miCha	--		-
<b>Tagant</b>	-1,28	1,3	0,44
Moudjeria	-1,11	2,2	1,04

Tichitt	-5,08	2,2	-0,5
Tidjikja	-0,94	0,4	-0,1
<b>Guidimagha</b>	2,97	3,4	3,28
OuldYengé	3,06	3,3	2,62
Sélybabi	3	3,5	3,53
<b>Tiris Zemour</b>	3,4	1,7	2,09
Birmougrein	2,14	2	2,78
F'dérik	2,2	0,01	0,5
ouérattZ	3,82	1,9	2,21
<b>Inchiri</b>	-1,65	-1,9	4,32
Akjoujt	-1,65	-1,9	4,32
<b>Nouakchott</b>	,9 47	2,8	4,36
Teyaret			4,28
Ksar			0,66
TevraghZeina			-0,30
Toujounine			7,61
Sebkha			1,04
El Mina			2,69
Dar Naïm			6,92
Arafat			4,38
Riyad			8,19
<b>Ensemble</b>	2,93	2,4	2,77

Source : RGPH 2013

## Chapitre 2 : Structure par sexe et par âge de la population

---

### INTRODUCTION

La structure par sexe et par âge de la population d'un pays à un instant donné décrit les ensembles et regroupements au sein desquels chaque individu de la population peut être classé. Elle est fonction des naissances et décès intervenus au cours des années précédant la date de l'observation, ainsi que des mouvements migratoires au cours de cette période. Francis Gendreau dans son ouvrage « Démographies Africaines » souligne que la structure d'une population porte en elle-même le « potentiel » d'accroissement de la population.

Chaque population a une composition différente par âge et par sexe et cette structure peut avoir des répercussions considérables sur son comportement démographique et socio-économique. Certaines populations sont relativement jeunes et d'autres relativement vieilles. Ces deux types de population ont des compositions par âge nettement différentes. De ce fait, leur population dans le groupe d'âge de la population active ou dans celui de la population scolarisée est nettement différente ; elles présentent enfin des différences sur le plan des besoins médicaux, des préférences des consommateurs, etc.

Les données sur la structure par âge et par sexe sont indispensables à la compréhension des sociétés et à la définition des politiques dans tous les domaines. Elles renseignent indirectement sur les besoins et les problèmes potentiels associés aux différentes catégories de populations définies en fonction de l'âge et du sexe. Elles permettent aussi de déterminer la population potentiellement active, la population inactive à charge des travailleurs, la population scolarisable et la population en âge scolaire ainsi que la population en âge de reproduction. Ces informations sont d'une grande utilité pour l'élaboration des politiques et programmes de développement d'un pays.

Tout comme les trois premiers Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat réalisés en Mauritanie (1977, 1988 et 2000), le RGPH de 2013 a permis de recueillir, en plus des caractéristiques socio-économiques et de l'habitat, des données concernant les informations démographiques individuelles. Pour chaque ménage, des informations sur le sexe et l'âge des



membres ont été enregistrées. En effet, une des préoccupations du 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat portait sur la connaissance de la structure par âge et par sexe de la population. C'est pour cette raison que des objectifs spécifiques de cette opération ont été explicitement exprimés dans ce sens. Il s'agit d'analyser le poids des catégories selon le sexe et l'âge dans la population.

En rapport avec les objectifs du quatrième Recensement, l'analyse du thème «structure par sexe et par âge de la population » vise à présenter :

- l'effectif global de la population ;
- la répartition par âge et par sexe de la population ;
- la structure de la population selon le sexe et l'âge et ses caractéristiques socio-économiques et culturelles.

L'étude s'articule essentiellement autour des points suivants :

- Contexte du pays ;
- Considérations méthodologiques ;
- Structure de la population par grands groupes d'âges ;
- Structure de la population totale observée selon le sexe et l'âge ;
- Pyramide des âges ;
- Structure de la population par sexe et selon les autres groupes d'âges utiles ;
- Analyse des rapports de masculinité.

## II.1. CONTEXTE DU PAYS

La politique de population constitue en Mauritanie, comme dans la plupart des pays, un élément essentiel dans la planification du développement. Sa prise en compte nécessite de disposer des données suffisamment diversifiées, complètes et mises à jour. Cette nécessité s'est traduite au fil du temps par la mise en place de nombreuses politiques de développement. La Mauritanie a élaboré et adopté en 1995 une politique nationale de population qui a été révisée en 2005 et en 2012. En tant que composante de la politique de développement en Mauritanie, la politique de population doit contribuer à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations. La politique nationale de population vise à :

- Favoriser une répartition spatiale optimale de la population ;
- Accorder plus de place au suivi de la situation des immigrés ;
- Assurer un meilleur accueil aux revenants et un suivi rigoureux de la migration internationale ;
- Mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien-être de la femme et de l'enfant ;
- Assurer la santé de la population ;
- Généraliser l'éducation et la formation ;
- Protéger les groupes vulnérables ;
- Protéger l'environnement ;
- Développer la recherche sur la population.

Ces objectifs s'adaptent au troisième plan d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2011-2015). Le CSLP constitue le cadre d'orientation des politiques publiques de développement et assure la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il constitue aussi, l'unique cadre de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social et le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis respectifs au pays.

Cinq axes stratégiques ont été ainsi définis dans la troisième génération du CSLP, dont le renforcement du pilotage, du suivi/évaluation et de la coordination. Ce renforcement passe notamment par la mise en place d'un système rigoureux et rapproché de suivi et d'évaluation

garantissant la mise à disposition régulière de données fiables pour un pilotage effectif et coordonné de la mise en œuvre du CSLP.

C'est dans ce contexte que la Mauritanie a réalisé son quatrième RGPH, après ceux de 1977, 1988 et de 2000.

Le RGPH de 2013 intervient au moment où les autorités mauritaniennes s'appêtent à élaborer un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la troisième génération du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP III) 2011-2015. Les résultats d'analyse du RGPH devraient donc servir de base dans la définition, l'orientation et l'harmonisation de la politique du gouvernement en matière de population et dans la recherche des voies et moyens pour sa mise en œuvre.

## II.2. CONCEPTS ET DEFINITIONS

Selon F. Gendreau, le sexe et l'âge sont les deux caractères privilégiés du démographe et constituent le fondement de l'analyse démographique. Ces variables ont été saisies au cours du RGPH 2013 et permettent de rendre compte de la structure de la population de la Mauritanie.

Le sexe fait référence aux différences biologiques, à l'inné et reste posé comme invariant. Comme le souligne l'auteur, il est sans doute la variable de la structure la plus facile à appréhender, et qui est différente de la notion du genre qui renvoie à la classification sociale.

La synthèse sur la collecte et l'évaluation de données fait l'objet d'un autre chapitre « évaluation de la qualité de données ». Pour une meilleure compréhension des résultats obtenus, les concepts utilisés dans cette étude ont été définis de la manière suivante :

**Structure de la population** : répartition de l'effectif total de la population selon une variable donnée.

**Pyramide des âges** : la pyramide des âges permet de représenter visuellement l'image de la population d'un pays à un moment « T ». Le graphique se construit de part et d'autre d'un axe vertical, séparant la population masculine de la population féminine. L'axe des ordonnées

(vertical) représente les âges, le plus souvent des groupes d'âge de 5 ans et l'axe des abscisses (horizontal) les effectifs de population pour chaque tranche d'âge.

**Rapport de masculinité** : c'est un indicateur qui rend compte de la supériorité ou de l'infériorité numérique de l'effectif de la population de sexe masculin par rapport à l'effectif de la population de sexe féminin. Il s'obtient en divisant l'effectif de la population de sexe masculin par celui de la population de sexe féminin.

**Age** : nombre d'années vécues par un individu depuis le jour de sa naissance jusqu'à une date donnée. L'âge considéré est l'âge en années révolues. Il exprime le nombre entier d'années vécues par cet individu depuis sa naissance.

**Age moyen** : c'est la moyenne des âges des habitants dans une zone ou un pays. Il est égal à la somme des âges des habitants sur le nombre d'habitants.

**Age médian** : C'est l'âge qui divise la population en deux classes d'effectif à peu près égal à la moitié de l'effectif total.

**Population de groupe d'âges utiles** : Il s'agit d'une tranche de population qui est cible d'un programme de développement : exemple : population de 0-4 ans révolus pour le Programme Elargi de Vaccination.

**Rapport de dépendance potentielle de l'âge** : Il est égal au rapport de la population potentielle inactive (somme de la population des enfants de 0-14 ans et de la population des personnes âgées de 60 ans et plus) sur la population potentielle active (personnes de 15-59 ans).

**Dividende démographique** : Le dividende démographique est l'accélération de la croissance économique résultant des changements dans la structure par âge de la population dus à la baisse consécutive de la fécondité et de la mortalité. Le rapport entre la population potentiellement active et la population des jeunes (les moins de 15 ans) conduit à aborder ce concept. En effet, une population jeune est le moteur de la prospérité économique des années à venir, mais à condition qu'il existe des politiques et des programmes nécessaires pour renforcer les opportunités à offrir à cette jeunesse et pour encourager des familles moins nombreuses. Un dividende démographique survient lorsque la baisse du taux de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge d'une population ; ce qui signifie que moins d'investissement sont nécessaire pour répondre aux besoins des groupes les plus jeunes et que les adultes sont relativement plus nombreux dans la population des personnes actives.

## II.3. POPULATION SELON LES GRANDS GROUPES D'AGES CLASSIQUES

La structure par sexe et par âge de la population peut être appréhendée par les grands groupes d'âges (0-14 ans ; 15-59 ans et 60 ans et plus) et les groupes d'âges quinquennaux. Cette présentation est utile dans la détermination de la population potentiellement active, la population non productrice à charge des travailleurs et le rapport de dépendance démographique.

### II.3.1. Structure par grands groupes d'âges de la population totale

La répartition de la population par grand groupe d'âges permet de distinguer la population potentiellement active de la population supposée inactive. En se référant à la législation du travail en Mauritanie, en particulier la fixation de l'âge de départ à la retraite, la population d'âge actif est celle âgée de 15 à 59 ans tandis que celle d'âge inactif est constituée des enfants de 0 à 14 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus.

Les données du tableau 2.1 mettent en évidence le caractère d'extrême jeunesse de la population mauritanienne. Ce qui pourrait s'expliquer essentiellement par le résultat d'une forte fécondité et d'un recul relativement important de la mortalité infantile. En effet, 44,2% de la population totale sont âgés de moins de 15 ans ; dans cette tranche d'âge, les femmes sont moins nombreuses (49,3%) que les hommes (50,6%).

**Tableau 2. 1 :** Répartition de la population totale par grands groupes d'âges selon le sexe en 2013

Groupes d'âges	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
0-14 ans	792 318	50,6	771 981	49,3	1 564 299	44,2
15-59 ans	849 811	47,9	924 227	52,1	1 774 038	50,2
60 ans et plus	100 945	50,7	98 086	49,3	199 031	5,6
Ensemble	1 743 074	---	1 794 294	---	3 537 368	100,0

Source : RGP 2013-ONS

La population en âge d'activité (15-59 ans) est plus importante que les autres sous-groupes, elle représente 50,2% de la population totale, ce qui indique qu'en moyenne, un peu plus d'un mauritanien sur deux est potentiellement actif dont (47,9% masculin et 52,1% féminin).

**Tableau 2. 2** : Répartition (en %) de la population totale par grands groupes d'âges selon le milieu de résidence en 2013

Milieu/Sexe	Effectifs				Poids en %			
	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus	Total	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus	Total
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	681 965	945 342	82 796	1 710 103	39,9	55,3	4,8	100,0
Rural	853 385	795 902	111 650	1 760 937	48,5	45,2	6,3	100,0
Nomade	28 949	32 792	4 587	66 328	43,6	49,4	6,9	100,0
<b>Sexe</b>								
Masculin	792 318	849 811	100 945	1 743 074	45,5	48,8	5,8	100,0
Féminin	771 981	924 227	98 086	1 794 294	43,0	51,5	5,5	100,0
Ensemble	<b>1 564 299</b>	<b>1 774 038</b>	<b>199 031</b>	<b>3 537 368</b>	44,2	50,2	5,6	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

En revanche, l'effectif de la population des personnes âgées de 60 ans et plus est estimé à 199.031 individus soit 5,6% de la population totale, et les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes, au niveau de ce sous-groupe d'âge (50,7%).

### II.3.2. Structure par grands groupes d'âges selon le milieu de résidence

Pour l'ensemble du milieu urbain, la répartition de la population par grands groupes d'âges est caractérisée par une proportion très importante de la population d'âge actif, comme le montre le tableau ci-dessus (tableau 2.2). En effet, la population urbaine âgée de 15-59 ans représente plus de la moitié de la population urbaine totale (55,3%) contre 39,9% pour celle âgée de 0 à 14 ans et 4,8% pour celle de 60 ans et plus. Par contre en milieu rural, la population de 0 à 14 ans constitue le groupe le plus important avec 48,5% contre 45,2% pour celle de 15-59 ans et 6,3% pour celle de 60 ans et plus. La population active de 15 à 59 ans résidente en milieu

nomade quant à elle, représente près de la moitié (49,4%) de la population nomade contre 43,6% pour celle de 0 à 14 ans et 6,9% pour celle de 60 ans et plus.

### **II.3.3. Structure par grands groupes d'âges selon la wilaya**

La distribution de la structure par grands groupes d'âges au sein des wilayas met en exergue les éventuels déséquilibres entre la population d'une wilaya à une autre comme le montre le tableau ci-dessous (tableau 2.3). L'extrême jeunesse de la population mauritanienne caractérise toutes les wilayas du pays. Cependant, la moyenne nationale (44,2% d'individus âgés de 0 à 14 ans) cache des disparités importantes entre wilaya. On note ainsi, un déficit significatif de la population de 0 à 14 ans dans 5 wilayas. Ce déficit est plus prononcé dans la wilaya de Dakhlet Nouadhibou (25,7%), du Tirs Zemmour (34,6%) et de l'Inchiri (31,3%). Cette situation est probablement la conséquence de l'effet conjugué de l'immigration des individus d'âges actifs qui contribue à la diminution des proportions des individus inactifs ou de la faible fécondité.

A l'inverse, les jeunes sont proportionnellement les plus nombreux dans les trois wilayas riveraines du fleuve Sénégal (Gorgol (49,9%), Brakna (47,5%), Guidimagha (49,8%)). Cette situation résulte principalement de la fécondité élevée observée jumelée au faible niveau de l'immigration des jeunes ainsi que de l'activité agropastorale pratiquée dans ces zones. En effet, cette activité a besoin d'une main-d'œuvre abondante pour les travaux des champs et la conduite des animaux, et est marquée par conséquent par une progéniture plus nombreuse.

La population d'âge avancé (60 ans ou plus) représente globalement 5,6% de la population totale, proportion proche de celle observée généralement dans les pays d'Afrique subsaharienne. Elle est particulièrement élevée dans les wilayas de l'Adrar (7,6%), du Trarza (7,3%) et du Tagant (7,2%) où elle dépasse la moyenne nationale. Cependant, elle est faible à Dakhlet Nouadhibou (3,4%) et à Nouakchott<sup>3</sup> (4,4%) à cause de la prépondérance des personnes adultes (15-59 ans) observée comme il a été noté plus haut.

---

<sup>3</sup> Selon RGPH 2013, ces proportions représentent 4,5% à Nouakchott Ouest, 4,6% à Nouakchott Nord et 4,2% à Nouakchott Sud. En effet, novembre 2014, la wilaya de Nouakchott a été découpée en 3 wilayas. Nouakchott Nord : regroupe la Moughataa de Toujounine, Tayaret et Dar Naim. La Wilaya Ouest regroupe la Maoughataa de Ksar, Sebkhah et Tivragh Zeina. Nouakchott Sud est constitué de la Moughataa de Riyad, El-Mina et Arafat.



**Tableau 2. 3** : Répartition de la population total par grands groupes d'âges selon la wilaya de résidence en 2013 (en %)

Wilaya	Grands groupes d'âges			
	0-14 ans	15 - 59 ans	60 ans et plus	Rapport de dépendance
Hodh Chargui	46,5	47,1	6,4	112,4
Hodh El Gharbi	48,2	44,9	6,8	122,5
Assaba	48,1	45,8	6,1	118,2
Gorgol	49,9	44,8	5,2	123,1
Brakna	47,5	46,0	6,5	117,4
Trarza	42,6	50,2	7,3	99,3
Adrar	40,6	51,8	7,6	93,1
Dakhlet Nouadhibou	25,7	70,9	3,4	41,1
Tagant	45,5	47,4	7,2	111,1
Guidimagha	49,8	45,6	4,7	119,5
Tirs Zemmour	34,6	60,6	4,8	65,1
Inchiri	31,3	62,5	6,2	59,9
Zone de Nouakchott	38,5	57,0	4,4	75,3
Nouakchott Ouest	33,7	61,8	4,5	61,9
Nouakchott Nord	39,6	55,8	4,6	79,2
Nouakchott Sud	39,5	56,2	4,2	77,8
Ensemble	44,2	50,5	5,6	98,0

Source : RGPH 2013-ONS

Le rapport de dépendance rend compte de la charge qu'auront à supporter les personnes potentiellement actives. Il se calcule en rapportant la somme des effectifs de moins de 15 ans et de 60 ans ou plus à ceux de 15-59 ans. Le tableau 2.3 montre d'une manière générale, qu'on compte 98 inactifs pour 100 actifs potentiels. L'indice se situe en deçà de 100 pour 6 wilayas sur les 15 que compte le pays. Il s'agit de la wilaya de Trarza, de l'Adrar, de Dakhlet Nouadhibou, du Tirs Zemmour, de l'Inchiri et de la zone de Nouakchott (Nouakchott Ouest, Nouakchott Nord, Nouakchott Sud) où il oscille entre 41,1% et 99,3% ; la même tendance s'observait déjà en 2000 ; autrement dit, dans ces wilayas, une personne active supporte plus d'une personne inactive.

### II.3.4. Évolution de la structure par grands groupes d'âges et le dividende démographique

Au niveau national, la structure par grands groupes d'âges n'a pas beaucoup évolué comme on peut le noter en examinant le tableau 2.4, entre les trois recensements considérés. Les données de ce tableau confirment que la population mauritanienne est marquée par la prépondérance des enfants âgés de moins de 15 ans. Par ailleurs, la proportion de ce sous-groupe a sensiblement augmenté retrouvant ainsi son niveau de 1988. En outre, la proportion des jeunes du sexe masculin est plus importante que celle du sexe féminin (on enregistre 51,5% pour le sexe masculin contre 48,5% pour le sexe féminin en 1988 ; 51,2% pour le sexe masculin contre 48,8% pour le sexe féminin en 2000 et 50,7% pour le sexe masculin contre 49,3% pour le sexe féminin en 2013).

**Tableau 2. 4** : Evolution de la population totale par grands groupes d'âges en 1988, 2000 et 2013 selon le sexe

Groupes d'âges	1988			2000			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
0-14 ans	51,5	48,5	44,1	51,2	48,8	43,5	50,6	49,3	44,2
15-59 ans	48,1	51,9	49,6	48,0	52,0	50,9	47,9	52,1	50,2
60 ans et plus	46,7	53,3	6,3	49,5	50,5	5,5	50,7	49,3	5,6
Effectif	923175	941061	1864236	1241712	1266447	2508159	1743074	1794294	3537368
Ensemble	--	--	100,0	--	--	100,0	--	--	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

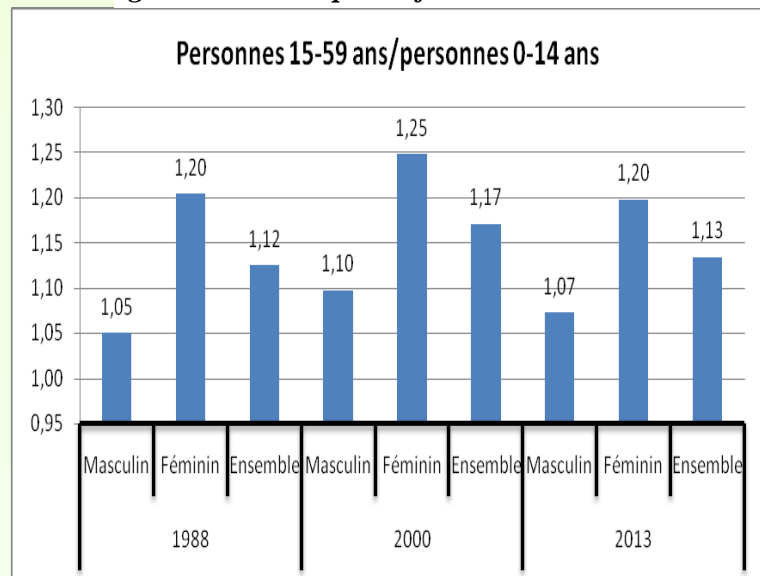
La proportion du sous-groupe d'âge 15-59 ans connaît elle aussi une augmentation entre 1988 et 2000 avant d'afficher une légère baisse en 2013. Les proportions sont respectivement 49,6% en 1988 ; 50,9% en 2000 et 50,2% en 2013 (dont respectivement 48,1% pour le sexe masculin contre 51,9% pour le sexe féminin en 1988 ; 48,0% pour le sexe masculin contre 52,0% pour le sexe féminin en 2000 et enfin 47,9% pour le sexe masculin contre 52,1% pour le sexe féminin en 2013). Cette prédominance des femmes, pourrait s'expliquer entre autres par l'émigration internationale qui touche plus d'individus du sexe masculin.

Les personnes âgées (60 ans et plus) représentent 6,3% de la population totale en 1988. Cette proportion à baisser pour atteindre 5,5% en 2000 et 5,6% en 2013. En revanche, les femmes

de ce groupe d'âge sont plus nombreuses en 1988 et 2000 (avec respectivement 46,7% d'hommes contre 53,3% de femmes en 1988 et 49,5% d'hommes contre 50,5% de femmes en 2000). Mais la tendance s'inverse en 2013 en faveur du sexe masculin (50,7 % pour les hommes et 49,3% pour les femmes).

**Graphique 2. 1 Rapport « personnes adultes en âge de travailler par enfant »**

L'observation de l'évolution du rapport personnes 15-59 ans/personnes 0-14 ans présenté dans le graphique 2.1 laisse apparaître une supériorité numérique des individus en âge de travailler. Toutefois, le rapport, en augmentation entre 1988 et 2000, subit une légère baisse entre 2000 et 2013 retrouvant ainsi, son niveau de 1988. Ce qui signifie que la Mauritanie a



l'opportunité dans les années à venir de tirer bénéfices du dividende démographique enregistré. En effet, même s'il y a l'existence d'une population jeune et nombreuse, le nombre moyen d'enfants par femme diminue d'année en année. Cela signifie une diminution de la jeune population dépendante par rapport à la population en âge de travailler. Lorsqu'il y a davantage d'adultes en âge de travailler par rapport au nombre d'enfants de moins de 15 ans et de personnes âgées, le fardeau des charges de famille pesant sur les membres de la population adulte, diminue car il y a de moins en moins de personnes à nourrir. Pour que ce phénomène se transforme en croissance économique accélérée, des investissements dans la santé, l'éducation, les infrastructures, l'emploi et la bonne gouvernance sont nécessaires.

## **II.4. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR GROUPES D'AGES QUINQUENNAUX**

L'étude de la structure par sexe et par âge quinquennaux offre une meilleure possibilité de comprendre la manière dont se répartissent, par groupe d'âges quinquennaux les hommes et les femmes dans une population donnée.

### **II.4.1. Structure par groupes d'âges quinquennaux**

Le tableau 2.5 révèle que les effectifs de la structure par groupes d'âges quinquennaux de la population mauritanienne les plus élevés se trouvent dans les tranches d'âges 0-4, 5-9, 10-14 et 15-19 ans. Chacune de ces classes a un pourcentage supérieur à 10%. En revanche, 62,9% de la population sont âgées de moins de 25 ans et 44,2% ont moins de 15 ans, 32,1% n'atteignent pas encore 10 ans, alors que les personnes âgées de 65 et plus ans ne représentent que 3,9% de la population totale.

La répartition selon le sexe varie en fonction de l'âge et le milieu de résidence. Le déficit masculin est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain et en milieu nomade. Entre 0 et 14 ans, les hommes sont en nombre plus important que les femmes ; mais à partir de 15 ans la tendance s'inverse au profit des femmes jusqu'à 45-49 ans. A partir de 50 ans, on observe deux proportions quasi-identiques au niveau des deux sexes.

La population rurale est plus jeune que les deux autres milieux (urbain et nomade). En effet, la population rurale compte 48,5% des individus âgés entre 0 et 14 ans contre 39,9% en milieu urbain et 43,6% en milieu nomade, tandis que la population de 15 ans et plus représente 51,5% de la population rurale contre 60,1% de la population urbaine et 56,4% de la population nomade.

**Tableau 2. 5** : Répartition de la population totale par groupes d'âges quinquennaux selon le sexe en 2013 (en %)

Groupe d'âge	Milieu de résidence											
	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
0-4	15,0	14,9	15,0	21,4	18,1	19,7	17,4	18,5	17,9	18,1	16,6	17,4
5-9	13,1	13,3	13,2	17,2	15,2	16,2	14,0	15,7	14,8	15,1	14,3	14,7
10-14	11,6	11,9	11,7	12,9	12,3	12,6	10,3	11,6	10,9	12,2	12,1	12,1
15-19	10,7	10,7	10,7	9,6	10,1	9,8	9,1	9,5	9,3	10,1	10,3	10,2
20-24	9,5	9,3	9,4	7,0	8,3	7,7	8,7	8,8	8,7	8,3	8,8	8,5
25-29	8,3	8,3	8,3	5,6	6,9	6,3	7,1	6,9	7,0	7,0	7,6	7,3
30-34	6,9	7,0	6,9	4,5	5,8	5,2	6,5	6,1	6,3	5,7	6,3	6,0
35-39	5,7	5,9	5,8	3,9	4,8	4,3	4,9	5,0	5,0	4,8	5,3	5,1
40-44	4,8	4,8	4,8	3,4	4,1	3,8	4,7	4,2	4,5	4,1	4,4	4,3
45-49	3,9	3,8	3,8	3,0	3,4	3,2	3,4	3,0	3,2	3,5	3,6	3,5
50-54	3,2	3,0	3,1	2,6	2,7	2,7	3,4	3,0	3,2	2,9	2,9	2,9
55-59	2,5	2,3	2,4	2,2	2,2	2,2	2,4	2,1	2,3	2,4	2,3	2,3
60-64	1,7	1,6	1,7	1,9	1,7	1,8	2,7	1,9	2,4	1,8	1,7	1,8
65-69	1,3	1,2	1,2	1,5	1,4	1,4	1,7	1,2	1,5	1,4	1,3	1,3
70-74	0,8	0,8	0,8	1,2	1,1	1,2	1,5	1,1	1,3	1,0	1,0	1,0
75-79	0,5	0,5	0,5	1,0	0,8	0,9	1,0	0,6	0,8	0,7	0,7	0,7
80-84	0,3	0,4	0,3	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5
85+	0,2	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : RGPH 2013-ONS

#### II.4.2. Évolution de la structure par sexe et par âge

L'évolution de la structure de la population par groupes d'âges quinquennaux obtenus à partir des recensements antérieurs, montre que celle-ci a été identique au cours du temps. Elle se caractérise par de fortes proportions aux jeunes âges et qui diminuent rapidement dès 10 ans pour atteindre de faibles proportions aux âges élevés (tableau 2.6).

L'écart entre la proportion du groupe d'âges 5-9 ans et celle du groupe d'âges 10-14 ans est élevé pour toutes les structures. Cet écart est de 4,3 en 1988, de 2,4 en 2000, de 4,3 en 2013. De 0 à 14 ans, on observe une supériorité numérique du sexe masculin sur le sexe féminin. En revanche, la supériorité en faveur des femmes est observée dans le groupe d'âge de 15-34 ans, pour les trois périodes. Pour le reste des groupes d'âge, les proportions des deux sexes sont proches avec quelques écarts.

**Tableau 2. 6** : Evolution de la population totale par groupes d'âges quinquennaux de 1988, 2000 et 2013 en (%)

Groupe d'âge	Sexe								
	1988			2000			2013		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	16,8	16,0	16,4	17,6	16,5	17,0	16,8	16,0	16,4
05-09	16,8	15,4	16,1	15,0	13,9	14,5	16,8	15,4	16,1
10-14	12,4	11,1	11,8	12,4	11,7	12,1	12,4	11,1	11,8
15-19	10,1	10,3	10,2	10,6	10,9	10,8	10,1	10,3	10,2
20-24	8,1	9,2	8,7	8,1	9,0	8,6	8,1	9,2	8,7
25-29	7,3	8,3	7,8	7,0	7,9	7,5	7,3	8,3	7,8
30-34	6,1	6,5	6,3	5,9	6,4	6,2	6,1	6,5	6,3
35-39	4,8	4,8	4,8	5,2	5,6	5,4	4,8	4,8	4,8
40-44	3,8	4,1	3,9	4,3	4,2	4,2	3,8	4,1	3,9
45-49	3,0	3,0	3,0	3,9	4,0	3,9	3,0	3,0	3,0
50-54	3,3	3,4	3,3	2,6	2,6	2,6	3,3	3,4	3,3
55-59	1,8	1,6	1,7	1,9	1,7	1,8	1,8	1,6	1,7
60-64	2,2	2,2	2,2	2,0	1,9	2,0	2,2	2,2	2,2
65-69	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2
70-74	1,2	1,4	1,3	1,1	1,1	1,1	1,2	1,4	1,3
75+	1,2	1,5	1,3	1,1	1,3	1,2	1,2	1,5	1,3
Total	100,0	100,00	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

### **II.4.3. Structure par sexe et âge de la population selon la wilaya<sup>4</sup>**

Les grandes tendances nationales se lisent dans les données globales, mais l'organisation administrative du territoire dans le contexte du développement local décentralisé nous impose, pour être efficace dans la planification du développement, une analyse à travers le même prisme par âge et par sexe au niveau des wilayas. En effet, la structure par âge et par sexe de la population subit, comme il a été noté plus haut, des variations dans l'espace. Cela permet de mesurer les disparités régionales que l'on ne perçoit pas lorsqu'on se contente du niveau national.

La répartition par groupes d'âges selon le sexe de la population au niveau wilaya a des allures différentes d'une wilaya à une autre. Les tableaux en annexe montrent que le Hodh Chargui, le Hodh El Garbi, l'Assaba, le Gorgol, le Brakna, le Trarza, l'Adrar, le Tagant et le Guidimaha, se caractérisent par des proportions élevées (supérieur à 10%) au niveau des groupes d'âges jeunes (moins de 15 ans) et qui se réduisent rapidement et tendent vers 0 aux âges avancés. Elles présentent aussi des allures qui diminuent très vite (pour les deux sexes) entre 0 et 15 ans avant de ralentir après cet âge. Une situation contraire est observée dans les wilayas de Nouakchott où, quel que soit le sexe, l'allure diminue moins vite que les autres wilayas. Il convient tout de même de noter le cas des wilayas de Dakhlet Nouadhibou, de Tiris Zemmour, et de l'Inchiri où la diminution est irrégulière notamment chez les hommes âgés entre 20 et 30 ans.

### **II.4.4. Age moyen et âge médian**

Le tableau ci-dessous (tableau 2.7) présente l'âge moyen et l'âge médian de la population par milieu de résidence en 2013. Ce sont des indices synthétiques de la structure d'une population qui expriment son état de jeunesse ou de vieillesse. Ils permettent ainsi de caractériser la population de manière quantitative.

---

<sup>4</sup> Cf. les tableaux 10 à 24 en Annexe : Répartition de la population par groupe d'âge selon la Wilaya.



**Tableau 2. 7 :** Age moyen et âge médian de la population par milieu de résidence en 2013 (en ans)

<b>Indicateurs</b>	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>	<b>Nomade</b>	<b>Total</b>
Age moyen	23	21	23	22
Age médian	19	15	18	17

Source : RGPH 2013-ONS

La population mauritanienne est une population jeune. La moitié de sa population a, en effet, un âge inférieur à 17 ans et une moyenne d'âge de 22 ans.

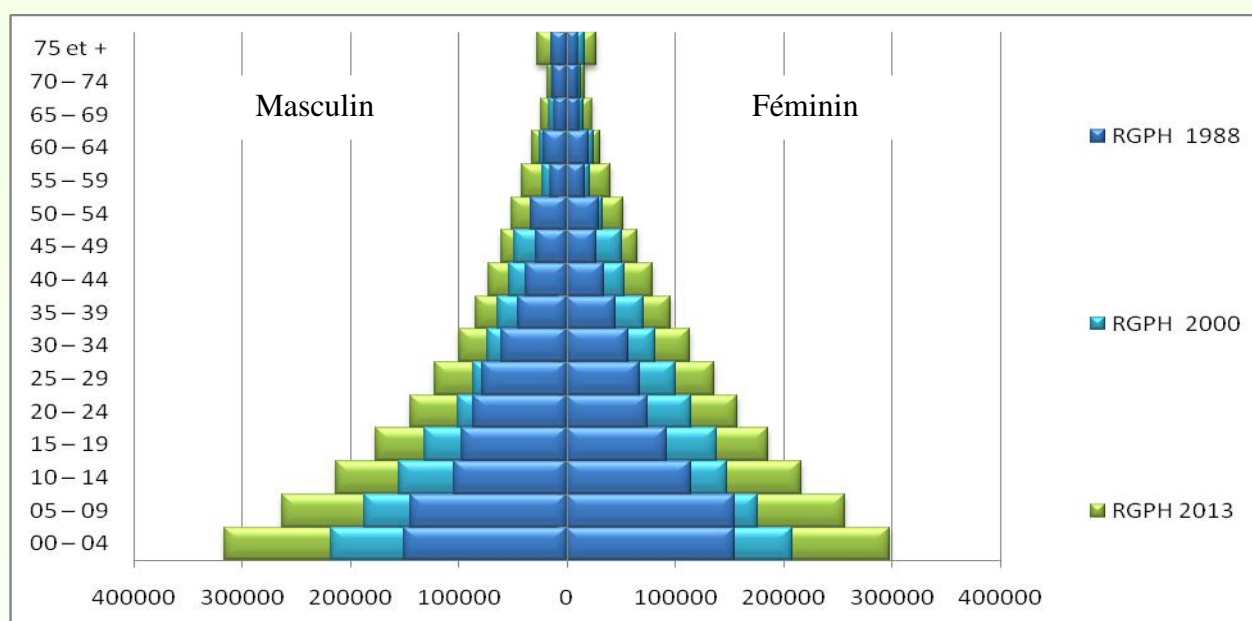
Comme indiqué dans les analyses précédentes, la population urbaine est relativement plus âgée que la population rurale et nomade. En milieu rural, la proportion d'enfants de moins de 15 ans est de 48,5% et en milieu nomade est de 43,6 contre 39,9% en milieu urbain. L'âge médian est de 19 ans en milieu urbain, 15 ans en milieu rural et 18 ans chez les nomades. Quant à l'âge moyen, il est de 23 ans pour la population urbaine, 21 ans pour la population rurale et 23 ans pour la population nomade.

## II.5. PYRAMIDE DES AGES

### II.5.1. Comparaison des structures par groupes d'âges quinquennaux

L'examen du Graphique 2.2 (Pyramides superposées des âges selon le RGPH réalisé en Mauritanie en 1988, 2000 et 2013) montre une grande similitude entre les pyramides confectionnées à partir des données des trois sources. Elles présentent une base élargie qui se rétrécit rapidement au fur et à mesure que l'on avance vers les âges élevés, forme caractéristique des populations à forte fécondité et à mortalité élevée. Le profil des trois pyramides a une forme de parasol renversé.

**Graphique 2.2** Superposition des pyramides des populations résidentes en Mauritanie en 1977, 2000 et 2013 par sexe et groupes d'âges quinquennaux.



L'allure du graphique précédent met en évidence la grande jeunesse de la population mauritanienne pour les trois périodes considérées. La différence de la structure par sexe est plus marquée aux âges élevés par rapport aux âges jeunes.

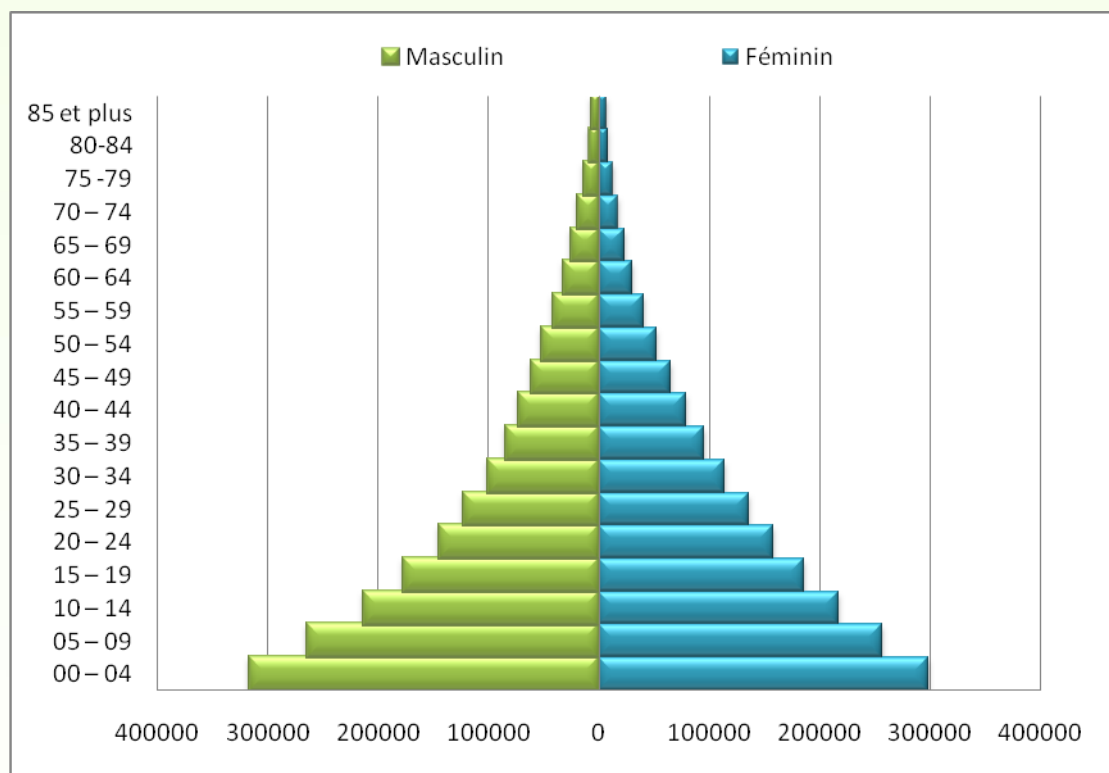
Par ailleurs, la pyramide du RGPH 1988 présente des effectifs similaires entre les groupes d'âges 0-4 ans et 5-9 ans pour les deux sexes. En 25 ans, cette similitude disparaît totalement (ces générations sont âgées en 2013, respectivement de 25-29 ans et de 30-34 ans).

Les effectifs des sous-groupes 20 à 50 ans en 2000 se rétrécissent plus vite comparativement aux mêmes sous-groupes en 1988 et en 2013. La situation particulière de ces sous-groupes pourrait se justifier par l'émigration et sans doute par une mauvaise déclaration des âges. Une préférence universelle chez les femmes pour le rajeunissement peut conduire celles-ci à déclarer des âges inférieurs à la réalité dans le contexte d'une faible scolarisation et de mauvais fonctionnement de l'état civil.

## II.5.2. Population totale en 2013

La pyramide des âges de la population mauritanienne en 2013, comme illustrée ci-dessous (graphique 2.3) est caractérisée par une base large, signe d'une forte fécondité et un rétrécissement rapide vers le sommet de la pyramide. Ceci peut s'expliquer par le niveau encore très élevé de la mortalité adulte et la mortalité précoce qui touche un grand nombre de la population. Ce qui réduit rapidement les effectifs au fur et à mesure que l'âge augmente.

**Graphique 2. 3** Pyramide des groupes d'âges quinquennaux de l'ensemble de la population en 2013



La pyramide reflète aussi la jeunesse de la population dont 42,2% ont moins de 15 ans et la moitié de la population du pays a moins de 17 ans. Cette jeunesse est confirmée par le calcul de l'âge moyen de la population qui est de 22 ans pour l'ensemble de la population.

Dans chacun des groupes d'âges 0-4 ans et 5-9 ans les garçons sont plus nombreux que les filles. Cette tendance s'inverse en faveur des femmes entre 10-64 ans. Le déficit en homme est plus accentué dans le sous-groupe 25-39 ans. Aux âges élevés, il n'existe pas une différence marquée entre les effectifs des hommes et ceux des femmes. La faible proportion des 60 ans et plus observée (5,6%) pourrait être le reflet d'une forte mortalité aux âges avancés.

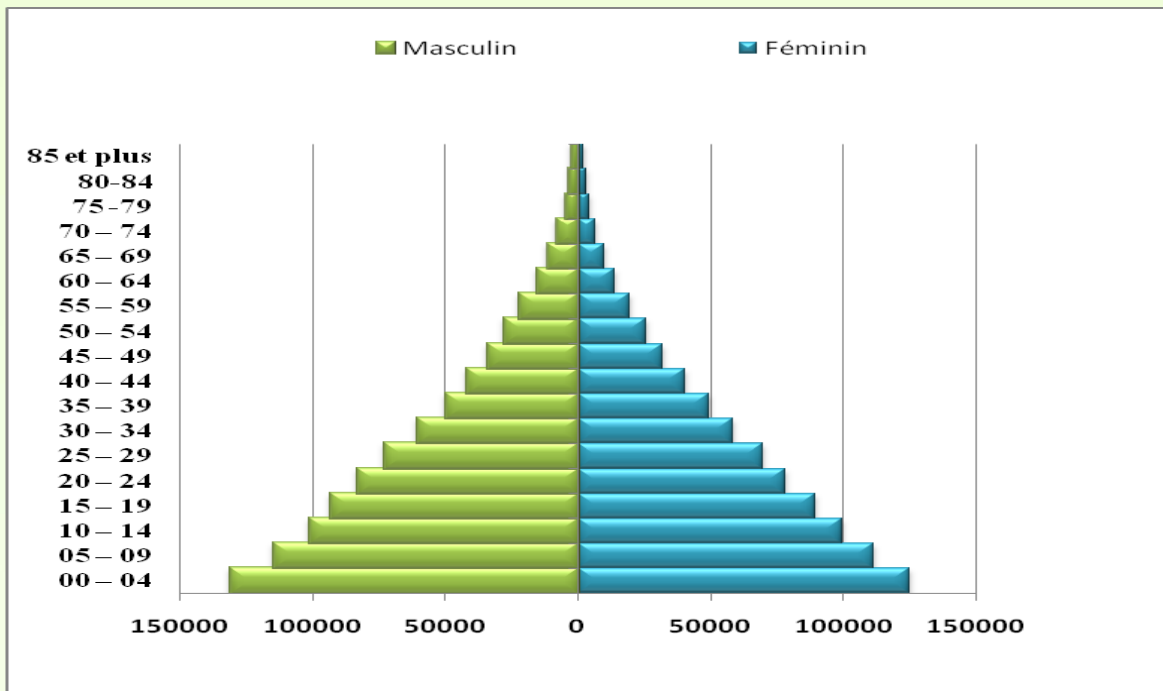
### **II.5.3. Population par milieu de résidence**

#### 2.1.1.1. Pyramide de la population urbaine

Le graphique 2.4 indique les caractéristiques suivantes :

- Une forme classique des pays en voie de développement, avec une population qui diminue régulièrement avec l'avancée en âge. Ce rétrécissement, moins prononcé par rapport aux milieux rural et nomade, confirme certainement une baisse plus rapide de la fécondité en milieu urbain et une maîtrise de la mortalité (infantile et juvénile). En milieu urbain, d'après le RGPH 1988 et 2000, l'Enquête Démographique et de Santé (2000-2001), les enquêtes MICS de 2011, l'Indice Synthétique de Fécondité est égal respectivement à 6,35 enfants par femme en 1988 ; 5,8 en 2000 ; 4,3 en 2000-01 et 3,5 en 2011 (pour les adolescentes) et se situe à 4,0 enfants par femme au RGPH 2013.
- Une population en augmentation dans toutes les tranches d'âge par rapport à 2000, sauf pour le groupe d'âge 70-74 ans où elle semble être stable ;
- Les classes d'âges situées entre 15 et 34 ans sont très importantes dans la population chez les hommes et femmes. Ceci pourrait s'expliquer par l'exode qui touche les jeunes soit pour aller travailler ou pour continuer des études supérieures. On remarque également un surnombre des hommes en milieu urbain pour toutes les classes d'âges sauf 35-39 ans et 75 ans et plus.

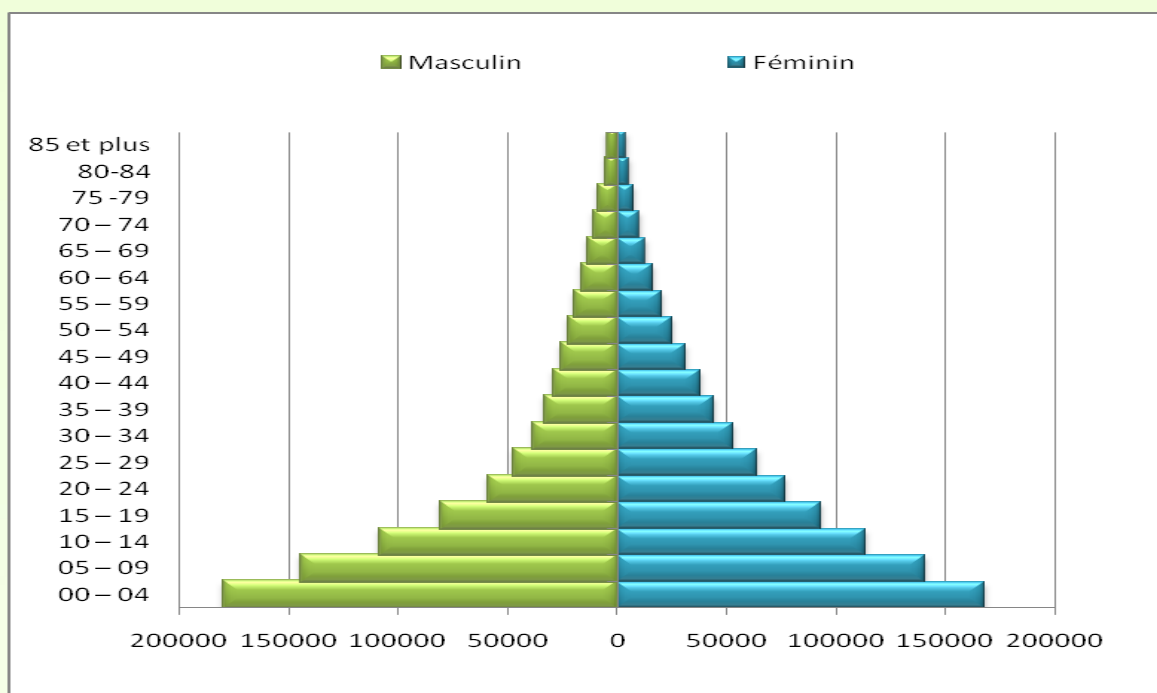
**Graphique 2.4** Pyramide des groupes âges quinquennaux du milieu urbain en 2013



#### 2.1.1.2. Pyramide de la population rurale

La pyramide par groupe d'âges de la population rurale a, certes, une base très élargie, corollaire d'une forte fécondité, mais le fait le plus marquant, c'est le déficit de la population masculine dans les classes d'âge actif, probablement des suites d'une forte émigration des jeunes adultes vers les zones urbaines. L'incidence de ces départs est perceptible sur la pyramide qui fait ressortir un déséquilibre numérique en faveur des femmes à ces âges. La supériorité numérique s'inverse entre 65 et 79 ans en faveur des hommes. Cette supériorité s'explique par une sous-estimation des âges des femmes. Aux âges avancés, on note un faible effectif des personnes âgées. L'âge médian se situe à 15 ans pour l'ensemble de la population rurale.

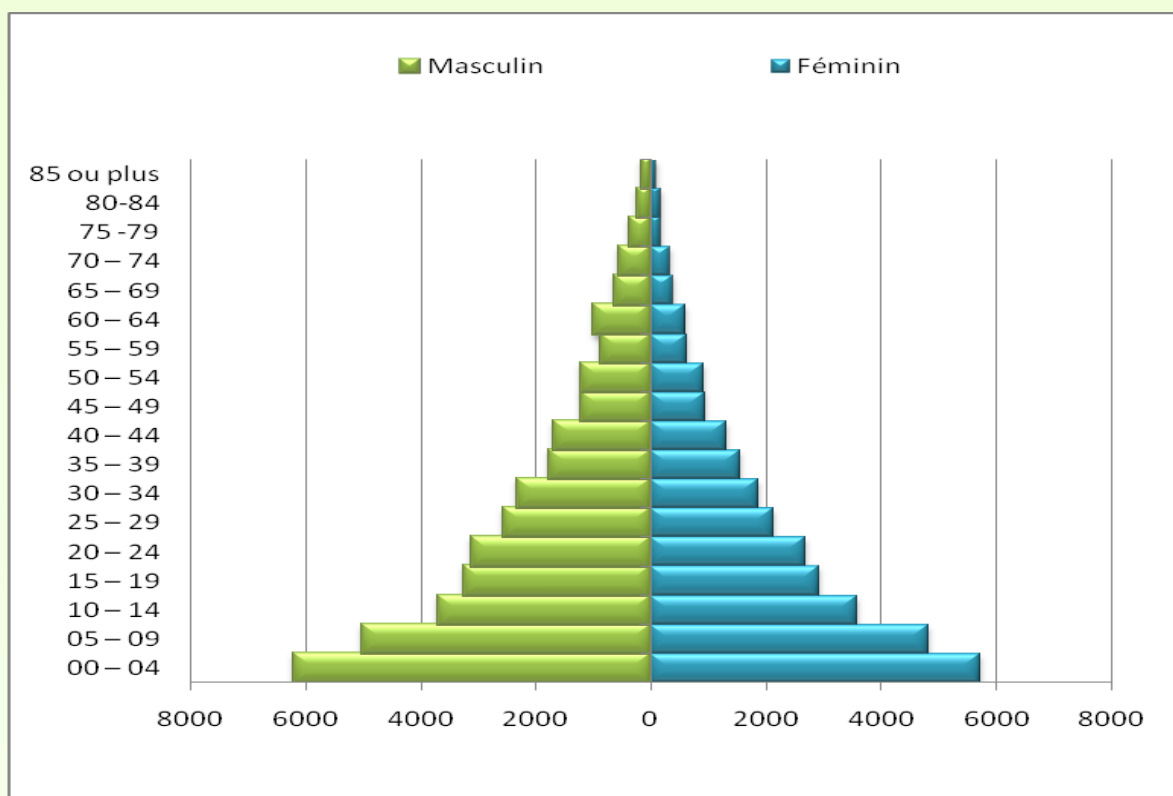
**Graphique 2.5** Pyramide des groupes âges quinquennaux du milieu rural en 2013



### 2.1.1.3. Pyramide de la population nomade

La pyramide du milieu nomade présente une allure semblable à celle de la population rurale, avec une base large et un sommet rétréci. Le niveau élevé de la mortalité et de fécondité se traduit par le rétrécissement rapide entre 0 et 14 ans. Ceci est le reflet de la mortalité précoce qui touche un grand nombre de la population jeune. Ce qui réduit rapidement les effectifs au fur et à mesure que l'âge augmente. Le fait le plus marquant, c'est la supériorité numérique des hommes pour tous les âges. L'infériorité numérique de femmes un peu plus accentuée à partir de l'âge de 40 ans s'explique par le mode de vie des nomades. Ils pratiquent l'élevage pastoral, où la recherche de pâturages et le déplacement des animaux fondent la mobilité des hommes. Parfois, certains hommes se déplacent seuls avec les animaux sans leurs femmes et leurs enfants. Cette situation contribue à la faible représentativité des femmes observée dans la pyramide. On note par ailleurs des irrégularités à partir de 45 ans traduisant ainsi les erreurs de déclaration de l'âge liées notamment à l'analphabétisme et au faible fonctionnement de l'état civil en milieu nomade.

**Graphique 2.6** Pyramide des groupes d'âges quinquennaux du milieu nomade en 2013



#### II.5.4. Pyramides des âges selon la wilaya

Les pyramides des âges de la population des wilayas en annexe montrent les différentiels des structures par sexe et par âge entre wilaya. En effet, la structure par âge selon le sexe au niveau de chaque wilaya dépend beaucoup non seulement du mouvement migratoire (caractère attractif ou répulsif), mais aussi de l'impact de la fécondité et de la mortalité qui contribue à la modification du volume et la croissance de la population. Cependant, les pyramides des wilayas peuvent être classées selon les caractéristiques communes des structures par sexe et âge ci-après : base de la pyramide par rapport au niveau national, proportion de population en âge de travailler, rapport de masculinité aux âges actifs. Ainsi trois groupes ont été distingués :

- Le groupe 1 est constitué de la wilaya de Nouakchott ouest, de Dakhlet Nouadhibou, d'Inchiri et de Tirs-Zemmour. La particularité de la répartition de la population par âge dans ces 3 dernières wilayas, qui sont très affectées par les mouvements migratoires, est que le rapport de masculinité est supérieur à 100. En effet, l'économie de la zone repose essentiellement sur les ressources minérales (notamment le fer, le



cuivre, le gypse, le plâtre) et la pêche. Ces atouts contribuent à attirer la population d'âge actif notamment du sexe masculin. Une autre particularité est constatée au niveau de la wilaya de Dakhlet Nouadhibou du fait qu'elle soit une ville de transit pour les migrants vers l'Europe. Les pyramides de ce groupe présentent ainsi des proportions importantes de population entre 20 et 30 ans notamment chez les hommes, en majorité des travailleurs migrants en provenance d'autres wilayas du pays. La pyramide de Dakhlet Nouadhibou montre aussi un surnombre d'hommes aux âges actifs.

- Le groupe 2 est constitué de Nouakchott Nord et de Nouakchott Sud. La ressemblance entre les pyramides de celles-ci et la pyramide du milieu urbain est très visible ; le nombre total d'habitants dans la ville de la capitale constituant, faut-il le rappeler, 56% de la population urbaine totale du pays en 2013. La pyramide présente une base large qui diminue régulièrement avec l'avancée en âge.
- Le groupe 3 regroupe les 9 autres wilayas du pays (Hodh Echargi, Hodh El Chargui, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Tagant et Guidimagha) ; elles se caractérisent par un niveau élevé de la fécondité et de la mortalité infanto-juvénile mais aussi d'une émigration saisonnière qui touche la population en âge de travailler. Par conséquent, les pyramides de ce groupe reflètent une base très large et qui se rétrécit très rapidement au fur et à mesure que l'âge augmente.

## II.6. POPULATION SELON LES GROUPES D'AGES OPERATIONNELS

Il s'agit de mesurer le poids des groupes spécifiques au-delà des catégories quinquennales pour avoir leur répartition dans la population totale. Les groupes d'âges opérationnels sont définis en tenant compte des besoins spécifiques liés à l'âge. Ces besoins peuvent être d'ordre économique, social et politique. Les groupes dont il est question ici sont :

- Population des nouveau-nés (moins d'un an) ;
- Population de moins de 3 ans (0-2 ans) ;
- Population de moins de 5 ans (0-4 ans) ;
- Population d'âge préscolaire (3-6 ans) ;
- Population d'âge scolaire (6 à 11 ans) ;
- Population d'âge scolaire (7-12 ans) ;
- Population des enfants (moins de 18 ans selon UNICEF) ;
- Population en âge de voter (de 18 ans ou plus) ;
- Population des jeunes (de 15 à 29 ans) ;
- Population de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) ;
- Population de (60 ans et plus).

La population de moins d'un an qui représente à elle seule 3,4% (tableau 4.6) de la population totale, est la preuve de la forte fécondité de notre pays. Les enfants âgés de moins de 3 ans constituent 10,2% de la population totale et ceux de moins de 5 ans représentent 17,4%. L'importance numérique de ceux deux groupes montre l'ampleur des besoins en matière de santé des enfants spécifiquement en matière de vaccination.

Les enfants ayant l'âge de l'enseignement préscolaire (3-6 ans) ont un poids relativement important ; ils représentent 14,0% de la population du pays. Cela dénote l'importance de la demande sociale d'éducation de la petite enfance (écoles maternelles).

**Tableau 2. 8** : Population des groupes d'âges opérationnels en Mauritanie en 2013

Groupes d'âge	Sexe			Pourcentage
	Masculin	Féminin	Total	
Population de moins d'un an (0 an)	61 704	58 101	119 805	3,4
Population de moins de 3 ans (0 à 2 ans)	186 328	174 670	360 998	10,2
Population vaccinale (0 à 4 ans)	316 217	298 475	614 692	17,4
Population d'âge préscolaire (3 à 6 ans)	253 526	243 060	496 586	14,0
Population d'âge scolaire (7 à 12 ans)	281 893	279 439	561 332	15,9
Population d'âge scolaire (6 à 11 ans)	289 110	284 646	573 756	16,2
population des enfants (moins de 18 ans)	900 871	885 067	1 785 938	50,5
Population en âge de voter (18 ans ou plus)	842 203	909 226	1 751 429	49,5
Population des jeunes (15 à 29 ans)	442 180	479 017	921 197	26,0
Population des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans)	-	831 831	-	46,4
Population de 60 ans ou plus	100 945	98 086	1 99 031	5,6

Source : RGPH 2013-ONS

La population d'âge scolaire qui couvre la tranche d'âges (6-11 ans) ou (7-12 ans) représente respectivement 16,2% et 15,9% de la population totale. Un des effets immédiats de cette structure est la demande scolaire élevée qui se traduit entre autres, par une forte pression sur les salles de classes disponibles. Il n'est pas rare de constater des effectifs de plus de 100 élèves dans certaines classes des écoles de Nouakchott au lieu de 40 (ratio normal selon l'UNESCO).

La population des enfants, définie par l'Unicef comme « l'ensemble des individus âgés de moins de 18 ans » représente plus de la moitié de la population, soit 50,5% de l'ensemble de la population du pays en 2013. Son importance numérique est révélatrice de l'ampleur des problèmes de prise en charge et d'encadrement social des enfants.

La population en âge de voter (18 ans et plus), a son importance dans la mise en œuvre du processus de démocratisation. Sa proportion s'élève à 49,5% de l'ensemble, dont majoritairement des femmes avec (51,9%).

La population des jeunes, de 15 à 29 ans représente 26,0% de la population globale. Son importance démographique mérite une attention particulière en ce qui concerne les besoins de formation et d'emploi. La politique de l'obligation de la scolarisation pour tous les enfants âgés de 6 à 14 ans, concerne 23,1% de la population totale et 73,0% de la population des adolescents de 6 à 18 ans.

Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) sont celles qui sont particulièrement concernées par les programmes de santé de la reproduction. Avec 46,4% de la population féminine totale, les femmes en âge de procréer constituent aussi un groupe particulièrement important dans la population du pays ; ce qui dénote de l'intérêt grandissant qui leur est accordé à travers un renforcement des programmes actuels de santé de la reproduction.

La population des personnes âgées de 60 ans et plus est de 199.031 individus, soit une proportion de 5,6 % de la population totale. Cette population est composée à 93,5 % des personnes du 3<sup>ème</sup> âge (60-84 ans) dont l'effectif est de 186.155 individus soit 5,2 % de la population totale contre 0,4 % pour les personnes du 4<sup>ème</sup> âge (85 ans et plus) d'environ 12.876 personnes.

## **II.7. ANALYSE DES COURBES DES RAPPORTS DE MASCULINITE**

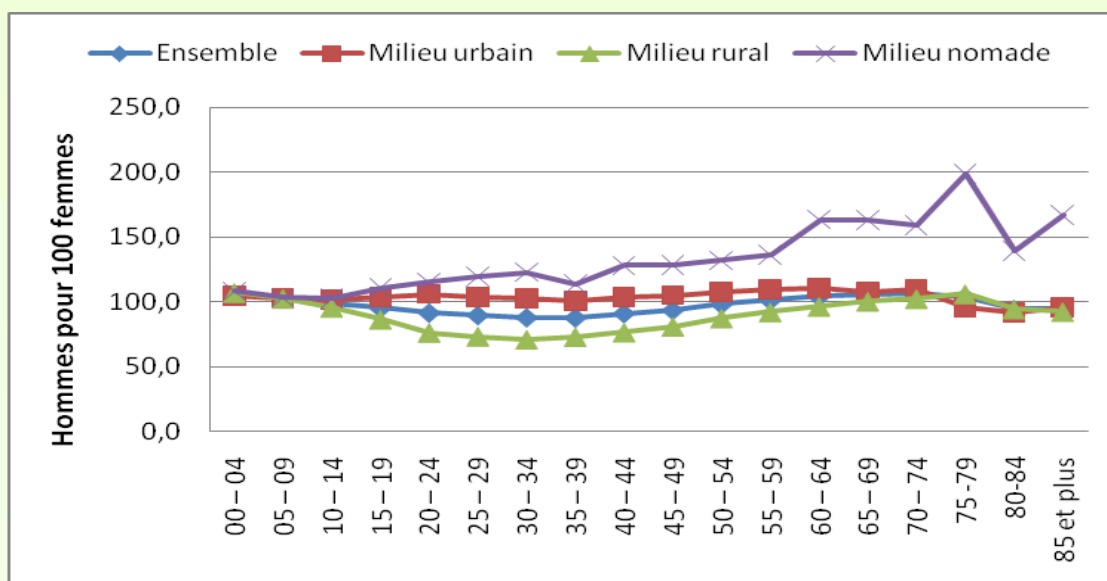
Le rapport de masculinité mesure l'équilibre numérique entre les deux sexes. Il est égal, à un âge donné, au nombre moyen d'hommes pour 100 femmes. Toute valeur supérieure à 100 indique un surnombre des hommes et inversement. Les rapports de masculinité (niveau national et milieu de résidence) sont présentés dans le graphique 2.7 à partir de données observées en 2013 pour mettre en exergue les écarts importants entre les deux sexes.

### **II.7.1. Rapports de masculinité par groupes d'âges de la population en 2013**

Globalement, la population résidante en Mauritanie en 2013 comprend plus de femmes que d'hommes, ce qui est la conséquence primaire des différences d'espérance de vie, dont l'augmentation a plus profité aux femmes.

Cependant, en considérant les grands groupes d'âges, on observe un avantage numérique des hommes sur les femmes aux âges jeunes de moins de 10 ans avec 104 garçons pour 100 filles. Pour les tranches d'âges 10-54 ans et 80 ans ou plus, la tendance s'inverse systématiquement en faveur des femmes avec respectivement 93 et 94 hommes pour 100 femmes. Cette situation pourrait s'expliquer par une migration différentielle en faveur des hommes pour la tranche d'âge 10-54 ans (une population des migrants composée des élèves, des étudiants et des migrants travailleurs). Au-delà de 80 ans, cela pourrait s'expliquer par une survie plus favorable aux femmes ; ces dernières ayant une espérance de vie plus élevée que les hommes.

**Graphique 2.7** Rapport de masculinité selon le milieu de résidence en 2013



En milieu urbain, on observe une prédominance de la population masculine dès le bas âge. Cette tendance se maintient jusqu'à 74 ans ; exception faite à 35-39 ans. Pour ce dernier groupe d'âges, la répartition montre un équilibre entre les deux sexes. Ceci s'explique par une mauvaise déclaration des âges. Une préférence aux âges ronds. En revanche, à partir de 75 ans, la tendance observée s'inverse en faveur de l'autre sexe.

Les différences enregistrées peuvent s'expliquer par :

- La surmortalité des hommes aux âges avancés et le retour des retraités en milieu rural (notamment dans les zones agropastorales) explique le surnombre de femmes pour ces âges ;
- Le manque d'école du cycle secondaire en milieu rural pousse beaucoup de jeunes enfants à l'exode pour des raisons de scolarisation ;
- Le surplus d'hommes en milieu urbain entre 20 et 65 ans peut être dû à l'exode rural qui concerne plus les hommes d'âges actifs.

Contrairement au milieu urbain, le rapport de masculinité du milieu rural s'établit à 91 hommes pour 100 femmes. Cependant, comme au niveau national, aux jeunes âges (avant 10 ans), il y a plus d'hommes que de femmes dans le milieu rural. Ce qui confirme l'observation faite au niveau national et selon laquelle, à la naissance on a plus de garçons que de filles. La mortalité des garçons étant globalement plus élevée que celle des filles, le sex-ratio diminue avec l'âge et les femmes deviennent majoritaires. Cette tendance s'inverse systématiquement

pour la population en âge d'activité. En effet, le déficit en hommes est plus prononcé dans les classes d'âges comprises entre 20 et 45 ans, soit les âges de pleine activité. En revanche, à partir de 65 ans, on a plus d'hommes que de femmes avant que la tendance ne s'inverse en faveur de ces dernières à partir de 85 ans.

Le rapport de masculinité chez les nomades présente une tendance à la baisse entre 0 et 14 ans. Les effectifs de la population masculine sont plus élevés que ceux de la population féminine à ces âges. La valeur du rapport de masculinité pour ce groupe d'âge est 108, ce qui est significativement plus élevé que la valeur de 105 à la naissance. La valeur du sex-ratio se rapproche beaucoup plus de 105 pour la classe d'âge 5-9 ans.

À partir de 15 ans, les rapports de masculinité, tous supérieurs à 100, reflètent le surnombre très important des hommes, probablement dû à l'activité du nomadisme pratiqué plus par cette couche de la population. Le phénomène est plus marqué au groupe d'âge 75-79 ans où le sex-ratio atteint un maximum. La courbe présente ensuite des irrégularités très marquées à partir de ce groupe d'âge du fait de la surmortalité masculine accentuée chez les personnes âgées et une mauvaise déclaration des âges mais aussi, de la faiblesse des effectifs aux âges avancés.

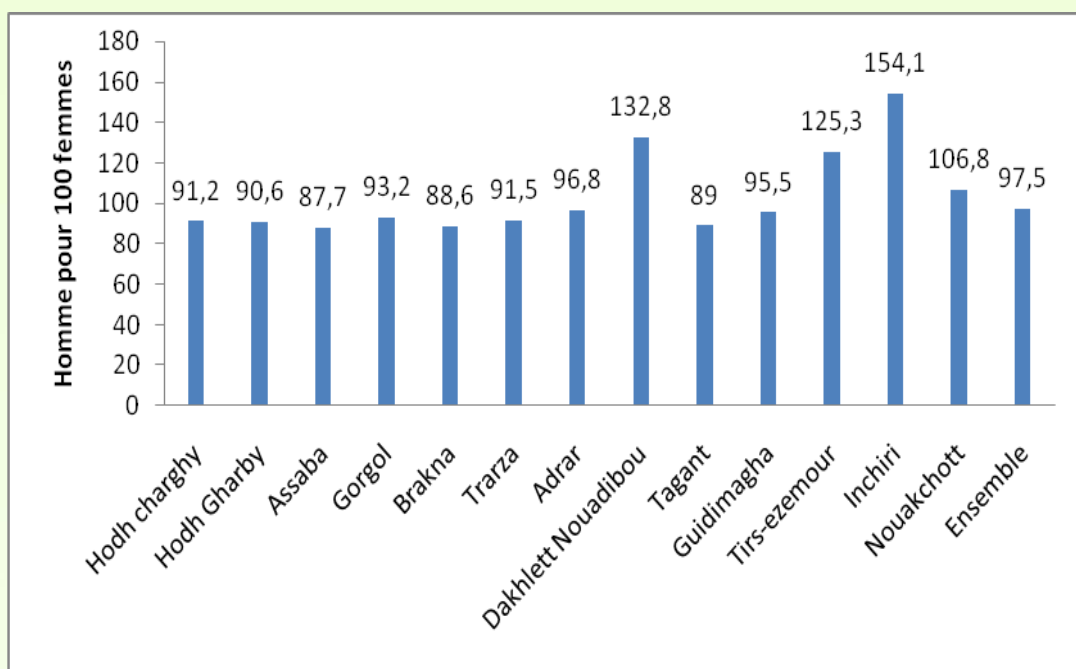
## **II.7.2. Rapports de masculinité de la population selon la wilaya**

Pour toute la population mauritanienne, le rapport de masculinité est de 97,5 hommes pour 100 femmes. Ce sex-ratio cache des disparités au niveau des wilayas comme l'illustre le graphique 2.8 des rapports de masculinité selon la wilaya de résidence. Dans 9 wilayas sur 13, on enregistre un déficit d'hommes par rapport aux femmes. Il s'agit du Hodh Chargui, du Hodh Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Trarza, de l'Adrar, du Tagant et du Guidimagha. Le rapport de masculinité dans ces wilayas est compris entre 90,6 et 96,8 hommes pour 100 femmes. Dans les quatre autres wilayas du pays, les hommes sont plus nombreux que les femmes ; ainsi dans les wilayas de Dakhlet Nouadhibou, du Tirs-Zemmour, de l'Inchiri et de Nouakchott<sup>5</sup> on compte, pour 100 femmes, respectivement 132,8 ; 125,3 et 154,1 hommes. On pourrait voir là un effet de migration différentielle selon le sexe. La supériorité numérique des hommes est moins prononcée à Nouakchott.

---

<sup>5</sup> Le rapport de masculinité est de 107 hommes pour 100 femmes à Nouakchott Sud, de 116,8 à Nouakchott Ouest de 102,3 à Nouakchott Nord.

**Graphique 2.8** Rapports de masculinité selon la wilaya en 2013

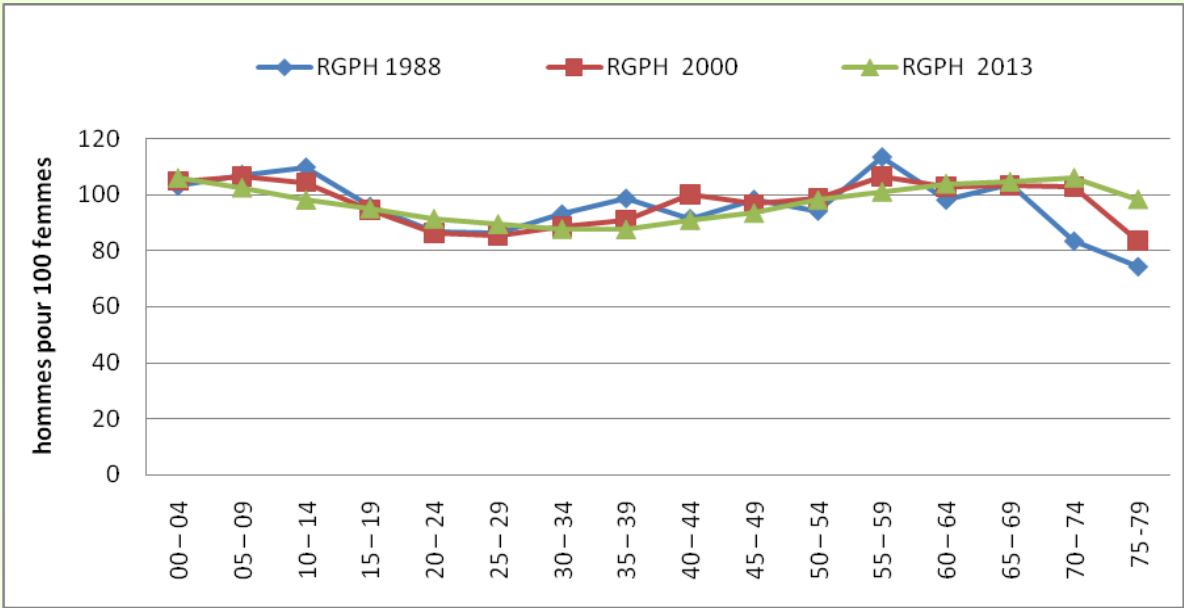


### II.7.3. Évolution des rapports de masculinité de 1988 à 2013

Les courbes de rapport de masculinité de la population de la Mauritanie dans le temps (1988-2013) ont presque la même allure. Entre 0-4 ans, les effectifs de la population masculine sont plus élevés que ceux de la population féminine aux mêmes âges. Ce qui confirme l'observation selon laquelle, à la naissance on a plus de garçons que de filles (105 garçons pour 100 filles) et une pente très marquée de la masculinité dans le groupe d'âge 10-14 ans. La mortalité des garçons étant globalement plus élevée que celle des filles, le sex-ratio diminue avec l'âge et les femmes deviennent majoritaires généralement à partir de 15 ans. Cette situation est observable entre 15-49 ans avec le déficit de la population masculine pour les différents recensements. Après 50 ans, les effectifs évoluent en dents de scie et amorcent une baisse à partir de 70 ans.



**Graphique 2.9** Courbe des rapports de masculinité par groupe d'âges en 1988, 2000 et 2013



## CONCLUSION

La répartition de la population par groupe d'âges classiques a révélé que la proportion de la population mauritanienne d'âge inactif (0-14 ans et 60 ans et plus) reste élevée. Ce groupe représente près de la moitié de la population du pays.

On a également observé une supériorité numérique de la population féminine par rapport à la population masculine, au niveau national. L'analyse du rapport de masculinité montre une prédominance de femmes au niveau national. Par contre, en milieu urbain, les hommes sont plus nombreux que les femmes (103,5 hommes pour 100 femmes).

La structure par âge a montré que la population mauritanienne est très jeune avec une moyenne d'âge de 22 ans et la moitié de la population est âgée de 17 ans ou moins. La population rurale est plus jeune que la population urbaine.

Les pyramides du milieu rural et nomade s'apparentent à la pyramide de l'ensemble du pays. Elles ont une base plus évasée que celle du milieu urbain dénotant une fécondité moins élevée dans ce dernier qu'en milieu urbain. Alors que la pyramide du milieu urbain présente une augmentation très significative des effectifs de la population à partir de 15 ans, l'âge où l'exode rural des hommes actifs, est intensif pour des raisons de formation mais surtout pour la recherche de travail dans les centres urbains.

Le RGPH a aussi permis de déterminer les proportions des groupes d'âges opérationnels, cibles des programmes sectoriels de développement socio-économique. Les résultats montrent également des proportions très élevées de la population en âge scolaire (7-12 ans et 6-11 ans), de la population en âge de voter (population âgée de 18 ans et plus) et de la population des femmes en âge de procréer (15-49 ans).

Les résultats de cette étude contribueront certainement à mieux affiner les objectifs de la Politique de Population et de développement socio-économique de la Mauritanie et de réviser les actions spécifiques y afférentes et leurs stratégies de mise en œuvre.

## RECOMMANDATIONS

Au terme de ce rapport, les recommandations ci-après peuvent être formulées :

- Le gouvernement devrait poursuivre et renforcer son programme de formation technique et professionnelle avec la création de centres de formation dans les wilayas ;
- Les projets de plan de développement en milieu rural doivent être renforcés pour répondre aux besoins actuels et futurs afin de permettre à la population active de rester dans les localités rurales et ce pour réduire la pression sur les centres urbains.

## BIBLIOGRAPHIE

- Francis GENDREAU, 1996** « Démographies africaines », 128 pages ;
- ONS, 2014** « Synthèse des Résultats Prioritaires : Répartition spatiale, Structure par sexe et par âge de la population », 19 pages ;
- MAED 2011** « Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté : plan d'action 2011-2015 », 127 pages ;
- MAED 2012** « Déclaration de Politique de Population » 25 pages
- ONS 2000** « Résultats prioritaires de RGPH 2000 »
- ONS 1988** « Volume IV, Analyse du RGPH 1988 »
- ONS 2007** « Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples », 210 pages
- ONS 2011** « Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples », 324 pages
- INSAE, 2003** « Tome 1 : Répartition spatiale, Structure par sexe et âge et Migration de la population au Bénin », Cotonou 230 pages ;
- PRB 2004** « Guide de Démographie » 4<sup>ème</sup> édition 70 pages
- ONS,** « Rapport de l'enquête démographique et de santé 2000-2001 »

## ANNEXES

Tableau A. 2 1 : Répartition de la population selon la wilaya, le sexe et le milieu de résidence en 2013

Wilaya	Milieu de résidence									Ensemble		
	Urbain			Rural			Nomade					
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin n	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Hodh charghy	38 229	42 081	80 310	158 284	175 435	333 719	8 952	7 687	16 639	205 465	225 203	430 668
Hodh Gharby	21 098	24 187	45 285	113 934	126 059	239 993	4 749	4 082	8 831	139 780	154 329	294 109
Assaba	40 881	47 296	88 177	106 842	122 304	229 146	4 573	4 001	8 574	152 296	173 601	325 897
Gorgol	45 179	47 446	92 625	114 885	124 876	239 761	1 944	1 587	3 531	162 008	173 909	335 917
Brakna	34 261	36 945	71 206	108 052	124 495	232 547	4 343	4 181	8 524	146 657	165 620	312 277
Trarza	33 549	36 303	69 852	92 211	102 497	194 708	4 606	3 607	8 213	130 366	142 407	272 773
Adrar	15 698	16 580	32 278	13 068	13 407	26 475	2 057	1 848	3 905	30 822	31 836	62 658
Dakhlett Nouadibou	67 321	50 897	118 218	3 293	2 268	5 561	0	0	0	70 614	53 165	123 779
Tagant	6 272	7 449	13 721	30 095	33 788	63 883	1 754	1 604	3 358	38 121	42 841	80 962
Guidimagha	37 331	40 318	77 649	92 329	95 434	187 763	870	747	1 617	130 531	136 498	267 029
Tirs-ezemour	27 635	21 923	49 558	861	786	1 647	1 123	933	2 056	29 619	23 642	53 261
Inchiri	7 314	5 511	12 825	4 000	1 734	5 734	596	484	1 080	11 910	7 729	19 639
Nouakchott	494 885	463 514	958 399	0	0	0	0	0	0	494 885	463 514	958 399
<b>Total</b>	<b>869 653</b>	<b>840 450</b>	<b>1 710 103</b>	<b>837 854</b>	<b>923 083</b>	<b>1 760 937</b>	<b>35 567</b>	<b>30 761</b>	<b>66 328</b>	<b>1 743 074</b>	<b>1 794 294</b>	<b>3 537 368</b>

**Tableau A. 2 2 : Répartition de la population par âge selon la wilaya en 2013**

Groupe d'âge	wilaya													
	Hodh charchy	Hodh Gharby	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	Dakhlett Nouadibou	Tagant	Guidimagha	Tirs-ezemour	Inchiri	Nouakchott	Total
00 – 04	81 268	58 684	63 724	68 208	59 410	44 638	9 725	16 883	14 642	53 298	6 735	2 193	135 284	614 692
05 – 09	66 458	47 032	52 032	55 701	49 278	38 656	8 480	14 914	12 236	44 162	6 045	2 095	123 013	520 102
10 – 14	52 452	36 056	40 943	43 816	39 586	32 836	7 258	12 570	9 923	35 419	5 671	1 851	111 124	429 505
15 – 19	42 461	28 457	32 865	35 034	32 100	27 825	6 226	11 650	8 077	28 636	5 167	1 766	101 140	361 404
20 – 24	33 557	21 793	25 542	27 071	25 031	22 788	5 205	12 556	6 242	22 276	5 468	1 899	93 012	302 440
25 – 29	27 817	17 731	20 766	21 611	20 234	19 121	4 450	12 626	5 122	17 781	5 558	2 162	82 374	257 353
30 – 34	23 508	14 833	17 029	17 040	16 192	15 779	3 773	10 513	4 258	13 864	4 408	1 819	70 509	213 525
35 – 39	20 194	12 809	14 381	13 960	13 498	13 504	3 294	8 212	3 704	11 227	3 267	1 422	59 485	178 957
40 – 44	17 627	11 504	12 431	11 652	11 510	11 785	2 924	7 412	3 375	9 195	2 953	1 140	47 828	151 336
45 – 49	15 021	9 935	10 533	9 703	9 801	10 164	2 553	5 067	2 954	7 557	2 023	795	38 707	124 813
50 – 54	12 352	8 271	8 663	7 970	8 281	8 673	2 196	4 370	2 517	6 140	1 983	769	30 305	102 490
55 – 59	10 183	6 860	7 125	6 518	6 966	7 225	1 821	2 763	2 112	4 964	1 438	512	23 233	81 720
60 – 64	8 099	5 352	5 603	5 127	5 730	5 728	1 392	1 909	1 680	3 860	909	422	16 308	62 119
65 – 69	6 483	4 466	4 550	4 089	4 651	4 507	1 085	906	1 360	3 013	555	213	11 297	47 175
70 – 74	5 055	3 803	3 674	3 193	3 641	3 383	812	655	1 078	2 271	477	232	7 022	35 296
75-79	3 814	3 364	2 976	2 438	2 700	2 357	571	341	833	1 636	266	123	3 482	24 901
80-84	2 611	1 844	1 755	1 509	1 862	1 998	563	271	464	993	227	143	2 424	16 664
85 et plus	1 708	1 315	1 305	1 277	1 806	1 806	330	161	385	737	111	83	1 852	12 876
<b>Total</b>	430 668	<b>294 109</b>	<b>325 897</b>	<b>335 917</b>	312 277	<b>272 773</b>	62 658	<b>123 779</b>	<b>80 962</b>	<b>267 029</b>	53 261	<b>19 639</b>	958 399	<b>3 537 368</b>

**Tableau A. 2 3 : Répartition de la population total par âge et par sexe en 2013**

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	316 217	298 475	614 692
5-9	263 263	256 839	520 102
10-14	212 838	216 667	429 505
15-19	176 116	185 288	361 404
20-24	144 478	157 962	302 440
25-29	121 586	135 767	257 353
30-34	99 834	113 691	213 525
35-39	83 578	95 379	178 957
40-44	72 108	79 228	151 336
45-49	60 297	64 516	124 813
50-54	50 739	51 751	102 490
55-59	41 075	40 645	81 720
60-64	31 660	30 459	62 119
65-69	24 120	23 055	47 175
70-74	18 167	17 129	35 296
75-79	12 670	12 231	24 901
80-84	8 080	8 584	16 664
85+	6 248	6 628	12 876
<b>Total</b>	<b>1 743 074</b>	<b>1 794 294</b>	<b>3 537 368</b>

**Tableau A. 2 4** : Répartition de la population de la wilaya de Hodh Echargi par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	42 103	39 165	81 268
5-9	33 495	32 963	66 458
10-14	25 379	27 073	52 452
15-19	19 724	22 737	42 461
20-24	14 654	18 903	33 557
25-29	11 767	16 050	27 817
30-34	9 856	13 652	23 508
35-39	8 585	11 609	20 194
40-44	7 874	9 753	17 627
45-49	6 929	8 092	15 021
50-54	5 927	6 425	12 352
55-59	5 021	5 162	10 183
60-64	4 099	4 000	8 099
65-69	3 348	3 135	6 483
70-74	2 659	2 396	5 055
75-79	2 032	1 782	3 814
80-84	1 233	1 378	2 611
85+	780	928	1 708
Total	205 465	225 203	430 668



**Tableau A. 2 5** : Répartition de la population de la wilaya de Hodh El Garbi par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	30 318	28 366	58 684
5-9	23 621	23 411	47 032
10-14	17 333	18 723	36 056
15-19	13 086	15 371	28 457
20-24	9 358	12 435	21 793
25-29	7 339	10 392	17 731
30-34	6 084	8 749	14 833
35-39	5 358	7 451	12 809
40-44	5 119	6 385	11 504
45-49	4 590	5 345	9 935
50-54	3 997	4 274	8 271
55-59	3 406	3 454	6 860
60-64	2 722	2 630	5 352
65-69	2 287	2 179	4 466
70-74	1 936	1 867	3 803
75-79	1 668	1 696	3 364
80-84	914	930	1 844
85+	644	671	1 315
<b>Total</b>	<b>139 780</b>	<b>154 329</b>	<b>294 109</b>

**Tableau A. 2 6** : Répartition de la population de la wilaya de l'Assaba par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	33 192	30 532	63 724
5-9	26 368	25 664	52 032
10-14	19 903	21 040	40 943
15-19	15 227	17 638	32 865
20-24	10 893	14 649	25 542
25-29	8 393	12 373	20 766
30-34	6 622	10 407	17 029
35-39	5 591	8 790	14 381
40-44	5 097	7 334	12 431
45-49	4 464	6 069	10 533
50-54	3 835	4 828	8 663
55-59	3 250	3 875	7 125
60-64	2 632	2 971	5 603
65-69	2 183	2 367	4 550
70-74	1 794	1 880	3 674
75-79	1 463	1 513	2 976
80-84	806	949	1 755
85+	583	722	1 305
<b>Total</b>	<b>152 296</b>	<b>173 601</b>	<b>325 897</b>

**Tableau A. 2 7 :** Répartition de la population de la wilaya du Gorgol par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	35 318	32 890	68 208
5-9	28 276	27 425	55 701
10-14	21 599	22 217	43 816
15-19	16 744	18 290	35 034
20-24	12 320	14 751	27 071
25-29	9 514	12 097	21 611
30-34	7 301	9 739	17 040
35-39	5 950	8 010	13 960
40-44	5 099	6 553	11 652
45-49	4 337	5 366	9 703
50-54	3 682	4 288	7 970
55-59	3 092	3 426	6 518
60-64	2 516	2 611	5 127
65-69	2 048	2 041	4 089
70-74	1 624	1 569	3 193
75-79	1 243	1 195	2 438
80-84	702	807	1 509
85+	643	634	1 277
<b>Total</b>	<b>162 008</b>	<b>173 909</b>	<b>335 917</b>

**Tableau A. 2 8** : Répartition de la population de la wilaya du Brakna par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	30 765	28 645	59 410
5-9	24 898	24 380	49 278
10-14	19 301	20 285	39 586
15-19	15 062	17 038	32 100
20-24	11 039	13 992	25 031
25-29	8 539	11 695	20 234
30-34	6 565	9 627	16 192
35-39	5 403	8 095	13 498
40-44	4 712	6 798	11 510
45-49	4 086	5 715	9 801
50-54	3 558	4 723	8 281
55-59	3 070	3 896	6 966
60-64	2 606	3 124	5 730
65-69	2 176	2 475	4 651
70-74	1 762	1 879	3 641
75-79	1 364	1 336	2 700
80-84	884	978	1 862
85+	867	939	1 806
Total	146 657	165 620	312 277

Tableau A. 2 9 : Répartition de la population de la Wilaya du Trarza par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	23 121	21 517	44 638
5-9	19 648	19 008	38 656
10-14	16 271	16 565	32 836
15-19	13 380	14 445	27 825
20-24	10 412	12 376	22 788
25-29	8 446	10 675	19 121
30-34	6 728	9 051	15 779
35-39	5 725	7 779	13 504
40-44	5 130	6 655	11 785
45-49	4 508	5 656	10 164
50-54	3 959	4 714	8 673
55-59	3 362	3 863	7 225
60-64	2 714	3 014	5 728
65-69	2 182	2 325	4 507
70-74	1 687	1 696	3 383
75-79	1 230	1 127	2 357
80-84	993	1 005	1 998
85+	870	936	1 806
<b>Total</b>	<b>130 366</b>	<b>142 407</b>	<b>272 773</b>

**Tableau A. 2 10** : Répartition de la population de la wilaya de l'Adrar par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	4 947	4 778	9 725
5-9	4 279	4 201	8 480
10-14	3 625	3 633	7 258
15-19	3 065	3 161	6 226
20-24	2 492	2 713	5 205
25-29	2 101	2 349	4 450
30-34	1 757	2 016	3 773
35-39	1 534	1 760	3 294
40-44	1 379	1 545	2 924
45-49	1 219	1 334	2 553
50-54	1 066	1 130	2 196
55-59	895	926	1 821
60-64	698	694	1 392
65-69	555	530	1 085
70-74	426	386	812
75-79	308	263	571
80-84	292	271	563
85+	184	146	330
Total	30 822	31 836	62 658

**Tableau A. 2 11** : Répartition de la population de la wilaya de Dakhlet Nouadhibou par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	8 594	8 289	16 883
5-9	7 490	7 424	14 914
10-14	6 390	6 180	12 570
15-19	6 366	5 284	11 650
20-24	7 622	4 934	12 556
25-29	7 632	4 994	12 626
30-34	6 364	4 149	10 513
35-39	5 020	3 192	8 212
40-44	4 576	2 836	7 412
45-49	3 253	1 814	5 067
50-54	2 789	1 581	4 370
55-59	1 884	879	2 763
60-64	1 236	673	1 909
65-69	568	338	906
70-74	421	234	655
75-79	182	159	341
80-84	138	133	271
85+	89	72	161
<b>Total</b>	<b>70 614</b>	<b>53 165</b>	<b>123 779</b>

**Tableau A. 2 12** : Répartition de la population de la wilaya du Tagant par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	7 494	7 148	14 642
5-9	6 139	6 097	12 236
10-14	4 838	5 085	9 923
15-19	3 808	4 269	8 077
20-24	2 773	3 469	6 242
25-29	2 186	2 936	5 122
30-34	1 755	2 503	4 258
35-39	1 523	2 181	3 704
40-44	1 436	1 939	3 375
45-49	1 285	1 669	2 954
50-54	1 130	1 387	2 517
55-59	970	1 142	2 112
60-64	791	889	1 680
65-69	654	706	1 360
70-74	532	546	1 078
75-79	422	411	833
80-84	211	253	464
85+	174	211	385
<b>Total</b>	<b>38 121</b>	<b>42 841</b>	<b>80 962</b>



**Tableau A. 2 13** : Répartition de la population de la wilaya du Guidimagha par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	27 463	25 835	53 298
5-9	22 447	21 715	44 162
10-14	17 648	17 771	35 419
15-19	13 931	14 705	28 636
20-24	10 379	11 897	22 276
25-29	8 059	9 722	17 781
30-34	6 133	7 731	13 864
35-39	4 958	6 269	11 227
40-44	4 191	5 004	9 195
45-49	3 518	4 039	7 557
50-54	2 940	3 200	6 140
55-59	2 428	2 536	4 964
60-64	1 931	1 929	3 860
65-69	1 536	1 477	3 013
70-74	1 183	1 088	2 271
75-79	871	765	1 636
80-84	531	462	993
85+	384	353	737
<b>Total</b>	<b>130 531</b>	<b>136 498</b>	<b>267 029</b>

**Tableau A. 2 14** : Répartition de la population de la wilaya de Tris Zemour par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	3 458	3 277	6 735
5-9	3 061	2 984	6 045
10-14	2 880	2 791	5 671
15-19	2 744	2 423	5 167
20-24	3 200	2 268	5 468
25-29	3 360	2 198	5 558
30-34	2 667	1 741	4 408
35-39	1 917	1 350	3 267
40-44	1 641	1 312	2 953
45-49	1 129	894	2 023
50-54	1 182	801	1 983
55-59	858	580	1 438
60-64	549	360	909
65-69	316	239	555
70-74	283	194	477
75-79	172	94	266
80-84	125	102	227
85+	77	34	111
Total	29 619	23 642	53 261

**Tableau A. 2 15** : Répartition de la population de la wilaya d’Inchiri par âge et par sexe, Inchiri en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	1 127	1 066	2 193
5-9	1 097	998	2 095
10-14	923	928	1 851
15-19	1 042	724	1 766
20-24	1 241	658	1 899
25-29	1 484	678	2 162
30-34	1 290	529	1 819
35-39	932	490	1 422
40-44	755	385	1 140
45-49	535	260	795
50-54	461	308	769
55-59	309	203	512
60-64	263	159	422
65-69	118	95	213
70-74	131	101	232
75-79	72	51	123
80-84	79	64	143
85+	51	32	83
<b>Total</b>	<b>11 910</b>	<b>7 729</b>	<b>19 639</b>

**Tableau A. 2 16** : Répartition de la population de Nouakchott par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	68 317	66 967	135 284
5-9	62 444	60 569	123 013
10-14	56 748	54 376	111 124
15-19	51 937	49 203	101 140
20-24	48 095	44 917	93 012
25-29	42 766	39 608	82 374
30-34	36 712	33 797	70 509
35-39	31 082	28 403	59 485
40-44	25 099	22 729	47 828
45-49	20 444	18 263	38 707
50-54	16 213	14 092	30 305
55-59	12 530	10 703	23 233
60-64	8 903	7 405	16 308
65-69	6 149	5 148	11 297
70-74	3 729	3 293	7 022
75-79	1 643	1 839	3 482
80-84	1 172	1 252	2 424
85+	902	950	1 852
Total	494 885	463 514	958 399

**Tableau A. 2 17** : Répartition de la population de la wilaya de Nouakchott Nord par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	27333	27029	54362
5-9	24385	24005	48390
10-14	21351	21068	42419
15-19	18888	18630	37518
20-24	17014	16929	33943
25-29	14950	15238	30188
30-34	13409	13052	26461
35-39	11726	10987	22713
40-44	9766	8978	18744
45-49	7714	7002	14716
50-54	5921	5721	11642
55-59	4544	4311	8855
60-64	3239	3052	6291
65-69	2272	2162	4434
70-74	1493	1432	2925
75-79	666	800	1466
80-84	496	578	1074
85+	355	416	771
Total	185522	181390	366912

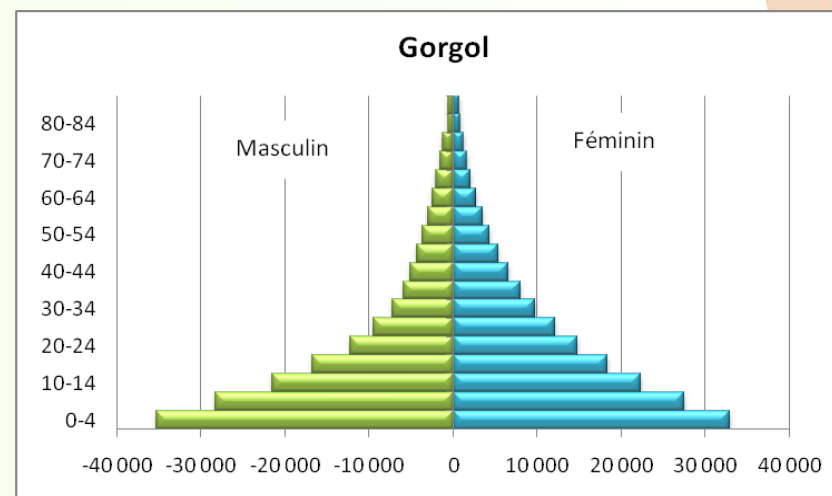
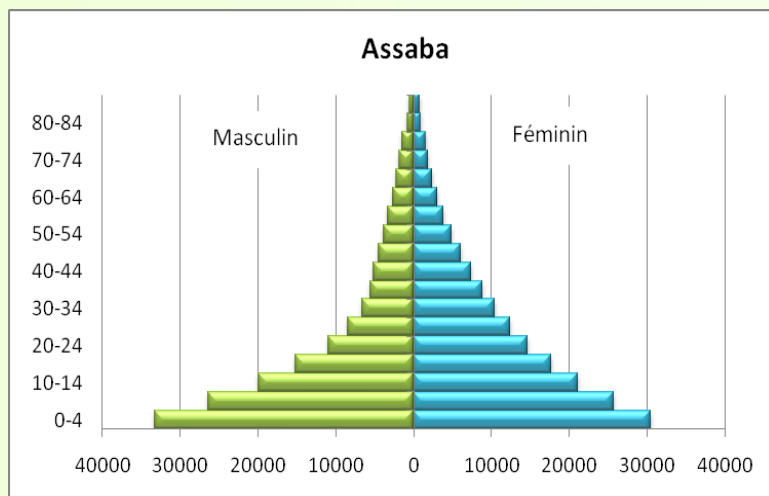
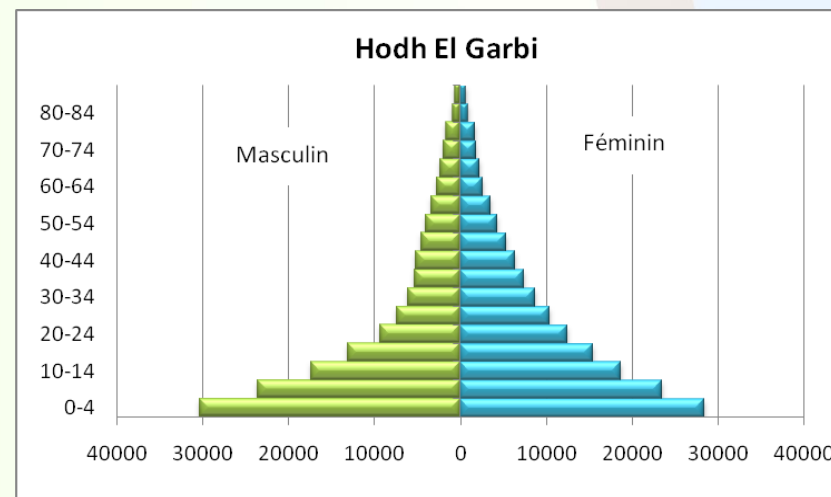
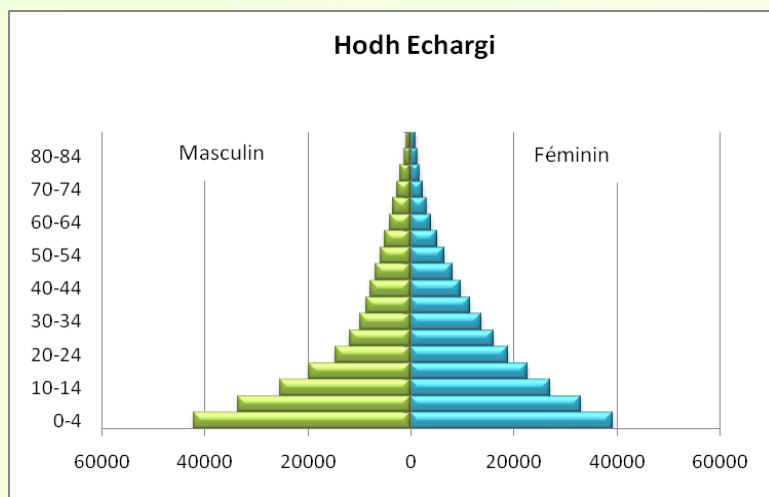
**Tableau A. 2 18** : Répartition de la population de la wilaya de Nouakchott Ouest par âge et par sexe en 2013

Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	10101	10003	20104
5-9	9356	8983	18339
10-14	9179	8334	17513
15-19	9594	7967	17561
20-24	9753	8031	17784
25-29	9262	7216	16478
30-34	7372	6026	13398
35-39	6102	5224	11326
40-44	4700	4052	8752
45-49	4065	3371	7436
50-54	3041	2148	5189
55-59	2575	1949	4524
60-64	1657	1208	2865
65-69	1251	906	2157
70-74	663	459	1122
75-79	305	286	591
80-84	211	186	397
85+	149	129	278
Total	89336	76478	165814

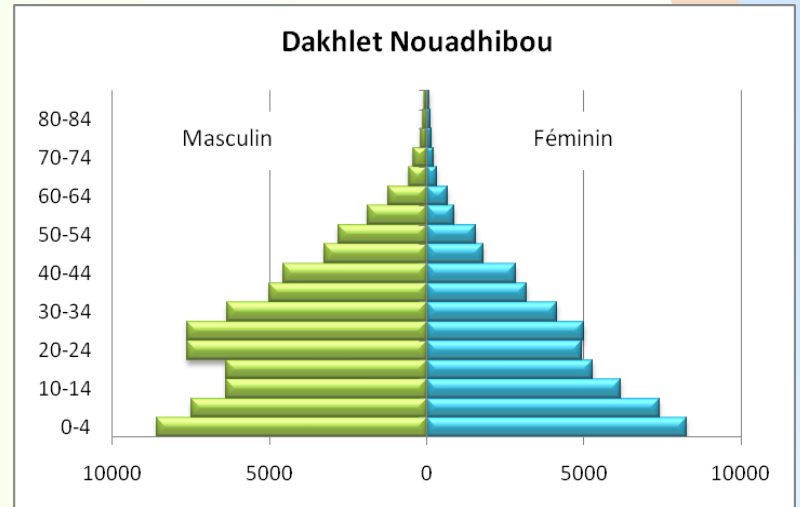
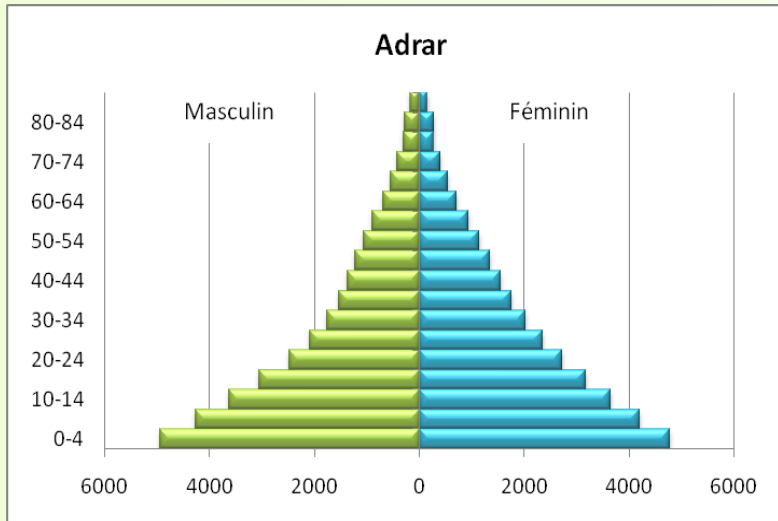
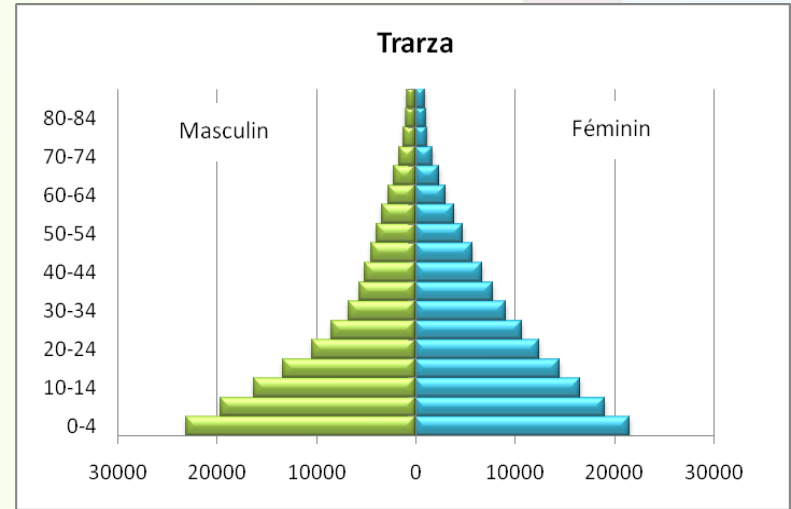
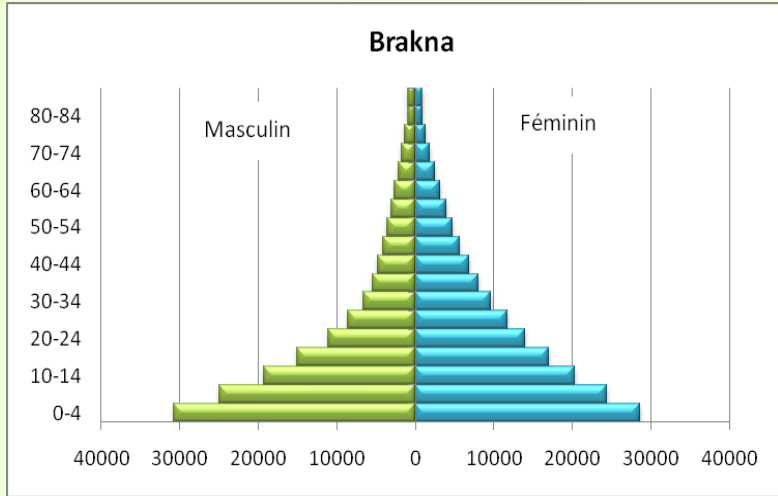
**Tableau A. 2 19** : Répartition de la population de la wilaya de Nouakchott Sud par âge et par sexe en 2013

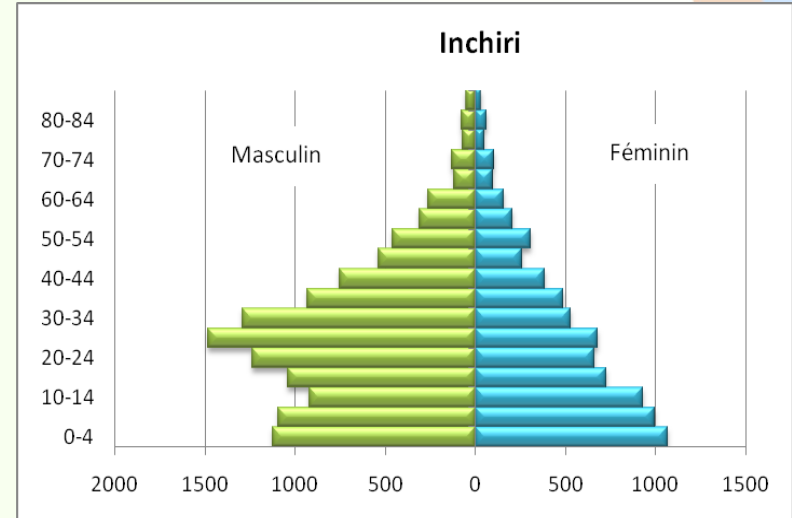
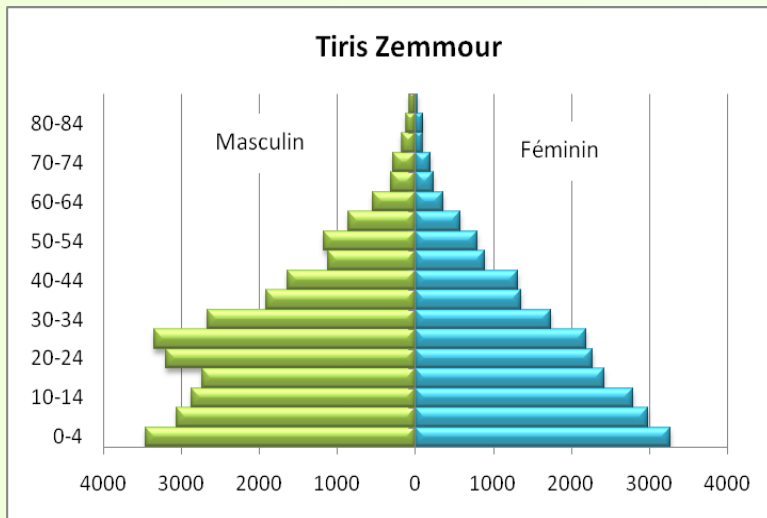
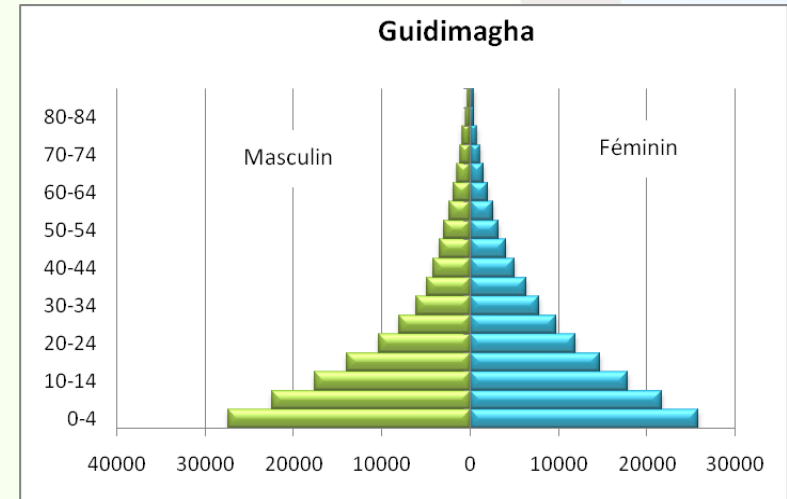
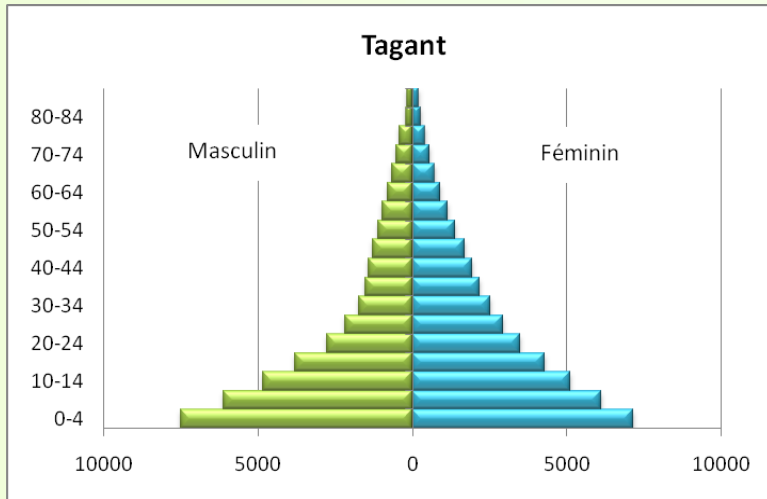
Age groupe	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	30882	29935	60817
5-9	28702	27582	56284
10-14	26217	24975	51192
15-19	23455	22607	46062
20-24	21328	19958	41286
25-29	18554	17153	35707
30-34	15932	14719	30651
35-39	13255	12191	25446
40-44	10632	9700	20332
45-49	8665	7890	16555
50-54	7250	6223	13473
55-59	5413	4442	9855
60-64	4007	3144	7151
65-69	2625	2081	4706
70-74	1573	1403	2976
75-79	671	751	1422
80-84	467	488	955
85+	399	404	803
Total	220027	205646	425673

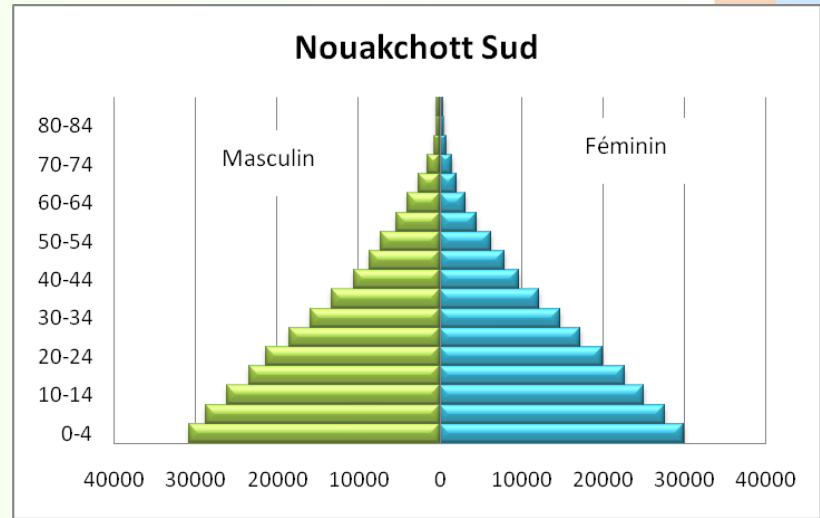
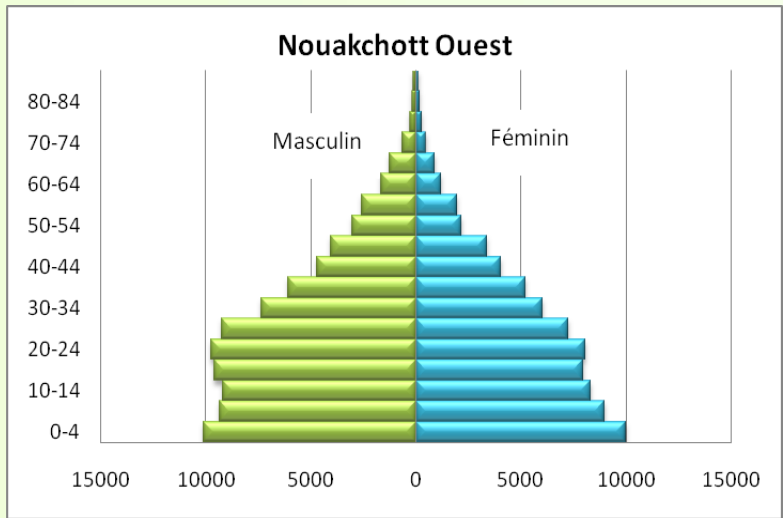
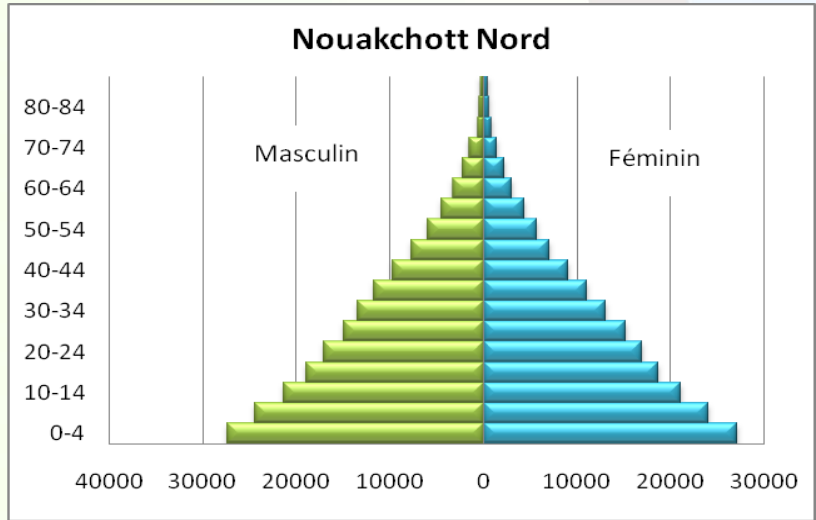
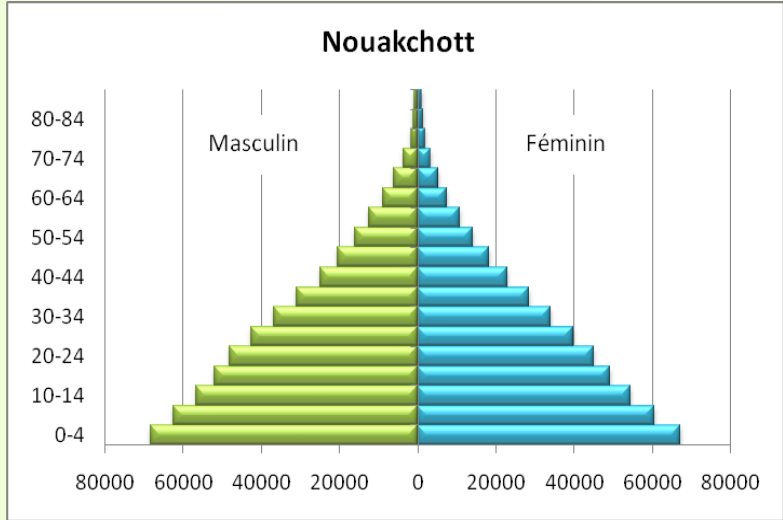
**Graphique 2. 10 les pyramides des wilayas en 2013**











## Chapitre 3 : Etat matrimonial et nuptialité

---

### INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial et de la nuptialité est importante car ils jouent un rôle fondamental dans la dynamique de la population et dans la transition démographique. D'une part, le mariage constitue le seul cadre légal pour l'activité sexuelle et la procréation dans un pays musulman comme la Mauritanie. D'autre part, le mariage affecte le comportement procréateur des femmes et joue ainsi un rôle déterminant sur l'exposition au risque de grossesse et, par conséquent, sur le niveau de la fécondité. En outre, l'état matrimonial et la nuptialité déterminent les conditions de constitution du noyau familial à travers lequel se déroulent les événements démographiques tels que la fécondité, la mortalité et la migration.

Cette étude a pour objectif de décrire la situation individuelle de la population âgée de 10 ans et plus au moment du dénombrement par rapport au mariage et de dégager les phénomènes quantitatifs relatifs aux unions conjugales.

L'étude de l'état matrimonial devait permettre de cerner si à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf, divorcé, etc. Elle permet aussi l'analyse de chaque sous-population définie par son état matrimonial (par exemple la sous-population des mariés) suivant certaines caractéristiques telles que la polygamie. Quant à la nuptialité, elle permet de connaître la probabilité pour un individu de se marier ou de rompre son mariage (par divorce ou veuvage). Autrement dit, il s'agit de l'analyse de la fréquence des états relatifs aux mariages et aux ruptures d'union (divorce, veuvage).

Lors du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013, plusieurs questions permettant d'appréhender le sujet ont été posées, dont la situation matrimoniale, le nombre de mariages et le type de mariages. Aussi, des croisements avec les principales variables ont conduit à calculer d'autres indicateurs importants dans l'analyse de la nuptialité.

Le présent rapport traite d'abord du contexte et des aspects méthodologiques devant présider à l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité. Dans un deuxième temps, il s'agira de décrire l'état matrimonial de la population, la mobilité conjugale et la situation de la

population jeune avant d'analyser la nuptialité des célibataires et de déboucher sur les principales conclusions.

### **III.1. CONTEXTE DE L'ETUDE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES**

#### **III.1.1. Contexte socioculturel**

En Mauritanie, le mariage a un sens d'une institution, non pas du point de vue de l'alliance entre un homme et une femme, mais en considérant ses implications pour les groupes de parenté des conjoints et l'appartenance sociale des enfants issus du mariage. Le mariage est ainsi fondé sur l'intérêt commun que les groupes trouvaient dans l'alliance et dans la perpétuation du groupe à travers la progéniture qui en sera issue. Dans ce cadre, l'alliance matrimoniale suppose le respect de certaines règles et coutumes ayant non seulement une fonction de contrôle, mais aussi celle de préservation d'une structure de relations.

Ceci n'a pas empêché la situation matrimoniale d'être caractérisée par un taux de divorce élevé et surtout une forte mobilité conjugale chez la communauté Arabe notamment. Dans les communautés négro-africaines, la principale caractéristique en termes de nuptialité est la polygamie et la limitation du taux de divorce.

Dans l'ensemble, en cas de rupture d'union, la pratique sociale en Mauritanie encourage le remariage des hommes et des femmes en particulier si celui-ci intervient à un âge relativement moins élevé. Mais ces coutumes traditionnelles de nuptialité ont évolué avec la modernisation, le contact avec d'autres cultures, la scolarisation et tout récemment, la crise économique.

La transformation des structures sociales, économiques et culturelles, ainsi générée par le modernisme conduit à des évolutions du mariage traditionnel. Elles contribuent à l'affaiblissement des règles matrimoniales.

Si l'éducation peut être considérée comme un facteur important pour le relèvement de l'âge au premier mariage, il reste que l'augmentation des charges liées aux différentes cérémonies

ne reste pas sans effet. Aujourd'hui toutes les formes de célébration du mariage en Mauritanie engendrent des coûts (attachement du couple, réception offerte par les mariés, etc.).

Par ailleurs, malgré l'urbanisation, la scolarisation, l'industrialisation, et l'amélioration du statut de la femme, la polygamie demeure encore une pratique répandue dans certains milieux. Elle répond parfois à l'entrée tardive en union des femmes scolarisées et l'ajournement du mariage en particulier, par les jeunes hommes sans emploi ou ayant un emploi précaire. Les femmes entrent alors souvent en union avec un homme déjà marié.

### **III.1.2. Contexte juridique**

#### **- Déclaration de politique de Population**

La première Déclaration de Politique de Population (DPP) en Mauritanie a été adoptée en juin 1995 et est restée en vigueur jusqu'à sa réactualisation en janvier 2005 puis en 2010. Cette DPP était à vocation multisectorielle et soulignait que l'intégration des problèmes de population et de développement est une condition nécessaire à une croissance économique qui assure le bien-être des populations et se fixait pour objectif majeur la lutte contre la pauvreté.

Huit objectifs ont été définis et chaque objectif est réalisé à travers des stratégies. La DDP stipule dans son objectif 3 qu'il faut « mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien être de la femme et de l'enfant ». Dans ce cadre, le sous-objectif 3 prévoit d'assurer un suivi régulier de l'application et de la diffusion du code du statut personnel

#### **- Code du Statut Personnel**

En Mauritanie, le code du statut personnel est le document légal de référence en ce qui concerne la réglementation de la vie des couples, la protection de la famille, les droits et les devoirs des conjoints. Il est un ensemble de principes et d'accords légaux inspirés des valeurs sociales, culturelles et économiques. Ce code stipule à son article 231 que « la famille fondée sur le mariage constitue la cellule de base de la société ».

Le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des

bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel.

Les éléments constitutifs du mariage sont : les deux époux, le tuteur WELI, la dot et le consentement. La capacité de se marier est accomplie pour toute personne douée de raison et âgée de 18 ans révolus.

Le mariage est valablement conclu par le consentement des parties, exprimé en termes consacrés ou à l'aide de toute expression admise par l'usage. Pour toute personne se trouvant dans l'impossibilité de s'exprimer, le consentement résulte valablement d'un écrit ou de tout signe exprimant d'une façon certaine la volonté. L'épouse peut stipuler que son mari n'épouse pas une autre femme, qu'il ne s'absente pas plus d'une période déterminée, qu'il ne l'empêche pas de poursuivre ses études ou de travailler ainsi que toute autre condition contraire à la finalité du contrat de mariage.

Les empêchements au mariage sont de deux sortes: • Des empêchements définitifs; • Des empêchements provisoires. Les empêchements définitifs sont: (i) la parenté; (ii) l'alliance; (iii) l'allaitement; (iv) le serment d'anathème «LIAAN», et (v) la consommation d'un mariage conclu, en période de viduité légale «IDDA» même consommé après l'expiration de celle-ci.

Les empêchements provisoires qui disparaissent dès que cesse la cause de la prohibition sont: (i) le fait pour une femme d'être engagée dans les liens d'une union non dissoute ou d'être en délai de viduité légale; (ii) le fait d'être atteint d'une maladie grave; et (iii) l'union en bigamie de deux sœurs ou d'une femme et sa tante paternelle ou maternelle.

Il est permis de contracter le mariage avec plus d'une épouse si les conditions et la volonté d'équité sont réunies et après information préalable de l'ancienne et de la future épouse ayant stipulé la monogamie. ARTICLE 46.

Le mariage d'une musulmane avec un non musulman est prohibé. Est également prohibé le mariage d'un musulman avec une non-musulmane n'appartenant pas aux gens du livre.

Celui qui a divorcé d'avec sa femme trois fois de suite ne peut la reprendre qu'à l'expiration d'un délai de viduité légale consécutive à un mariage valablement consommé avec un autre homme. Le mariage à durée déterminée est prohibé.

### III.1.3. Aspects méthodologiques

#### 1.3.1 Définitions des concepts

Le concept de situation matrimoniale désigne la situation conjugale d'une personne : célibat, mariage, divorce, veuvage.

**Célibat** : toute personne qui n'a jamais été mariée est déclarée célibataire.

**Mariage** : le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel.

**Divorce** : le divorce est la dissolution du mariage prononcée par le juge dans les conditions prévues au CSP. Le divorce est la dissolution du mariage par rupture d'union entre époux survivants. L'homme peut ainsi divorcer d'avec son épouse ou la femme d'avec son époux. La modalité «divorcé» cause des problèmes dans les pays où la polygamie est autorisée. En effet, un homme qui a plusieurs femmes, peut divorcer d'avec une ou plusieurs de ses femmes, tout en restant marié aux autres. Ce qui n'est pas possible pour la femme, qui devient automatiquement divorcée dès que le contrat de l'union conjugale avec son époux est rompu.

**Veuvage** : le veuvage est la dissolution du mariage par décès du conjoint. Un homme dont l'épouse est décédée est veuf et une femme dont l'époux est décédé est veuve. Tout comme dans le cas du divorce, le veuvage des hommes est très mal saisi car si un homme qui a plusieurs femmes, arrive à perdre une, il ne devient pas automatiquement veuf. Ce qui n'est pas possible pour la femme qui devient automatiquement veuve après le décès de son époux.

#### 1.3.2 Présentation des indicateurs et méthodes de calcul



**Proportion des célibataires** : la part des célibataires parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.

**Proportion des mariés** : la part des mariés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10<sup>6</sup> ans

**Taux de rupture d'union** : la proportion des veufs/divorcés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.

**Taux de polygamie** : c'est la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés.

**Taux de femmes en union polygame** : c'est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.

**L'intensité de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame.

**L'incidence de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme marié.

**La nuptialité** est l'étude de survenance des mariages des célibataires dans une génération. Elle aboutit à l'établissement de la table de nuptialité et au calcul des principaux indicateurs de nuptialité que sont l'âge moyen, l'âge médian au premier mariage, l'intensité de la nuptialité des célibataires et la fréquence du célibat définitif. Ces indicateurs sont calculés pour chaque sexe et les écarts d'âge moyen et médian sont calculés pour évaluer le décalage des unions entre les générations.

**L'âge médian au premier mariage** : c'est l'âge auquel la moitié des mariages est célébrée.

**L'âge moyen au premier mariage** : c'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité.

Le manque d'information sur l'âge au premier mariage oblige à utiliser une approche indirecte pour calculer l'âge moyen au premier mariage. La méthode de Hajnal<sup>7</sup> a donc été utilisée :

---

<sup>6</sup> Même si l'âge légal au mariage est de 18 ans, on considérera 10 ans comme limite inférieure

<sup>7</sup> Les formules utilisées sont décrites en annexe.

elle repose sur deux hypothèses : 1) l'indépendance entre nuptialité d'une part, mortalité et migration d'autre part ; 2) la stabilité de la nuptialité dans le temps.

La méthode consiste à considérer que les proportions de célibataires sont relatives à une cohorte (fictive) et à calculer le nombre moyen d'années passées dans le célibat par les individus de la cohorte qui finissent par se marier.

***L'intensité de la nuptialité*** : c'est le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif. Les seuils de 55 ans pour les hommes et de 35 ans pour les femmes supposent que s'il n'y a pas eu de mariage avant cet âge, il n'y en aura plus.

***Célibat définitif*** : C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle. Cet âge est défini, pour les hommes à 55 ans, et pour les femmes à 35 ans.

***Table de nuptialité du moment*** : c'est un ensemble d'indices qui permettent de montrer comment se réalisent les mariages des célibataires à travers les âges. La table de nuptialité indique la chance, à chaque âge pour un célibataire, de contracter un mariage. La table du moment décrit le mariage au sein d'une génération fictive, qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année en l'absence de la mortalité et de la migration. Pour les femmes et les hommes, on prendra à partir de 15 ans compte tenu de l'intensité de la sortie du célibat de chaque sexe.

Cette table comprend les indicateurs de nuptialité suivants : le nombre de mariages et le quotient de nuptialité. Le nombre de mariages est obtenu en faisant la différence entre les proportions de célibataires de deux âges consécutifs. Le quotient de nuptialité ou la probabilité pour un célibataire de se marier avant son prochain anniversaire est obtenu en rapportant le nombre de mariages entre deux âges consécutifs au nombre de célibataire de l'âge de début.

La construction d'une table de nuptialité n'est envisageable que lorsque la proportion des célibataires décroît régulièrement avec l'âge ou le groupe d'âges. La proportion des célibataires s'obtient en rapportant l'effectif de célibataires d'un groupe d'âges donné à l'effectif de ce groupe d'âges. Lorsque la proportion des célibataires observés ne suit pas une décroissance régulière, on procède à un lissage par la méthode des moyennes mobiles.

### 1.3.3 Sources et utilisation des données de nuptialité

Le RGPH 2013 a fourni les données nécessaires à la description de l'état matrimonial de la population mauritanienne de plus de 10 ans et à l'analyse de la nuptialité. Le questionnaire ménage comprend quatre questions fondamentales portant sur :

- L'état matrimonial,
- Le nombre total des mariages,
- L'âge au premier mariage,
- Le nombre d'épouses ou de coépouses.

En plus de ces questions, des croisements sont effectués avec les principales variables sociodémographiques et économiques telles que l'âge, le sexe, le niveau géographique (wilaya et milieu de résidence) sans occulter le recoupement avec le niveau d'instruction ou la situation d'activité, etc.

A partir de ces questions, on peut décrire la situation de la population mauritanienne âgée de 10 ans ou plus selon l'état matrimonial au moment de la collecte des données pour rendre compte du poids des célibataires, des mariés, des veufs ou des divorcés pour chaque sexe considéré.

Ces recoupements conduisent aussi à dégager la variation spatiale et sociodémographique et économique de la nuptialité. Ils permettront ainsi d'élaborer la table de nuptialité à savoir l'intensité des mariages et le calendrier de survenance de ces événements au sein de la population mauritanienne tant chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, le nombre moyen de mariages contractés par personne de 10 ans ou plus permet d'analyser l'intensité de la nuptialité des célibataires.

Les données sur le nombre total d'épouses (pour l'homme marié) et de coépouses (pour la femme mariée) sont nécessaires pour étudier la polygamie. A partir de ces informations, on peut rendre compte de la fréquence de survenance de ce phénomène (taux de polygamie) ainsi que son intensité (incidence de la polygamie).

Les résultats des données sur l'état matrimonial seront comparés à ceux obtenus à partir des recensements antérieurs afin de dégager l'évolution de chaque modalité de la nuptialité étudiée.

### **III.1.4. Revue de la littérature**

En Mauritanie, parmi les rares études réalisées sur le mariage et la nuptialité on peut noter celles menées dans le cadre de l'Enquête Démographique et de Santé en 2000-2001. La revue de la littérature est donc basée essentiellement sur cette étude.

#### **1.4.1 Age moyen au premier mariage**

La tendance au vieillissement de l'âge au premier mariage est perceptible quel que soit le milieu de résidence : chez les femmes urbaines, l'âge médian à la première union qui était de 16 ans pour les générations anciennes âgées de 45-49 ans à l'enquête, est passé à 20,2 ans pour les femmes des générations les plus récentes âgées de 25-29 ans à l'enquête ; chez les femmes rurales, cet âge médian est passé de 16,3 ans pour les générations les plus anciennes à 18,1 ans pour les plus récentes. Au niveau régional, on constate que l'âge d'entrée en première union varie d'un minimum de 16,1 ans dans la zone du Fleuve à 18,8 dans la zone Sud-est.

Les femmes ayant une instruction secondaire ou plus (âge médian de 21,6 ans) se marient trois ans plus tard que les femmes ayant une instruction primaire (18,5 ans) et plus de cinq ans plus tard que celles sans instruction (15,9 ans).

Plusieurs études montrent une augmentation de l'âge au premier mariage, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, dans la plupart des pays africains (source de plusieurs enquêtes EDS).

Le premier mariage plus tardif des femmes est souvent imputé à une série de facteurs liés plus ou moins directement à l'urbanisation ; la scolarisation plus importante des filles ; l'activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie ; l'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage ; la disparition ou presque des mariages forcés et l'existence de nouvelles règles juridiques régissant le mariage et la famille (adoption d'un code de la famille, notamment qui offre des droits nouveaux aux femmes).

En revanche, d'autres domaines plus poussés sont nécessaires, telles que l'étude des déterminants de la primo-nuptialité étant donné son importance dans la modification du calendrier de la nuptialité et le recul de l'âge au premier mariage des femmes.

#### **1.4.2 Divorce et choix du mari**

Le divorce est un phénomène social important en Mauritanie. Ainsi, 11 % des femmes âgées de 15-49 ans au moment de l'enquête étaient divorcées. Contrairement aux femmes, la proportion des hommes divorcés est faible (2%) car ils recourent au remariage plus fréquemment.

Les résultats montrent que 29 % des mariages résultent d'un choix mutuel entre les deux époux et que, dans 27 % des cas, la femme a choisi elle-même son mari.

C'est en milieu rural que le poids de la famille est encore le plus déterminant. Du point de vue ethnique, c'est dans la société soninké que la femme participe le moins au choix de son mari (dans 11 % des cas, elle a choisi seule et, dans 18 % des cas, elle a choisi avec l'homme); à l'opposé, 73 % des femmes wolofs participent au choix de leur conjoint (35 % seules et 36 % avec l'homme).

Par ailleurs, seulement 32 % des femmes actuellement mariées, veuves ou divorcées ont contracté un (premier) mariage avec un homme non apparenté, ce qui indique que le mariage consanguin est largement pratiqué en Mauritanie. Plus de deux femmes sur cinq (43 %) se sont mariées avec un cousin direct.

La polygamie est une pratique qui n'est pas très répandue en Mauritanie puisqu'elle ne concerne que 12 % des femmes mariées.

## **III.2. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION**

Cette section porte sur l'examen de l'état matrimonial dans son ensemble, c'est-à-dire selon le sexe, l'âge et le niveau géographique. Elle prend en considération aussi l'évolution de la

structure matrimoniale et aborde l'analyse selon les principales caractéristiques socioéconomiques, le régime matrimonial ainsi que la pratique de la polygamie.

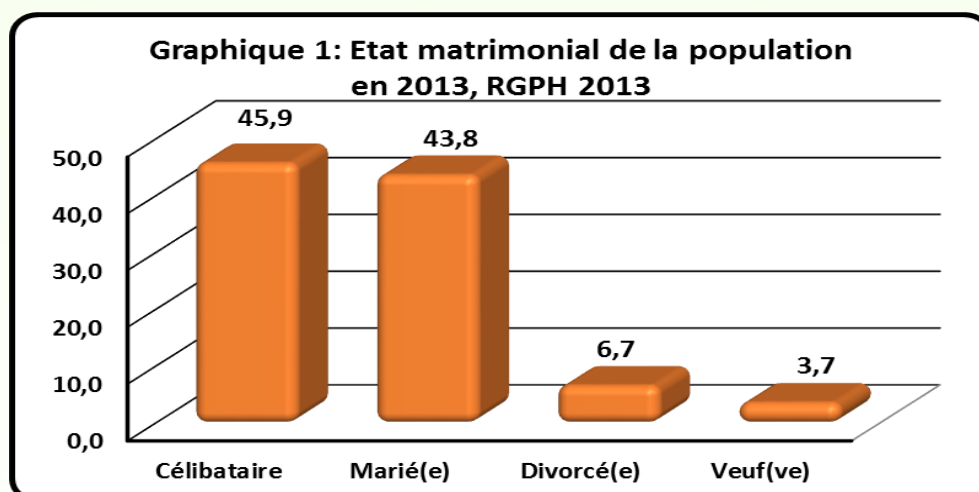
### III.2.1. Vue d'ensemble

Parmi l'ensemble de la population de 10 ans et plus, on remarque (tableau 1) que 46% sont célibataires contre 44% environ de mariés, 7% de divorcés et un taux de veuvage de 3,7%.

**Tableau 1 :** Etat matrimonial de la population selon le sexe

	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)
<b>Masculin</b>	54,7	41,6	3,2	0,6
<b>Féminin</b>	37,6	45,8	10,0	6,6
<b>Ensemble</b>	<b>45,9</b>	<b>43,8</b>	<b>6,7</b>	<b>3,7</b>

Le pourcentage des hommes célibataires est nettement plus élevé que celui des femmes célibataires. En toute logique, parmi la population des mariés, le pourcentage des femmes est plus élevé que celui des hommes. Ceci aurait plusieurs explications parmi lesquelles on peut citer les faits que les hommes se marient plus tardivement du fait de la recherche du travail et de la qualification comme préalable à l'entrée dans le marché matrimonial. Aussi, dans des sociétés traditionnelles comme la nôtre, l'écart d'âge entre maris et la prévalence des mariages précoces sont de nature à creuser cet écart.



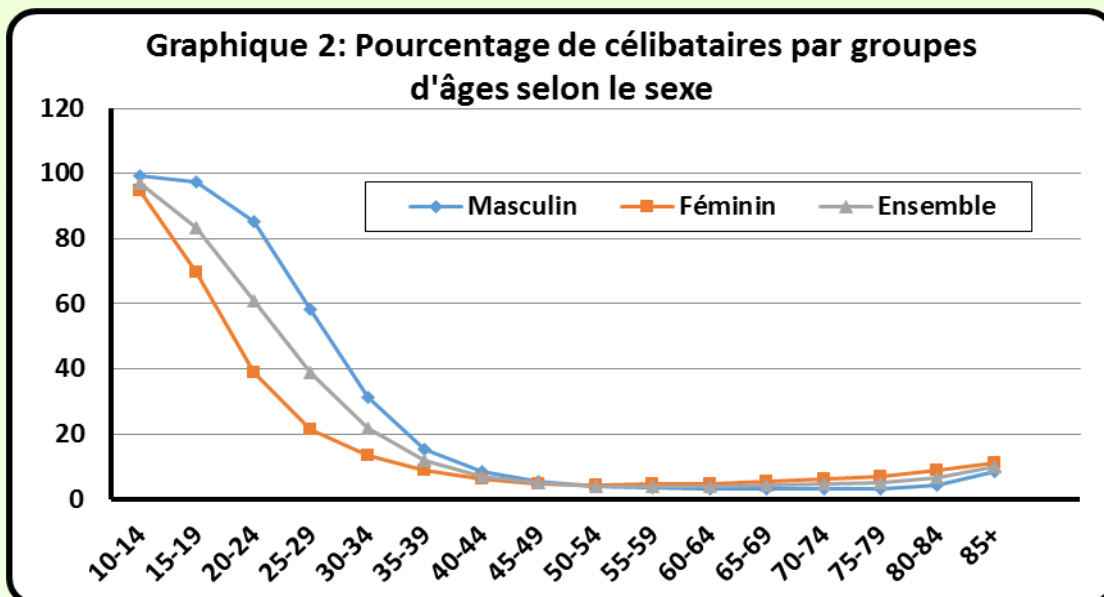
### III.2.2. Structure matrimoniale selon l'âge et le milieu de résidence

La comparaison de la structure matrimoniale par âge et sexe permet de constater un taux de célibat très élevé aux jeunes âges corrélativement à un taux de mariés faible. Cependant, il faut aussi remarquer des différences selon le sexe. Bien qu'élevé, le taux de célibataire l'est moins chez les femmes comparativement aux hommes.

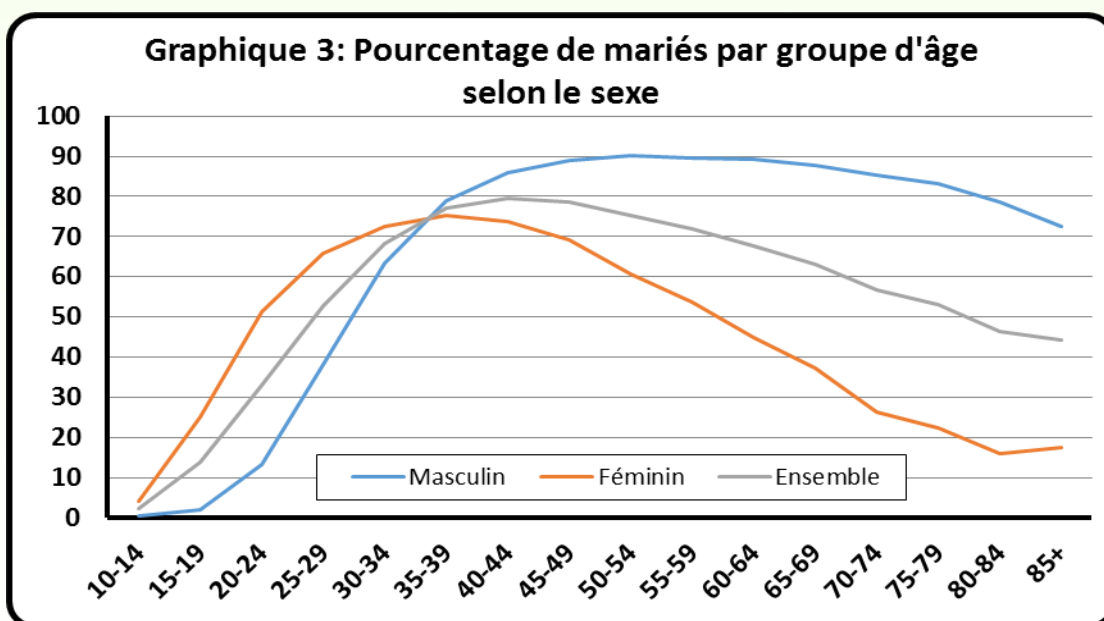
**Tableau 2 :** Structure matrimoniale selon l'âge et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Masculin				Féminin			
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)
10-14	99,2	0,6	0,2	0	94,8	4	1,1	0,1
15-19	97,3	2,1	0,5	0	69,7	25,1	5	0,2
20-24	85,1	13,1	1,6	0,1	38,7	51,1	9,8	0,4
25-29	58,1	38,1	3,7	0,1	21,4	65,7	12,1	0,8
30-34	31,2	63,4	5,3	0,2	13,3	72,5	12,8	1,4
35-39	15,3	79	5,5	0,2	8,8	75,1	13,3	2,7
40-44	8,3	85,9	5,4	0,3	6	73,8	14,8	5,4
45-49	5,5	88,8	5,2	0,5	4,6	69,2	16,3	9,9
50-54	3,9	90,1	5,2	0,9	4,1	60,7	18	17,2
55-59	3,5	89,6	5,7	1,2	4,6	53,8	17,1	24,5
60-64	3,1	89,3	5,8	1,8	4,7	44,8	16,5	34
65-69	3,2	87,8	6,1	3	5,5	37,2	15,7	41,6
70-74	3	85,4	7,1	4,5	6,3	26,4	15	52,3
75-79	3,3	83,1	7,3	6,3	7,1	22,3	13,6	57
80-84	4,3	78,6	8,1	8,9	8,9	16,1	12,9	62
85+	8,5	72,5	7,6	11,4	11,3	17,6	13,1	58,1
<b>Total</b>	54,7	41,6	3,2	0,6	37,6	45,8	10	6,6

En effet, comme l'indique le graphique 2, le pourcentage de célibat chez les femmes décroît plus vite que chez les hommes.



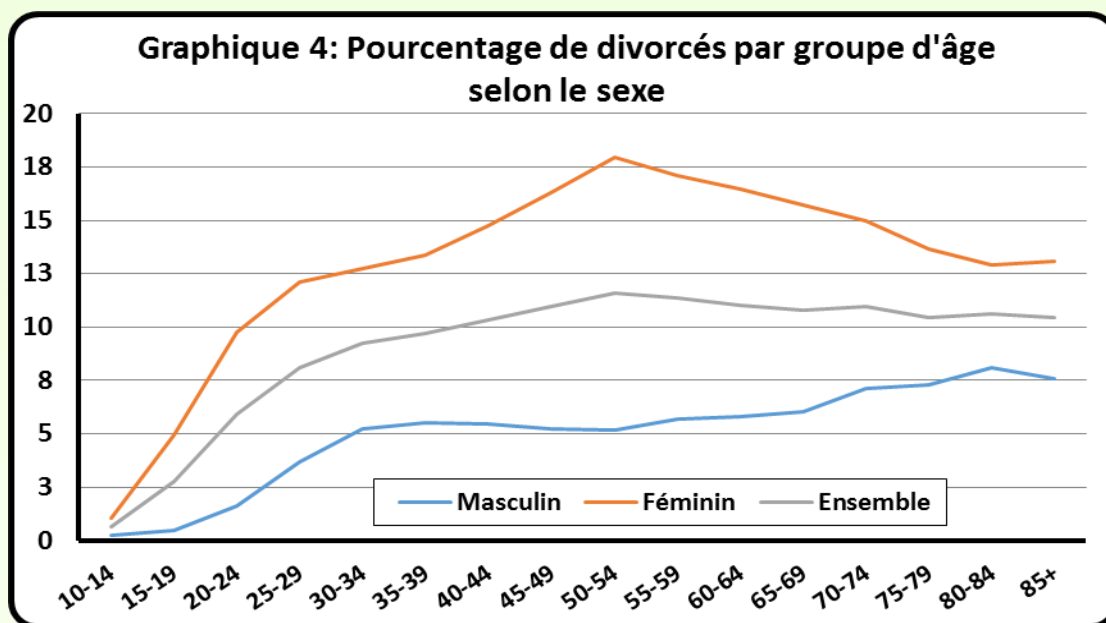
A l'opposé le taux de mariage croit plus vite chez les femmes en comparaison aux hommes jusqu'à atteindre 35-39 ans. Le pourcentage de femmes mariées commence ensuite à diminuer.



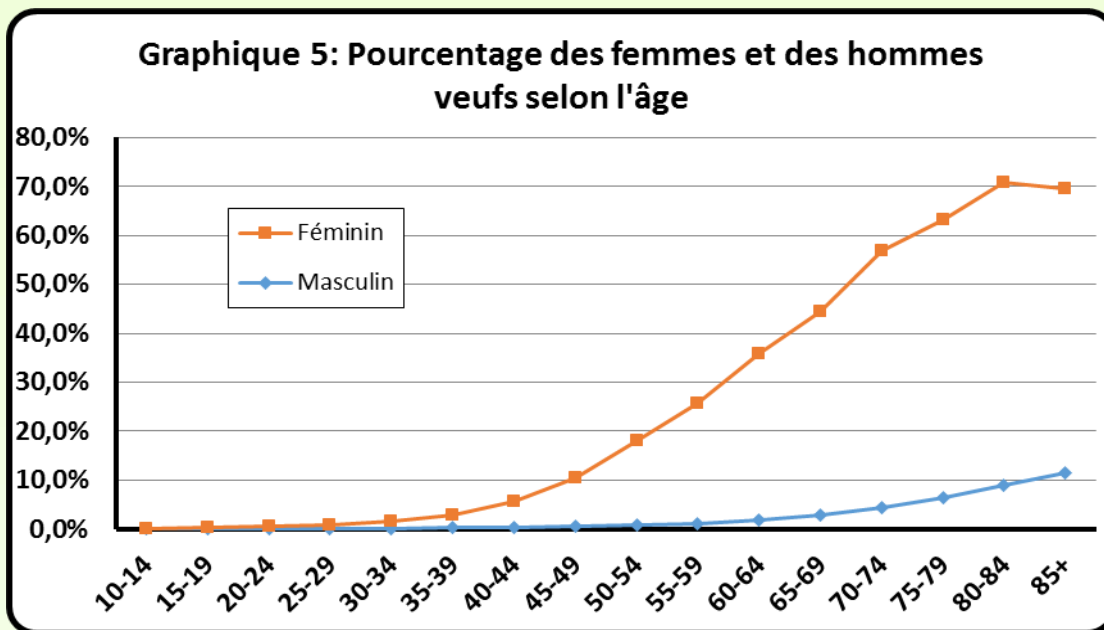


Pour pouvoir mieux comprendre cette tendance des mariés et célibataires selon l'âge, il y'a lieu d'observer les autres composantes de la situation matrimoniale telles le divorce et le veuvage.

Il apparait que parmi la population des divorcés, le pourcentage des femmes est toujours supérieur à celui des hommes quel que soit l'âge.



Concernant la population des veufs, il apparait que le veuvage commence à être apparent chez les femmes à partir du groupe d'âge 40-44 ans et chez les hommes plus tardivement à partir de 60-64 ans. Ce taux est nettement plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes et l'écart commence très vite à se creuser à partir de 50 ans : les hommes meurent beaucoup plus vite que leurs épouses.



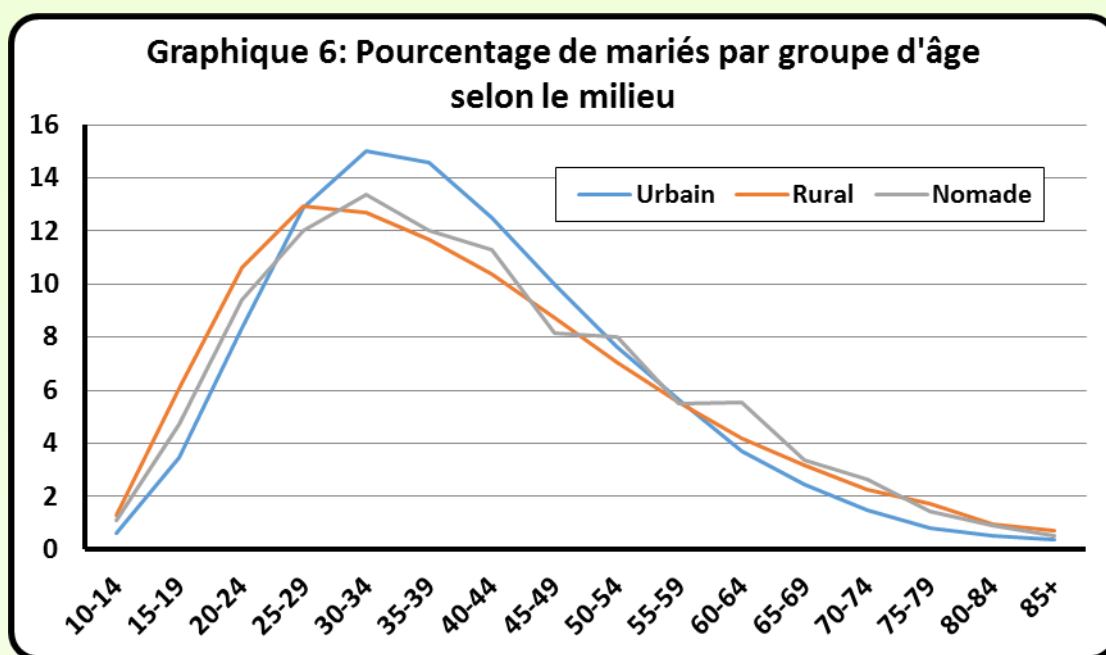
Il y a lieu de noter que la réduction du nombre de femmes mariées à partir de 40 ans traduit l'association de plusieurs facteurs dont l'augmentation du divorce et du veuvage chez les femmes.

Le divorce serait essentiellement le fait de facteurs économiques devenus difficiles surtout avec les charges familiales (nombre d'enfants), conduisant à une mésentente dans le foyer et parfois à la dislocation de celui-ci.

Le veuvage est tout naturellement plus élevé chez les femmes plus âgées en comparaison avec les plus jeunes. Il vient en réduction de la proportion des mariées.

En ce qui concerne le taux de mariage par groupe d'âge selon le milieu, on peut remarquer un schéma presque similaire en milieu rural et nomade et une différence plus nette par rapport au milieu urbain.

En effet, le pourcentage de la population des mariés de moins de 30 ans est plus important en milieu rural et nomade en comparaison avec le milieu urbain. Cette tendance s'inverse à partir de 60 ans.



### III.2.3. Evolution de l'état matrimonial

Pour une meilleure appréciation de l'état matrimonial, il est en effet important de faire des analyses longitudinales et à travers les données issues des mêmes types de sources que sont les recensements de 1988 à 2000.

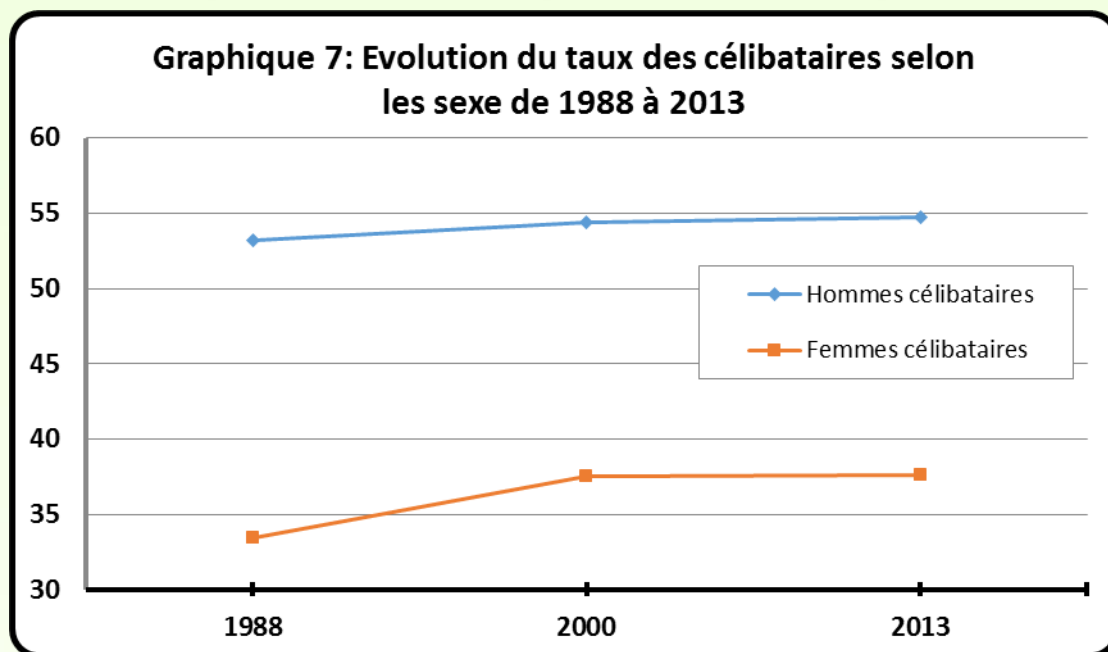
**Tableau 3 :** Evolution de l'état matrimonial selon le sexe de 1988 à 2013

Etat matrimonial	1988		2000		2013	
	M	F	M	F	M	F
<b>Célibataire</b>	53,20	33,40	54,40	37,50	54,69	37,62
<b>Marié(e)</b>	43,80	48,30	43,10	47,10	41,59	45,82
<b>Divorcé(e)</b>	0,80	7,70	1,90	8,60	3,15	10,00
<b>Veuf(ve)</b>	2,30	10,60	0,60	6,80	0,6	6,60

Il ressort du tableau 3 que le pourcentage des célibataires a légèrement augmenté au cours de la période considérée passant de 53,2% en 1988 à 54,7% en 2013 pour les hommes. Chez les femmes, l'augmentation est plus accentuée surtout au cours de la première période (33,4% en 1988 à 37,5% en 2000).

Pour ce qui est du mariage, on observe une évolution en sens inverse ; c'est-à-dire une diminution du taux de mariage, plus accentuée au cours de la seconde période (2000 à 2013).

Le taux de divorce augmente régulièrement au cours de la période considérée et ce, quel que soit le sexe. Quant au veuvage, il a connu une forte diminution surtout parmi les femmes entre 1988 et 2000. Le taux de 10,6% pourrait s'associer à une forte mortalité des hommes du fait particulièrement de la guerre du Sahara, durant les années 70.



#### III.2.4. Etat matrimonial et caractéristiques sociodémographiques

Cette sous-section concerne l'analyse de l'état matrimonial de la population en fonction de deux principales caractéristiques socioéconomiques qui auraient des incidences sur la nuptialité à savoir le niveau d'instruction et la situation d'activité économique.

On remarque, à travers le tableau 4 que la plus grande proportion de marié (es) se retrouve parmi la population hautement instruite ou celle n'ayant pas de niveau d'éducation, celle ayant des niveaux intermédiaires (primaire ou secondaire) connaissent des proportions de mariages plus faibles. Ceci est valable pour les hommes et pour les femmes.

Aussi, peut-on observer que le divorce n'a pas une corrélation claire avec le niveau d'instruction. En revanche, le veuvage est plus accentué parmi la population non instruite : il est particulièrement élevé chez les femmes n'ayant pas de niveau ou de niveau coranique et/ou Mahadra. On peut supposer que le niveau coranique ou Mahadra représente une population qui n'aurait suffisamment pas d'instruction civique pour être à même d'acquérir une culture médicale qui la protégerait contre les principales maladies ; ce qui laisse présager un taux de mortalité fort parmi cette catégorie de population. D'autres facteurs d'exposition aux risques feraient que les hommes sont plus exposés par rapport aux femmes et par là expliqueraient la différence des taux de veuvage dans chacune des deux catégories de population.

**Tableau 4 :** Etat matrimonial de la population selon le sexe et le niveau d'instruction

Etat matrimonial	Aucun niveau	Coran Mahadra	Primaire	Second. général	Université	Second. Tech ou prof	Sup Techn ou prof	Total
<b>Masculin</b>								
Célibataire	41	45	74	67	41	46	32	55
Marié(e)	54	50	24	30	55	51	63	42
Divorcé(e)	4	4	2	3	4	3	4	3
Veuf(ve)	1	1	0	0	0	0	0	1
<b>Féminin</b>								
Célibataire	24	27	59	53	37	46	31	38
Marié(e)	55	50	33	37	49	41	52	46
Divorcé(e)	11	12	7	9	13	11	15	10
Veuf(ve)	10	10	1	1	1	2	2	7
<b>Ensemble</b>								
Célibataire	31	36	66	61	40	46	32	46
Marié(e)	55	50	29	33	53	48	61	44
Divorcé(e)	8	8	5	6	6	5	7	7
Veuf(ve)	6	5	1	0	0	1	1	4

En ce qui concerne l'état matrimonial en rapport avec la situation d'activité de la population, on remarque une proportion de mariés plus forte parmi les personnes occupées et ce, quelque soit le sexe. Cette situation est plus accentuée chez les hommes : deux tiers des actifs occupés

sont mariés contre seulement 59% des femmes. Cette grande majorité d'hommes attendent de travailler pour se marier.

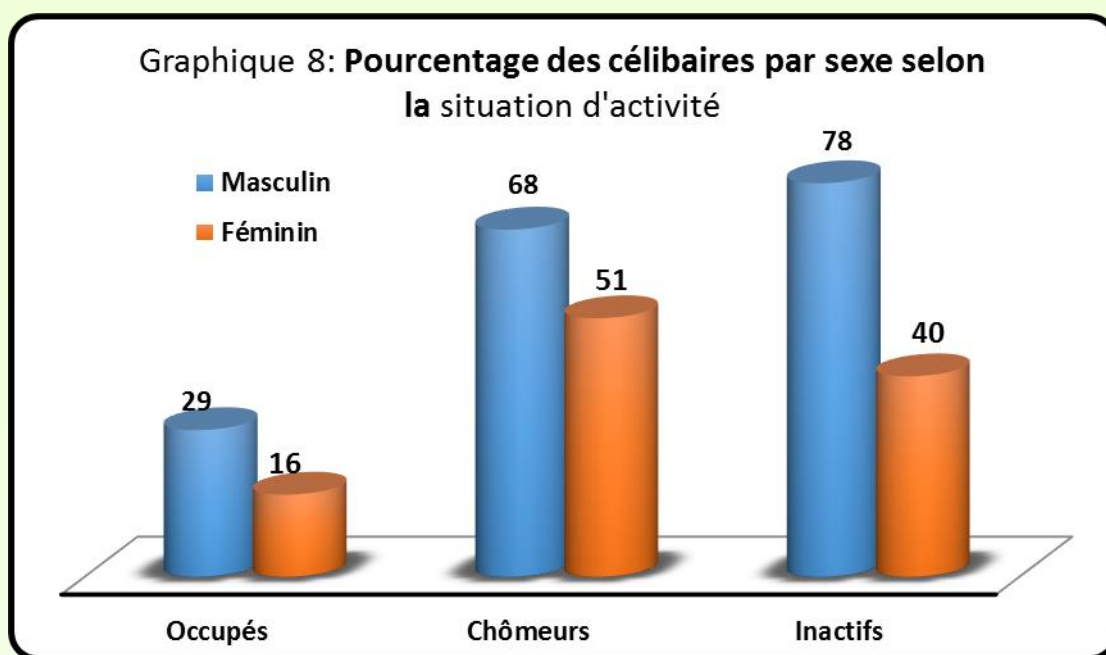
De façon plus générale, les trois quarts de la population qui travaillent sont mariés ou l'ont déjà été contre 37% parmi les chômeurs ou 49% parmi les inactifs.

Aussi, parmi la population féminine inactive, plus de six femmes sur dix sont mariées ou l'ont été. Ce chiffre élevé dénote de la prépondérance de mariages de jeunes filles et des mariages des élèves et étudiantes.

*Tableau 5 : Etat matrimonial de la population selon le sexe et la situation d'activité*

Etat matrimonial	Occupés	Chômeurs	Inactifs	Total
<b>Masculin</b>				
<b>Célibataire</b>	29	68	78	55
<b>Marié(e)</b>	67	28	19	42
<b>Divorcé(e)</b>	4	3	2	3
<b>Veuf(ve)</b>	0	0	1	1
<b>Féminin</b>				
<b>Célibataire</b>	16	51	40	38
<b>Marié(e)</b>	59	31	45	46
<b>Divorcé(e)</b>	17	15	9	10
<b>Veuf(ve)</b>	7	3	7	7
<b>Ensemble</b>				
<b>Célibataire</b>	26	63	51	46
<b>Marié(e)</b>	65	29	37	44
<b>Divorcé(e)</b>	7	7	7	7
<b>Veuf(ve)</b>	2	1	5	4

Parmi la population masculine, les taux de célibat sont plus accentués chez les inactifs et les chômeurs. Chez les femmes, c'est aussi la même tendance mais avec moins d'acuité.



### III.2.5. Répartition de la population selon le régime matrimonial

Le tableau qui suit présente la répartition des mariés(es) par groupe d'âge selon le sexe et l'option matrimoniale. On remarque que parmi les mariés 10% environ sont en union polygame. Il ressort aussi qu'un pourcentage élevé d'union polygame au niveau des bas âges surtout chez les filles de moins de 20 ans. Il pourrait s'agir dans ces cas de mariages contractés par les parents de la fille pour des raisons économiques.

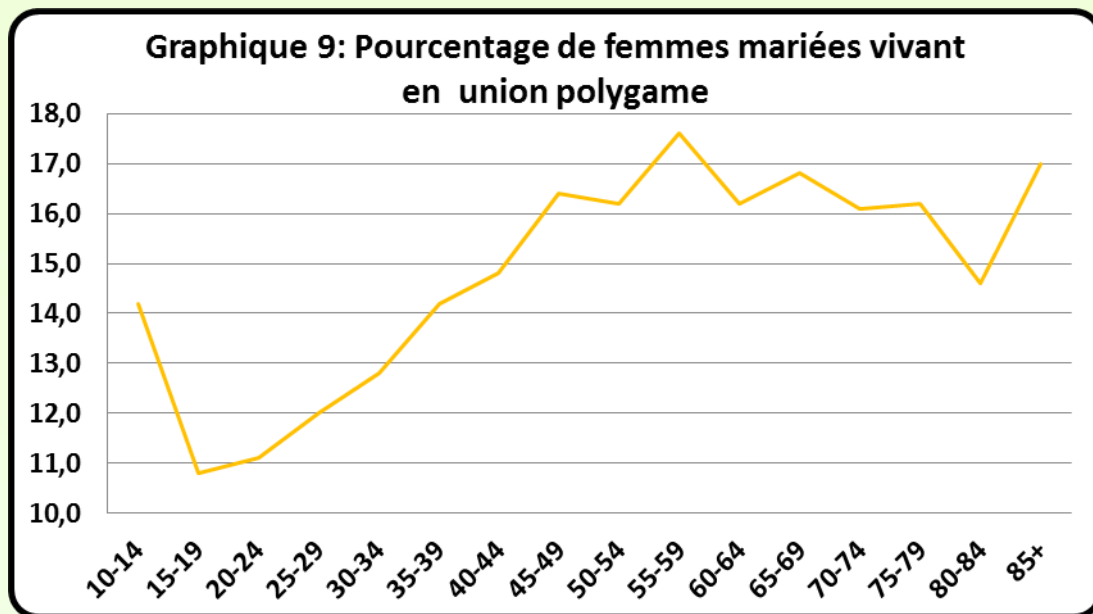
**Tableau 6 :** Répartition des mariés par groupe d'âge selon l'option matrimoniale

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
	Option matrimoniale	Option matrimoniale	Option matrimoniale

	<b>Union monogame</b>	<b>Union polygame</b>	<b>Union monogame</b>	<b>Union polygame</b>	<b>Union monogame</b>	<b>Union polygame</b>
<b>10-14</b>	95,8	4,2	85,8	14,2	87	13
<b>15-19</b>	97,3	2,7	89,2	10,8	89,8	10,2
<b>20-24</b>	98,6	1,4	88,9	11,1	90,7	9,3
<b>25-29</b>	98,4	1,6	88	12	91,5	8,5
<b>30-34</b>	97,4	2,6	87,2	12,8	91,6	8,4
<b>35-39</b>	95,8	4,2	85,8	14,2	90,6	9,4
<b>40-44</b>	94,6	5,4	85,2	14,8	90	10
<b>45-49</b>	93,1	6,9	83,6	16,4	88,8	11,2
<b>50-54</b>	92,5	7,5	83,8	16,2	89	11
<b>55-59</b>	91,2	8,8	82,4	17,6	87,9	12,1
<b>60-64</b>	91,4	8,6	83,8	16,2	88,9	11,1
<b>65-69</b>	89,9	10,1	83,2	16,8	87,9	12,1
<b>70-74</b>	91,1	8,9	83,9	16,1	89,5	10,5
<b>75-79</b>	90,7	9,3	83,8	16,2	89,3	10,7
<b>80-84</b>	91,5	8,5	85,4	14,6	90,4	9,6
<b>85+</b>	91,6	8,4	83	17	89,9	10,1
<b>Total</b>	<b>94,4</b>	<b>5,6</b>	<b>86,4</b>	<b>13,6</b>	<b>90,1</b>	<b>9,9</b>

Ce taux est aussi élevé à partir de l'âge de 40 ans. En ce qui concerne la population féminine, on peut constater des taux élevés de d'union polygame vers les âges avancés (plus de 45 ans).





### III.2.6. Pratique de la polygamie

Le taux de polygamie est de 9,9% dans l'ensemble avec d'importantes variations entre hommes et femmes : 5,62% chez les hommes et 13,55% parmi les femmes.

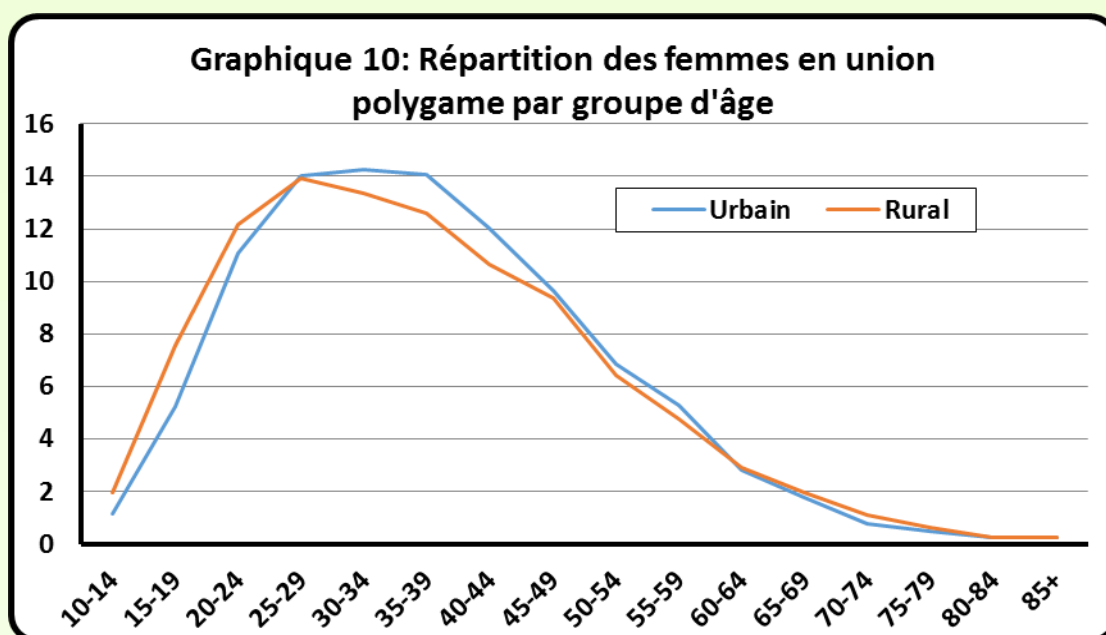
Il varie aussi sensiblement selon la wilaya en passant d'un taux faible au Tagant (1,8%) à un taux très élevé au Guidimagha qui dépasse légèrement 29%.

Il y a lieu de remarquer des taux élevés de polygamie dans la zone fleuve (Guidimagha, Gorgol, Brakna et Trarza) où on trouve la quasi-totalité de la population négro-mauritanienne. Ces communautés, à des degrés divers seraient plus enclines que la population arabe à contracter des unions polygames.

**Tableau 7 :** Proportion d'hommes ou de femmes polygames parmi les hommes ou femmes mariés par Wilaya

Wilaya	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Tagant	0,79	2,67	1,83
Adrar	0,91	3,42	2,23
Inchiri	2,1	4,73	3,05
Tiris Zemmour	2,24	4,69	3,35
Hodh El Gharbi	2,81	7,66	5,49
Hodh Chargui	2,19	8,36	5,57
Assaba	3,25	8,42	6,23
Dakhlet Nouadhibou	4,11	9,86	6,59
Nouakchott	5,31	11,54	8,39
Trarza	5,47	12,15	9,27
Brakna	7,37	15,78	12,39
Gorgol	10,36	21,74	17,01
Guidimagha	17,13	37,57	29,08
<b>Total</b>	<b>5,62</b>	<b>13,55</b>	<b>9,9</b>

En ce qui concerne la distribution de la polygamie chez les femmes par âge et par milieu géographique, on peut dire qu'elle est plus élevée en milieu rural pour les femmes de moins de 30 ans ; elle devient ensuite plus accentuée en milieu urbain jusqu'à l'âge de 50 ans. Elle s'établit ensuite à des niveaux similaires dans les deux milieux.



### III.2.7. Ecart d'âges entre les conjoints

Sur la base de la reconstitution des couples au sein des ménages à partir du lien de parenté avec le chef de ménage, il a été possible d'évaluer la distribution des écarts moyens d'âges entre conjoints. Rappelons qu'on entend par écart d'âge la différence entre l'âge du mari et celui de la conjointe. Donc le calcul se fait directement pour les couples monogames tandis que dans les ménages polygames, cet écart est obtenu autant de fois que le mari a d'épouses. Les résultats sont consignés dans les tableaux 8 ci-dessous et 7 en annexe.

**Tableau 8 :** Répartition des couples selon l'écart d'âges

Ecarts d'âges	Ensemble	Monogame	Polygame
< 0 an	6,3	6,3	8,4
0-4 ans	14,6	11	15,7
5-9 ans	25,2	21,2	25,1
10-14 ans	24,8	23,8	23,7
15-19 ans	13,6	15,3	13
20 ans ou plus	15,5	22,4	14,1
Total	100,0	100,0	100,0

Il ressort du tableau 8 ci-dessus que d'une façon générale les femmes prennent pour mari des hommes plus âgées qu'elles. Toutefois, on note qu'au sein de 6,3% des unions (6,3% des unions monogames et 8,4% des unions polygames), les femmes sont plus âgées que leurs maris. La répartition est très similaire selon la forme monogame ou polygame de l'union. Dans un quart des unions, l'écart d'âges va de 5 à 9 ans et aussi de 10 à 14 ans.

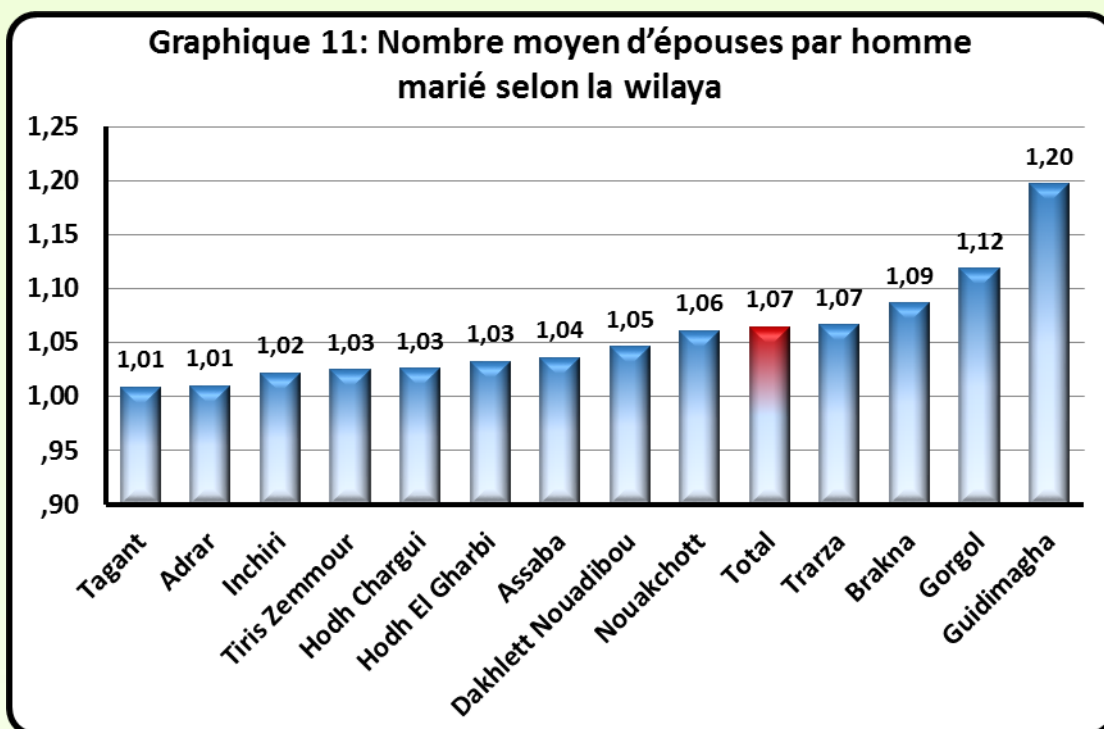
Au total, il y a très peu de variation de l'écart moyen selon le milieu de résidence et la wilaya (Tableau 7 en annexe). L'écart moyen national est de 10,9 ans alors qu'il varie de 10,3 ans en milieu urbain à 11,5 ans en milieu rural et 11,3 ans chez les nomades.

### **III.3. MOBILITE CONJUGALE**

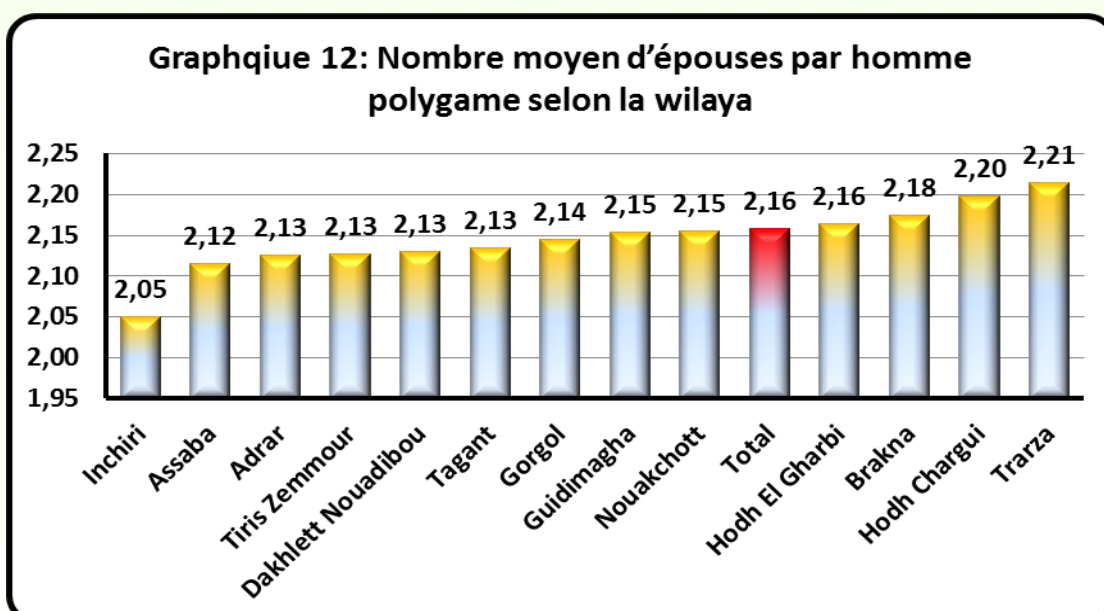
Le mariage peut se renouveler plus d'une fois. On peut contracter un mariage alors qu'on est en situation de marié, on est alors dans une situation de polygamie. Le mariage peut aussi avoir lieu à la suite de divorce ou de décès du conjoint. La mobilité conjugale rend compte des ruptures d'unions par divorce ou décès du conjoint. En général, le mariage africain est caractérisé par une forte propension aux ruptures d'unions suivies des remariages.

Les principaux indicateurs qui rendent compte de cette mobilité sont l'incidence de la polygamie ou le nombre moyen d'épouses par homme marié et l'intensité de polygamie qui est le nombre moyen d'épouses en union polygamique par homme marié polygame. Cet indicateur est relativement plus élevé que l'incidence de la polygamie puisqu'au dénominateur on exclut les hommes mariés monogames.

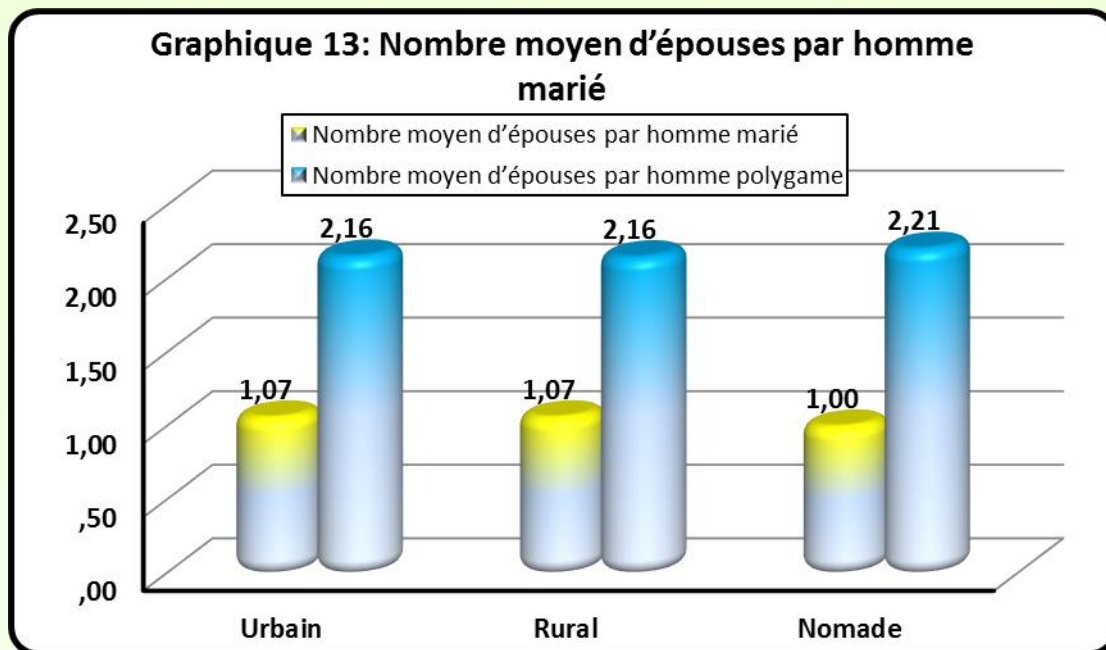
Le graphique qui suit indique l'incidence de la polygamie selon la wilaya. On remarque que cette incidence est de 1,07 dans l'ensemble, mais elle est très différente d'une wilaya à l'autre : elle se situe à son niveau le plus faible au Tagant et en Adrar en augmentant progressivement pour atteindre son niveau le plus élevé au Guidimagha (1,2).



L'intensité de la polygamie est de 2,16 dans l'ensemble mais elle est aussi différente selon le niveau géographique. La valeur la plus faible et qui sort du lot se retrouve en Inchiri, ensuite elle croit progressivement pour atteindre son maximum de 2,21 au Trarza.



En prenant en compte les variations de l'incidence et de l'intensité selon le milieu de résidence, on remarque des taux similaires en milieu urbain et rural avec une différence par rapport au milieu nomade : une incidence plus faible et une intensité plus forte en comparaison avec les autres milieux.



### III.4. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS ET MARIAGES PRECOCES

Etant donné l'importance du mariage dans la procréation, il devient aussi pertinent d'examiner l'état matrimonial des jeunes adolescents ; lesquels sont à ce titre exposés aux risques de grossesses et à la rupture de la scolarité.

Le pourcentage de personnes mariées avant d'atteindre 20 ans est de 10% environ. Il augmente avec l'âge progressivement pour atteindre 29% environ à l'âge de 20 ans. Il demeure élevé chez les moins de 18 ans qui, en principe, ne sont pas autorisés à se marier<sup>8</sup>. Il faut aussi noter l'existence de divorce à ces jeunes âges même si les taux restent relativement faibles.

<sup>8</sup> Le Code du Statut Personnel prévoit l'âge au mariage à 18 ans

**Tableau 8 :** Etat matrimonial des adolescents selon l'âge

Age	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Total	Effectif
10	98,9	0,7	0,3	0,1	100	116041
11	98,9	0,8	0,3	0	100	70350
12	97,9	1,5	0,5	0,1	100	97728
13	95,8	3,3	0,9	0,1	100	71607
14	91,9	6,5	1,4	0,2	100	73779
15	89,5	8,5	1,8	0,1	100	83237
16	87,2	10,5	2,1	0,1	100	69864
17	83,4	13,6	2,8	0,1	100	68535
18	78,6	17,8	3,5	0,1	100	80737
19	75,3	20,5	4	0,2	100	59030
20	66,2	28,6	5	0,2	100	85885
<b>Total</b>	<b>88,3</b>	<b>9,7</b>	<b>2</b>	<b>0,1</b>	<b>100</b>	<b>876793</b>

Quand on procède à la séparation des jeunes en deux groupes d'âge, les très jeunes (10-14 ans) et les moins jeunes (15-19 ans), on peut observer de nettes différences dans l'état matrimonial. Pour les plus jeunes, le taux de célibat est de 97% environ contre 83% environ chez les moins jeunes. La tendance inverse est observée pour les mariages qui sont plus fréquents chez les plus âgés.

Quel que soit le milieu de résidence, le taux de mariage est toujours plus important chez les plus âgés. Cette tendance demeure plus accentuée dans les milieux rural et nomade en comparaison avec le milieu urbain ou les écarts dans la proportion de mariés entre les groupes d'âge demeurent plus faibles.

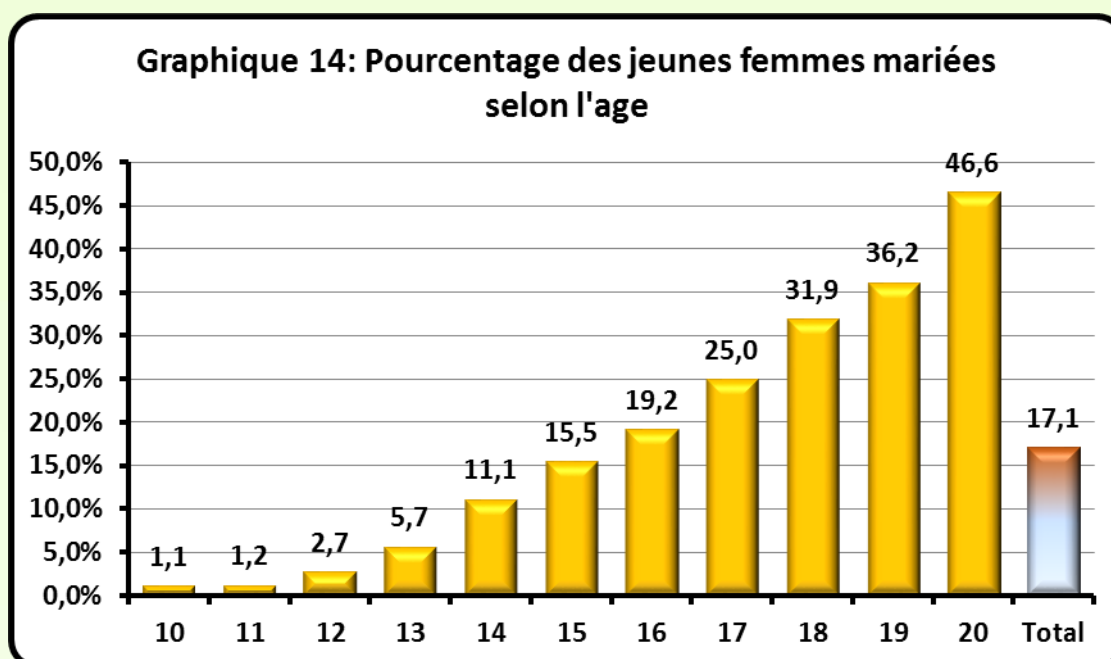
**Tableau 9 :** Répartition de la population de 10-19 ans par état matrimonial selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (en %)

			Etat matrimonial			
			Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)
Urbain	Groupe d'âge	10-14	97,87	1,57	0,49	0,07
		15-19	87,95	9,76	2,18	0,11
		Total	93,15	5,47	1,29	0,09
Rural	Groupe d'âge	10-14	96,16	2,97	0,78	0,09
		15-19	78,20	18,15	3,48	0,17
		Total	88,29	9,62	1,96	0,12
Nomade	Groupe d'âge	10-14	96,18	3,48	0,31	0,04
		15-19	81,54	17,32	1,03	0,12
		Total	89,46	9,83	0,64	0,08
Total	Groupe d'âge	<b>10-14</b>	<b>96,96</b>	<b>2,32</b>	<b>0,64</b>	<b>0,08</b>
		<b>15-19</b>	<b>83,18</b>	<b>13,90</b>	<b>2,78</b>	<b>0,14</b>
		<b>Total</b>	<b>90,66</b>	<b>7,62</b>	<b>1,62</b>	<b>0,11</b>

Les écarts entre le taux de veuvage et de célibat par âge et milieux suivent les mêmes tendances.

Par ailleurs, concernant les jeunes femmes mariées selon l'âge, les données indiquent une croissance rapide du pourcentage de mariage surtout à partir de 14 ans. Déjà, à cet âge, plus de 11% de filles sont mariées, avant même d'atteindre l'âge requis conformément au code de statut personnel.





## III.5. NUPTIALITÉ DES CÉLIBATAIRES

### III.5.1. Généralités sur les indicateurs de nuptialité

#### Intensité de la nuptialité

L'intensité de la nuptialité, qui signifie aussi le nombre moyen de premiers mariages par personne, est le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif, elle-même étant la moyenne des proportions de célibataires des deux groupes d'âges contigus à l'âge limite retenu. En supposant que cet âge limite est de 50 ans, l'intensité de la nuptialité est obtenue par la formule :  $1 - [(P_{45-49} + P_{50-54})/2] = 1 - P_{50}$ .

#### Age moyen et âge médian au premier mariage

Le calendrier de la nuptialité peut être mesuré par l'âge moyen et l'âge médian à la première union. On peut aussi calculer l'écart d'âges entre conjoints par la moyenne des écarts d'âge entre l'homme et son épouse (ou chacune de ses épouses en cas de polygamie). Au regard des données disponibles, l'âge moyen au premier mariage sera estimé par la méthode dite de

HAJNAL. Basée sur les proportions des célibataires présentées en groupes d'âges quinquennaux, cette méthode repose sur deux principales hypothèses :

- l'indépendance entre la nuptialité d'une part, la mortalité et les migrations d'autre part ;
- la stabilité de la nuptialité dans le temps, autrement dit une constance des risques de se marier par année d'âge dans les groupes d'âges quinquennaux.

Le principe de la méthode de HAJNAL considère que l'âge moyen au premier mariage est égal au nombre moyen d'années vécues en tant que célibataire par ceux qui finissent par se marier.

### III.5.2. Principes de construction de la table de nuptialité

La table de nuptialité du moment est construite à partir de la série des proportions de célibataires observées par groupe d'âges selon le sexe, sous les hypothèses d'indépendance entre la nuptialité et les facteurs perturbateurs de ce phénomène comme la mortalité et les migrations d'une part et l'inexistence des mariages avant 15 ans et après 50 ans d'autre part.

La table de nuptialité est constituée de quatre colonnes correspondant aux quatre variables suivantes :

L'âge exact  $x$  qui s'étend de 15 à 50 ans car les mariages avant 15 ans et après 50 ans étant supposés rares et donc négligeables.

Le nombre de célibataires à l'âge exact  $x$  représenté par  $C(x)$ . Pour des besoins de comparaison internationale et intercensitaire, on fixe la racine  $C(15)$  à 1000.

Le nombre des premiers mariages (mariages réduits) entre les anniversaires  $x$  et  $x+a$ , représenté par  $m(x, x+a)$  avec  $m(x, x+a) = C(x) - C(x+a) = C(x) * anx$

Le quotient de nuptialité qui mesure la probabilité ou la chance pour une personne d'âge  $x$ , de se marier entre les âges  $x$  et  $x+a$ , représenté par  $m(x, x+a)$  et couramment exprimé en pour mille (‰).  $m(x, x+a) = m(x, x+a)/C(x)$ .

### III.5.3. Table de nuptialité

Sur cette base, les données du RGPH 2013 ont permis de faire les calculs nécessaires à l'élaboration de la table de nuptialité du moment ainsi qu'il suit et de produire les principaux indicateurs.

**Tableau 10 :** Table de nuptialité du moment

Age $x$	Hommes			Femmes		
	$C(x)$	$m(x,x+5)$	$5n_x$ (‰)	$C(x)$	$m(x,x+5)$	$5n_x$ (‰)
15	1000	149	149	1000	613	613
20	851	270	317	387	173	448
25	581	269	464	214	81	377
30	312	159	510	133	45	341
35	153	69	454	88	27	311
40	83	29	346	60	15	245
45	55	15	281	46	4	93
50	39	-	-	41	-	-

Les indicateurs de nuptialité, pouvant être calculés à partir de la table de nuptialité sont l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage en plus de l'intensité de la nuptialité chez les hommes et chez les femmes.

L'âge au premier mariage est se calcule à partir de la table par la formule :

$$m = 17,5 + (5*(C20+C25+...+C45)-30*C50)/(C15-C50)$$

Pour les hommes, l'âge au premier mariage est de 32,1 ans contre 26,3 chez les femmes.

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total des mariages. Au niveau national, l'âge médian au mariage est de 25,6 ans pour les hommes contre 20,3 ans pour les femmes. Cet écart de 5,3 ans est pratiquement identique au niveau urbain et rural (respectivement 25,8 ans contre 20,4 ans et 25,4 ans contre 20,2 ans).

L'intensité de nuptialité des célibataires est le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif. Il se calcule en faisant  $1 - C_{50}/C_{15}$ . Elle est de 0,961 chez les hommes contre 0,959 chez les femmes.

## **CONCLUSION**

Le Recensement de la Population et de l'Habitat de 2013 révèle que l'état matrimonial est caractérisé par une proportion de divorcés toujours importante et un taux de remariage encore élevé.

Dans l'ensemble, la proportion de mariés (44%) avoisine celle des célibataires (46%). Seulement plusieurs disparités existent selon l'âge, le sexe et le niveau géographique. On note aussi un taux de divorce très important qui touche une femme sur dix environ.

Avant l'âge de 40 ans, le taux de mariage croît plus vite chez les femmes en comparaison aux hommes et on peut remarquer un schéma presque similaire en milieu rural et nomade et une différence plus nette par rapport au milieu urbain.

La proportion des mariés a connu une baisse de 1988 à 2013 qui s'est accentuée au cours de la dernière décennie. On peut observer que le divorce n'a pas une corrélation claire avec le niveau d'instruction. En revanche, le veuvage est plus accentué parmi la population non instruite. Aussi, observe-t-on une proportion de mariés plus forte parmi les personnes occupées et ce, quelque soit le sexe.

Par ailleurs, le taux de polygamie demeure important surtout parmi les femmes (14% environ) et dans les wilayas du Fleuve où il atteint parfois plus de 29%.

Concernant la mobilité conjugale, le nombre moyen d'épouses par homme marié atteint 1,07 dans l'ensemble, mais il est très différent d'une wilaya à l'autre et se situe à son niveau le plus faible au Tagant et en Adrar en augmentant progressivement pour atteindre son niveau le plus élevé au Guidimagha.

L'intensité de la polygamie est de 2,16 dans l'ensemble. Elle est plus accentuée au Trarza et plus faible en Inchiri. Le pourcentage de personnes mariées avant d'atteindre 20 ans est de 10% environ. Il demeure élevé chez les moins de 18 ans qui, en principe, ne sont pas autorisés à se marier.

L'intensité de nuptialité des célibataires est presque équivalente chez les deux sexes. L'âge au premier mariage est assez élevé en comparaison avec les données antérieures : 32,1 ans pour les hommes contre 26,3 ans pour les femmes.

Concernant les femmes, les raisons du recul de l'âge au premier mariage seraient l'accès à l'éducation, l'allongement de la scolarité, l'accès à l'emploi et l'émergence d'un pouvoir de

négociation lors du choix du conjoint. Par contre le retard à la primo-nuptialité masculine renverrait principalement aux difficultés économiques, notamment l'accès à un emploi fixe.

Notons enfin que les données du RGPH ont suffisamment permis d'établir une analyse de la situation de l'état matrimonial et de la nuptialité, mais d'autres investigations plus poussées seraient importantes et souhaitables dans l'explication à donner à certains résultats et dans l'approfondissement de l'analyse des déterminants de la nuptialité.

## **BIBLIOGRAPHIE**

ONS, 1999, Rapport d'analyse du Recensement général de la Population et de l'Habitat de 1988, Nouakchott, 1998 ;

INS-Niger, Analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité à partir des données du RGPH 2001, [http://www.stat-niger.org/Annuaire/RGPH/Etat\\_matrimonial\\_et\\_de\\_la%20nuptialite.pdf](http://www.stat-niger.org/Annuaire/RGPH/Etat_matrimonial_et_de_la%20nuptialite.pdf) ;

DLJO, 2001, Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie n° 1004, Loi N° 2001-052 portant Code du statut personne, Nouakchott 2001 ;

ONS, 2002, Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie 200-2001, ORC-Macro, Washington DC 2002 ;

ONS, 2004, Enquête sur la Mortalité Infantile et Paludisme, ORC-Macro, Washington DC 2004 ;

## ANNEXES

**Tableau 1: Pourcentage de la population selon l'état matrimonial et l'âge**

	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Total
<b>10-14</b>	97	2	1	0	100
<b>15-19</b>	83	14	3	0	100
<b>20-24</b>	61	33	6	0	100
<b>25-29</b>	39	53	8	0	100
<b>30-34</b>	22	68	9	1	100
<b>35-39</b>	12	77	10	2	100
<b>40-44</b>	7	80	10	3	100
<b>45-49</b>	5	79	11	5	100
<b>50-54</b>	4	75	12	9	100
<b>55-59</b>	4	72	11	13	100
<b>60-64</b>	4	68	11	18	100
<b>65-69</b>	4	63	11	22	100
<b>70-74</b>	5	57	11	28	100
<b>75-79</b>	5	53	10	31	100
<b>80-84</b>	7	46	11	36	100
<b>85+</b>	10	44	10	35	100
<b>Total</b>	46	44	7	4	100



**Tableau 2 : Femmes mariées et d'hommes mariés par âge selon le sexe et le milieu de résidence**

Groupes d'âges	Milieu								
	Urbain			Rural			Nomade		
	Sexe			Sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
<b>10-14</b>	620	2527	3147	635	5946	6581	9	243	252
<b>15-19</b>	1398	16408	17805	2293	29084	31378	48	1018	1066
<b>20-24</b>	7298	35441	42739	11217	43591	54808	455	1682	2137
<b>25-29</b>	22468	43410	65878	22748	44208	66956	1082	1642	2724
<b>30-34</b>	35423	41501	76924	26398	39379	65777	1487	1543	3030
<b>35-39</b>	38306	36300	74606	26331	34059	60389	1406	1313	2719
<b>40-44</b>	35323	28729	64052	25163	28641	53804	1465	1089	2554
<b>45-49</b>	29713	21354	51067	22758	22525	45283	1067	778	1845
<b>50-54</b>	24556	14441	38997	20029	16274	36303	1109	704	1813
<b>55-59</b>	19142	9664	28805	16864	11741	28605	787	456	1243
<b>60-64</b>	13447	5444	18891	13945	7851	21796	893	362	1255
<b>65-69</b>	9402	3190	12591	11207	5195	16402	562	197	759
<b>70-74</b>	6139	1534	7673	8892	2868	11760	474	123	597
<b>75-79</b>	3296	822	4118	6944	1859	8803	285	42	327
<b>80-84</b>	2145	479	2624	4027	875	4902	182	27	209
<b>85+</b>	1478	394	1873	2950	750	3700	99	19	118
<b>Total</b>	250154	261637	511791	222401	294846	517247	11410	11239	22649

**Tableau 3 : Effectif des hommes et des femmes polygames par Wilaya**

		Sexe		
		Masculin	Féminin	Total
		Effectif	Effectif	Effectif
Wilaya	Hodh Chargui	1224	5670	6894
	Hodh El Gharbi	1127	3778	4904
	Assaba	1237	4355	5592
	Gorgol	4049	11969	16018
	Brakna	2658	8429	11087
	Trarza	1972	5778	7750
	Adrar	84	350	434
	Dakhlett Nouadibou	977	1782	2759
	Tagant	84	353	437
	Guidimagha	5595	17283	22879
	Tiris Zemmour	213	371	584
	Inchiri	98	124	222
	Nouakchott	7866	16707	24573
	Total	27183	76950	104133

**Tableau 4 : Evolution (en pourcentage) de la situation matrimoniale selon le sexe et le milieu de résidence**

<b>Sexe / Milieu de résidence</b>	<b>Célibataire</b>	<b>Marié</b>	<b>Veuf</b>	<b>Divorcé</b>	<b>Total</b>
<b>1988</b>					
<b>Masculin</b>					
<b>Urbain</b>	56,6	39,9	0,7	2,9	100
<b>Rural</b>	51,1	46,5	1	1,4	100
<b>Nomade</b>	50,2	47,1	0,9	1,8	100
<b>Ensemble</b>	53,2	43,8	0,8	2,3	100
<b>Féminin</b>					
<b>Urbain</b>	36	44,1	5,7	14,4	100
<b>Rural</b>	33	50,7	9,9	6,5	100
<b>Nomade</b>	31,3	51,2	8,8	8,7	100
<b>Ensemble</b>	33,4	48,3	7,7	10,6	100
<b>2000</b>					
<b>Masculin</b>					
<b>Urbain</b>	57,8	39,1	2,6	0,4	100
<b>Rural</b>	51,2	45,8	1,4	0,7	100
<b>Nomade</b>	48,9	48,9	1,2	1	100
<b>Ensemble</b>	54,4	43,1	1,9	0,6	100
<b>Féminin</b>					
<b>Urbain</b>	40,1	42,9	11,5	5,5	100
<b>Rural</b>	36,2	49,2	7	7,7	100
<b>Nomade</b>	32,7	54,7	5,7	7,6	100
<b>Ensemble</b>	37,5	47,1	8,6	6,8	100

**Tableau 5 :** Tables de nuptialité par milieu de résidence au RGPH 2013

**Table de nuptialité pour le milieu urbain**

Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)
15	1000	102	102	1000	554	554
20	898	245	273	446	207	463
25	653	303	464	239	103	432
30	350	186	530	136	48	354
35	164	76	460	88	27	311
40	89	32	366	60	17	281
45	56	15	274	43	4	101
50	41	-	-	39	-	-

**Table de nuptialité pour le milieu rural**

Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)
15	1000	214	214	1000	671	671
20	786	314	400	329	142	433
25	471	222	470	187	57	303
30	250	116	465	130	42	324
35	134	59	441	88	27	312
40	75	24	318	61	12	204
45	51	14	272	48	4	86
50	37	-	-	44	-	-

**Tableau 6 :** Ecart moyen d'âge entre les époux selon quelques caractéristiques

Caractéristiques	Ecart Moyen d'âges entre époux
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	10,33
Rural	11,46
Nomade	11,32
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>	
Aucun	11,43
Coranique	11,43
Mahadra	12,13
Programme d'alphabétisation	10,89
Crèche/Maternelle	11,11
Primaire	9,68
Collège	9,19
Lycée	9,17
Université	9,99
Lycée. technique	10,79
Etablissement Professionnelle.	10,99
supérieur technique	10,46
supérieur Professionnelle.	10,96
NSP	11,08
<b>Wilaya</b>	
Hodh charghy	11,61
Hodh Gharby	10,82
Assaba	10,34
Gorgol	12,31
Brakna	11,54
Trarza	11,59
Adrar	10,23
Dakhlett Nouadibou	10,35
Tagant	10,00
Guidimagha	12,97
Tirs-ezemour	10,26
Inchiri	10,86
Nouakchott	9,83
<b>Total</b>	<b>10,92</b>